CSP

MÉMOIRES
SUR LA VIE
DE M. DE LAVAL,
PREMIER ÉVÊQUE
DE QUEBEC.

par Mr de La Tour.

Une Notice sur M. de La Tour se trouve dans l'Ami de la Religion de 1825 ou 1826. Le second volume de cet ouvrage n'a point paru.

Universitas
BIBLIOTHECA
Ottaviensis

A COLOGNE,
Chez Jean-Frederic Motiens.

M. DCC. LXI.

Csp
BX
1424
.Q4
L373
1761a

PREFACE.

ON a tant écrit ſur le Canada, qu'il ſemble inutile de traiter encore une matiere ſi peu étendue, & qu'on regarde comme épuiſée. Cependant il nous manque une hiſtoire ſur ce vaſte pays : c'eſt une hiſtoire eccléſiaſtique. Sans doute on n'aura point à y traiter des Conciles, des héréſies, des converſions des Princes, des renverſemens d'Empire, qui rempliſſent les faſtes de l'Egliſe ; mais on y trouvera les vertus les plus édifiantes, un zele ſoûtenu au milieu de tout ce qui devoit le plus le rebuter, une conſtance inébranlable dans les tourmens les plus horribles, une humilité, une mortification, une charité, qui aux yeux de Dieu ne cede en rien à l'héroïſme des premiers ſiecles. Les lettres annuelles des Jéſuites en ont long-temps fourni une foule d'exemples ; mais ce ſont des matériaux épars ſans ordre & ſans liaiſon, dont il faudroit faire un corps d'hiſtoire.(1) *En attendant que quelque bonne plume mette au jour ces tréſors cachés de la grace, on entreprend d'en donner une ébauche dans la vie du premier Evêque de* Quebec, François de Montmorenci-Laval, *que perſonne encore n'a donnée. Cette*

(1) les Relations des Jésuites sur le Canada année par année ont été réimprimées en autographie tout récemment. Les éditions originales sont très rares et se vendent au poids de l'or ; les dernières éditions elles-mêmes se vendent fort cher.

(1) les Relations des Jésuites sur le Canada année par année ont été réimprimées en autographie tout récemment. Les éditions originales sont très rares et se vendent au poids de l'or ;

vie tient à tout ce qui s'est passé de remarquable dans la Nouvelle France pendant près de cinquante ans. C'est sur de bons mémoires & sur le rapport d'un grand nombre de personnes qui avoient connu le saint Evêque, que l'Auteur pendant son séjour à Quebec a rassemblé les divers faits dont il rend compte au public. On en trouvera même de plus importans dans d'autres ouvrages, quoique d'une maniere moins détaillée.

Personne n'ignore combien est illustre la maison de Montmorenci. Elle compte six Connétables, douze Maréchaux de France, de Grands Chambellans, de Grands Bouteilliers, une foule d'Evêques, &c. Elle a mêlé son sang à celui de tous les Souverains de l'Europe, son origine se perd dans les siecles les plus reculés. Un Montmorenci fut le premier des Grands du royaume qui reçût le baptême des mains de S. Remi avec Clovis premier Roi chrétien de France. Dieu a voulu que la même maison qui a donné le premier Seigneur chrétien à l'ancienne France, donnât le premier Evêque à la nouvelle. Cette maison s'est divisée en plusieurs branches. L'Evêque de Quebec est sorti de la branche de Montmorenci-Laval. Voici ce qu'en dit le P. Anselme dans son histoire généalogique de la Maison Royale de France; des Pairs & des grands Officiers de la Couronne, tom. III. ch. 36: p. 626. & suiv. Gui de Montmorenci, dit de Laval, sixieme du nom, Chevalier, Seigneur de Laval, de Gaigni, Haronville, Attiche, &c. fils puîné de Matthieu de Montmorenci, second du nom, & de Dame de Laval sa seconde femme, succéda à sa mere dans la seigneurie de Laval, dont il prit le nom, & le transmit à sa branche. Il mourut en 1267. Il commença dans le treizieme siecle la branche de Montmorenci-Laval, qui depuis s'est sous-divisée en plusieurs branches de Pairi, Chaloneau, Châtillon, Coné, Lezai, la Saigne, Tortigni, Montigni, &c.

La maison de Montmorenci porte à son écusson d'or à la croix de gueules cantonnée de seize alerions d'azur. Elle n'en portoit d'abord que quatre; mais Matthieu de Montmorenci, deuxieme du nom, ayant gagné, à la bataille de Bouvines, douze enseignes impériales sur les ennemis, il ajoûta douze alerions aux quatre. La branche de Laval porte Montmorenci; mais pour la distinguer, la croix est chargée de cinq coquilles d'argent, une au milieu, & une à chaque côté.

C'est de la branche de Laval-Montigni *qu'est venu l'Evêque de Québec. Hugues de Laval-Montmorenci son pere, Seigneur de*

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/mmoiressurlavi00lato

Montigni & de Monbaudri, se maria le premier octobre 1617 avec Michelle Pericard, de laquelle il eut six enfans. Les deux premiers sont morts sans postérité, les deux derniers se firent Religieux, le quatrieme soûtint la famille, qui vient de s'éteindre dans la personne de Gabriel, dit le Marquis de Laval, Capitaine de Dragons, mort sans enfans au mois d'août 1720. Le troisieme fut François de Laval-Montigni, Evêque de Quebec, dont nous écrivons la vie. Le P. Anselme ne le met que le quatrieme; mais il se trompe: par la tradition constante & commune dans le Canada, il fut le troisieme, à qui par conséquent appartenoit le droit d'aînesse, par la mort des deux premiers enfans, droit qu'il céda à son frere puîné, en embrassant l'état ecclésiastique, par une renonciation expresse à tous ses biens.

La maison de Montmorenci étoit connue en Canada depuis le commencement du dernier siècle. Le Duc de Montmorenci, grand Amiral & Maréchal de France, en avoit été Vice-Roi après M. le Prince de Condé, avec qui il traita de cette charge pour onze mille écus. M. de Champlain, qui a jeté les fondemens de la ville de Quebec, prit possession du pays pour le Roi en 1618, au nom de M. de Montmorenci Vice-Roi, qui l'avoit

établi son Lieutenant général; & pour y perpétuer la mémoire de son bienfaiteur, il appela le saut de Montmorenci une chûte d'eau de plus de cinquante pieds de haut qui est à une lieue au-dessous d'une pointe aux environs de laquelle on a depuis bâti la ville de Quebec, & où est aujourd'hui le fort & le château, qui sert de demeure au Gouverneur. On ne pensoit pas alors qu'un Montmorenci devoit être trente ans après le premier Evêque de ces vastes régions.

On remarquera dans ces Mémoires la rivalité entre les Sulpiciens de Montréal et les Jésuites de Québec. M. de Laval était l'évêque désigné par les Jésuites; quelques vestiges [illegible] se trouvent chez les autres. M. [illegible] Faillon, dans son ouvrage sur la Colonie du Canada [illegible] favorable à M. de Laval, dont on poursuit présentement la canonisation, [illegible] par une [illegible] à M. de la [illegible] admiration [illegible] à M. de Laval. L'importance de ces Mémoires est très grande pour l'histoire de [illegible] l'influence qu'elle a exercée au 17e siècle. M. de Bernières a occupé une place notable dans l'histoire ecclésiastique de Québec.

MÉMOIRES
SUR LA VIE DE M. DE LAVAL, premier Évêque de Quebec.

LIVRE PREMIER.

FRANÇOIS DE MONTMORENCI-LAVAL-MONTIGNI, connu dans le monde sous le nom de l'Abbé de Montigni, premier Evêque de Quebec, fondateur du Séminaire, & Apôtre du Canada, naquit dans le diocese de Chartres le 30 avril 1623. Il fit ses premieres études à la Flêche, dans le College des Jésuites, avec un grand succès, & reçût la tonsure en 1631, à l'âge de neuf ans.

Son oncle, Evêque d'Evreux, lui donna trois ans après un canonicat de sa cathédrale; mais ses aînés étant venus à mourir, ce même oncle l'engagea, pour soûtenir sa famille, à quitter l'état ecclésiastique. Ce changement, qui ne fut fait que par déférence, ne dura pas long-temps. La grace rappela l'Abbé de Montigni à sa vocation. Il rentra dans le Clergé à dix-neuf ans, fit à Paris sa théologie, & y reçût la prêtrise à vingt-cinq avec la ferveur la plus édifiante.

En 1647 son oncle le nomma Archidiacre d'Evreux. Il garda peu ce bénéfice; cinq ans après il le résigna à M. Boudon, ce saint Prêtre, dont la calomnie & la vertu ont fait connoître la piété éminente, & qui a enrichi l'Église par

pluſieurs ouvrages de dévotion, où la ſimplicité du ſtyle ne dérobe pas à des yeux chrétiens les tréſors de grace que Dieu avoit prodigués à l'auteur. L'Abbé de Montigni fit à même temps une renonciation expreſſe à tous les droits de ſa naiſſance, que la mort de ſes freres avoit réunis ſur ſa tête. De là vient que quoique chef d'une maiſon illuſtre, il n'a jamais eu de biens de patrimoine.

Pendant le cours de ſes études il ſe forma deux établiſſemens de piété auxquels il eut tant de rapports pendant ſa vie, que nous ne pouvons nous diſpenſer d'en donner une idée, l'un chez les Jéſuites à Paris, l'autre à Caen chez M. Bernieres de Louvigni.

L'an 1640 le Pere Bagot Jéſuite, Religieux rempli de mérite & de zele, fit à la Congrégation des Ecoliers de la Flêche, dont il étoit Directeur, une exhortation pathétique ſur les conférences ſpirituelles. Pluſieurs écoliers, touchés de ce diſcours, prirent la réſolution de s'aſſembler chaque ſemaine ſous la direction du P. Bagot, pour s'inſtruire de choſes ſaintes & s'animer à la vertu. Dieu donna une ſi grande bénédiction à ces petites aſſemblées, qu'un grand nombre de Congrégations des Jéſuites dans le royaume ſuivirent cet exemple, & formerent des aſſociations particulieres qui ſubſiſtent encore en bien des endroits, la plûpart ſous la conduite des Jéſuites. Quelques-unes s'en ſont ſéparées. Toutes ces aſſemblées ſe tiennent aujourd'hui en ſecret.

Le P. Bagot ayant paſſé de la Congrégation de la Flêche à celle du College de Paris, inſpira le même goût à ſes éleves. Pluſieurs d'entr'eux furent très-diſtingués par la piété, les dignités, la naiſſance. Tels M. de Laval, Evêque de Quebec; M. Pallu, Evêque d'Héliopolis; M. Chevreuil, Vicaire apoſtolique à la Chine; M. Boudon, Archidiacre d'Evreux (dont M. Collet vient de donner la vie); M M. de Meurs & Fermanès, deux des Fondateurs du Séminaire des Miſſions étrangeres; M M. Ango-Deſmezerets, dont l'un fut Carme déchauſſé, l'autre vint en Canada avec M. de Laval, & eut part à tous les événemens de ſa vie; M. Gautier, Archidiacre & grand Vicaire à Dijon, celui de tous qui avoit le plus d'habileté, d'inſinuation & de talent, qui quoique jeune entroit dans toutes les bonnes œuvres qui ſe faiſoient à Paris, & y laiſſa un regret univerſel lorſqu'il alla ſervir ſon bénéfice dans ſa patrie, où il continua juſqu'à la mort de faire des biens immenſes. Croiroit-on que le Prince de Conti, ſi célebre par ſa piété, & par ſon traité contre la comédie, étoit de ces aſſemblées, & en pratiquoit les exercices?

Aux entretiens de piété qui en avoient été le premier objet, on joignit des auſtérités, des pélerinages, & la viſite des hôpitaux & des priſons, où l'on menoit toûjours quelque ami qui n'étoit pas de l'aſſemblée, pour l'engager & le gagner à Dieu. Les jours de congé ils ſe réuniſſoient au fauxbourg S. Marceau, dans un jardin appartenant à l'un d'eux, où après l'oraiſon on prenoit des recréations innocentes. C'eſt là que M. de Laval ſe lia étroitement avec M. Deſmezeretz. On étoit encore dans l'uſage de faire le jeudi ſaint une communion générale, de laver les pieds & de faire une exhortation à quarante pauvres, de leur donner à dîner, & de les ſervir à table. Enſuite ces pieux Congréganiſtes mangeoient enſemble, & avant de ſe ſéparer, s'embraſſoient, en ſe diſant, comme les premiers Chrétiens, *cor unum & anima una*.

Plusieurs de ces pratiques subsistent dans les Congrégations particulieres, comme la visite des malades de la paroisse, des hôpitaux & des prisons. Outre les assemblées secrettes de chaque semaine, il s'en tient deux extraordinaires & générales chaque année, appelées la renovation, parce qu'on y renouvelle ses engagemens. On y dit la messe, on y fait une communion générale & une exhortation. On termine la séance par les embrassemens & les paroles, *cor unum & anima una.* Chaque Congrégation a d'ailleurs des pratiques qui lui sont propres. On comprend bien que M. de Laval & la plûpart des Prêtres qui le suivirent, étant de l'assemblée, elle fut établie en Canada, & y a long-temps subsisté. Nous en parlerons ailleurs.

En 1651 M. de Meurs, un des plus fervens, forma le projet de demeurer ensemble. Il y en eut une vingtaine qui se réunirent & formerent une espece de Communauté. Ils louerent une maison dans le fauxbourg S. Marceau, la meublerent, & s'y logerent le 25 septembre. On y vécut dans la plus étroite union & la plus édifiante piété, d'abord sans supérieur & sans regle écrite, bientôt avec des reglemens & un supérieur. Le P. Bagot voulut que chacun d'eux, sans rien communiquer aux autres, donnât par écrit ses idées. De tous ces projets, qui se trouverent à peu près semblables, M. Pallu par son ordre dressa des regles qui furent approuvées de tous.

Les conférences spirituelles qui en avoient été l'origine, s'y multiplierent. Chacun y rendoit compte de ce qu'il avoit fait, & y recevoit de salutaires avis. On se concertoit pour les bonnes œuvres qui se présentoient à faire. C'est ce qui fit la conquête de M. Dudouit, un des plus grands Ecclésiastiques que M. de Laval ait employés en Canada.

Les Jansénistes, qui déjà commençoient à manœuvrer pour s'insinuer par-tout, ayant eu connoissance de la petite assemblée, firent bien des tentatives pour s'y introduire. Le fameux Abbé de Bourzeis, croyant la gagner par l'intérêt, fit des offres considérables pour y être admis. Il étoit trop connu pour n'être pas suspect, & il connoissoit mal les éleves des Jésuites. Il fut rejeté avec indignation; & l'on prit la résolution d'être bien en garde contre des gens si dangereux.

Le désordre des guerres civiles de 1652 se fit sentir à la petite Communauté. Elle se sépara. Plusieurs allerent en Normandie se réfugier à Argenton, dans le château de M. Desmezerets, maison riche, où ils furent bien reçûs & passerent trois ou quatre mois. Après quoi ils eurent le courage, malgré leur famille, de revenir à Paris, & de se rassembler comme auparavant. Cet intervalle fut rempli par les mêmes exercices: on y ajoûta la récitation du bréviaire en commun, quoique sans obligation, & le soin des églises de campagne des environs, qu'on alloit balayer & orner, où même quelquefois on passoit la nuit devant le saint Sacrement. On fit encore un pélérinage à Notre-Dame de la Délivrance, éloignée de quinze lieues.

En passant par Caen on visita le fameux Pere Eudes, frere de l'historien de France Mezerai. Ce saint fondateur de deux Ordres qui font beaucoup de bien dans l'Eglise, reçût avec distinction ces pélérins. De là vient l'union qui a toûjours subsisté entre les Eudistes & le Séminaire des Missions étrangeres. Ils firent encore connoissance avec M. de Bernieres; ce qui a eu bien des suites qu'il faut expliquer, & reprendre la chose de plus haut.

M. de Bernieres de Louvigni, Trésorier de France de la généralité de Caen, s'étoit bâti au milieu de la ville une maison qu'il appeloit l'hermitage, où avec quelques amis choisis il vivoit en solitaire & édifioit tout le monde par la vie la plus chrétienne. Cet homme extraordinaire, si fameux par ses bonnes œuvres, sa haute spiritualité, ses ouvrages & ses vertus, avoit formé sa Communauté aux exercices de la vie intérieure, & la dirigeoit selon les sublimes maximes répandues dans ses livres. Ses éleves l'ont beaucoup aidé dans cette multitude de fondations auxquelles il a travaillé, & ont fait après lui des biens infinis.

M. Ango-Desmezerets fut celui qui d'abord goûta le plus cette vie. Après avoir fait son pélérinage avec les autres, il s'arrêta chez M. de Bernieres, & y demeura huit à dix jours, pour y faire une retraite ; ce qui l'y attacha entierement. De retour à Paris, il entretint toûjours commerce avec lui, & prit si bien ses mesures, que malgré le regret de ses confreres & l'opposition de tous ses parens, il s'y retira tout-à-fait en 1653. MM. Dudouit freres, passant par Caen, vinrent l'y visiter, & formerent la résolution qu'ils exécuterent après leurs études, de s'y retirer avec lui. Enfin M. de Laval s'y réunit à ses anciens confreres, après avoir résigné son bénéfice & renoncé à son patrimoine.

Comme tous ceux qui depuis composerent le Séminaire de Quebec, avoient été formés à l'école de M. de Bernieres, & porterent dans le nouveau monde l'esprit qu'ils y avoient pris, il est bon de donner ici les maximes spirituelles sur lesquelles ce saint homme l'avoit établi. Voici les principales.

I. Il ne faut pas se produire avant le temps.

Ceux qui s'exposent à travailler pour le prochain, sans être morts à eux-mêmes, font peu de fruit, & risquent de se perdre.

II. On ne trouve la vie que dans la mort, l'être que dans le néant. Il avoit fait graver ces mots, qui sont dans le goût de S. Jean de la Croix, sur une représentation du saint sépulchre, qu'il avoit placée au milieu du jardin.

III. Fuyons tout ce qui a de l'éclat, tout ce qui nourrit l'orgueil & l'amour propre, dont nous avons un fonds dans nous-même, qui est une carriere inépuisable.

IV. L'abjection est comme le fumier de la vie spirituelle, qui engraisse la terre & la rend féconde.

V. Nous n'avons point de meilleur ami que Jesus-Christ. Suivons tous ses conseils, sur-tout ceux de l'humiliation & de la désapropriation du cœur.

VI. Le propre intérêt est le plus grand obstacle à l'esprit d'oraison. Sans la pauvreté & le dégagement, l'union avec Dieu est impossible. Cette union est le terme, le reste est le moyen : gardons-nous de prendre le moyen pour le terme.

C'est sur ce grand systeme de désapropriation que fut établie la communauté des biens, la dépendance du Séminaire, l'union étroite, en un mot l'esprit & le gouvernement du Clergé de Canada : prodige de perfection, qui fut d'abord la consolation & la gloire de M. de Laval, mais qui depuis sa démission devint sous un nouvel Evêque, dont les vûes étoient fort différentes, l'occasion de toutes ses croix, & de bien des troubles dans le diocese : ce que nous expliquerons en son temps.

M. de Laval demeura quatre ans chez M. de Bernieres, & y mena la vie la plus recueillie &

la plus austere. L'oraison, l'étude, les conférences spirituelles n'y étoient interrompues que par les visites qu'il rendoit assidûment aux malades de l'Hôtel-Dieu. Les jeûnes, les veilles, les macérations, les pélérinages, préparoient ce pieux Ecclésiastique, sans qu'il le sût, à la vie apostolique qu'il a depuis menée en Canada. Il trouva dans cette Communauté M. de Mezi, avec lequel il se lia étroitement, & qui fut depuis Gouverneur de la Nouvelle France, d'abord l'ami, ensuite le persécuteur le plus déclaré du saint Evêque.

Ces exercices étoient communs à tous ces pieux solitaires, mais l'Abbé de Montigni s'y signaloit; on le voyoit dans les hôpitaux panser les plaies les plus dégoûtantes & rendre les plus bas services, & par une mortification semblable à celle de S. François Xavier, porter à sa bouche, serrer avec ses levres, & succer lentement les épingles & les bandages pleins de pus, faisant semblant, par humilité, de le faire sans attention, & seulement pour les tenir, tandis que ses mains travailloient ailleurs. On l'a vû faire plusieurs longs pélérinages à pied sans argent, mendiant son pain, & cacher à dessein son nom, afin de ne rien perdre de la confusion, du mépris, & des mauvais traitemens ordinaires dans ces occasions, & qui ne lui furent pas épargnés; il s'en félicitoit comme les Apôtres, & remercioit Dieu d'avoir quelque chose à souffrir pour son amour.

Un éleve de M. de Bernieres ne pouvoit manquer d'avoir beaucoup de goût pour la théologie mystique. L'Abbé de Montigni la porta en Canada, & l'inspira à tous les Prêtres qui l'y suivirent, dont plusieurs avoient été formés par le même maître. Il la trouva déjà établie parmi les Jésuites qui y travailloient depuis plusieurs années

& y vivoient comme des Saints, chez les Hospitalieres venuës de Dieppe, conduites par la Mere S. Augustin, une des épouses du Seigneur les plus privilégiées, & chez les Ursulines, fondées par Madame la Peleterie, & formées par la Mere de l'Incarnation, la Thérese de la Nouvelle France. L'erreur & le vice n'avoient pas encore enfanté ces monstrueux excès d'une spiritualité mal entendue, que le saint Siege a si justement frappé d'anatheme dans les ouvrages de Molinos. Ce goût de spiritualité, auquel on se livroit avec autant de fruit que de confiance, s'est conservé long-temps en Canada, & quoiqu'il paroisse aujourd'hui diminué, il y reste toûjours un fonds d'estime pour la vie spirituelle, bien éloigné des injustes préjugés que les esprits forts se font gloire d'avoir en France, sans savoir même de quoi il s'agit.

Le séjour de l'Abbé de Montigni chez M. de Bernieres ne fut pas inutile au public, on le chargea de deux commissions importantes: la premiere, de réformer une Communauté Religieuse de Caen, qui étoit tombée dans le relâchement; ses exhortations, ses exemples, ses prieres, sa sagesse, y rétablirent entierement le bon ordre: la seconde, de soûtenir les intérêts des Hospitalieres de la même ville. Les Administrateurs de l'Hôpital, mécontens de ces filles, vouloient les congédier pour mettre en leur place des domestiques à gages. Ce dessein fit naître un procès entre l'administration & la Communauté, qui fut porté au Conseil. L'Abbé se chargea d'en faire la poursuite: son zele, ses sollicitations, son crédit, obtinrent tout. Par arrêt, les Religieuses furent maintenues; il fut à son retour nommé Confesseur de cette Communauté dont il venoit d'être le protecteur, il la dirigea avec fruit.

Ce voyage le fit connoître à la Cour, son nom lui ouvrit les avenues, & sa vertu lui gagna tous les cœurs. La Cour pensoit depuis quelques années à donner un Evêque à la Nouvelle France ; les missions avoient besoin d'ouvriers, il falloit y en former. L'Europe ne pouvoit pas en fournir toûjours, le vice commençoit à s'y répandre, il falloit une autorité supérieure pour en arrêter le cours. La Reine Anne d'Autriche avoit offert cet Evêché aux Jésuites, comme plus propres que d'autres à y maintenir le bien qu'ils avoient heureusement commencé ; mais ils le refuserent, parce que leur institut les exclut de toutes les dignités ecclésiastiques. On parla d'y nommer l'Abbé de Caylux, qui même fit un voyage en Canada en qualité de grand Vicaire de l'Archevêque de Rouen, & y séjourna quelques années ; mais divers événemens ayant rendu son gouvernement peu agréable, la Reine mere revint aux Jésuites, & les chargea de chercher un sujet qui eût assez de zele pour se consacrer à une mission si difficile, & assez de capacité pour en soûtenir le poids.

Les Jésuites connoissoient depuis long-temps l'Abbé de Montigni ; ils savoient que depuis son enfance il avoit senti de l'inclination pour les Missions étrangeres, & qu'il avoit paru des plus empressés pour l'établissement de cette nouvelle espece de College apostolique que la petite Congrégation venoit de former. Ce fut donc sur lui qu'on jetta les yeux, le Pere le Jeune Jésuite le proposa, il fut agréé de la Cour avec de grands éloges.

C'étoit beaucoup compter sur la vertu d'un homme à qui la naissance & le mérite promettoient les premieres places, que de lui proposer des terres barbares à défricher, & une Eglise si

éloignée à fonder ; mais c'étoit encore trop à son gré que le caractere épiscopal, il répondit qu'il étoit prêt à partir pour le Canada en qualité de simple missionnaire, mais qu'il ne pouvoit accepter la qualité d'Evêque, dont il se jugeoit indigne. La Cour, édifiée & surprise du refus & de la raison qu'il en donnoit, ne se rendit pas. Ses amis & ses directeurs parlerent ; on consulta M. de Bernieres, il recommanda beaucoup cette affaire à Dieu, & plein de zele pour le Canada, il détermina M. de Laval, & lui fit comprendre que le bien de cette Eglise demandoit absolument le caractere Episcopal. Ce saint Prêtre crût enfin connoître la volonté de Dieu, & consentit à être Evêque, mais à condition qu'il ne seroit que Vicaire apostolique, & non pas Evêque titulaire, afin qu'on pût le rappeler, si dans la suite on l'y jugeoit inutile, & qu'il pût lui-même s'en décharger, s'il s'en trouvoit incapable. Comme il étoit sans biens depuis sa renonciation à ses droits, il eut recours à ses amis, & se fit, par leur libéralité, un petit revenu de mille livres, qui lui parut suffisant pour aller au-delà des mers exercer son apostolat : il donna depuis cette rente au Séminaire de Quebec, pour ne plus subsister que sur le fonds de la providence.

Ces vûes, que son humilité lui avoient inspirées, étoient justes : il falloit bien connoître le pays, prendre des mesures, préparer & ébaucher en quelque façon une Eglise, avant que de l'ériger dans les formes. On s'y conforma. Le Pape Alexandre VII en 1657 l'élût Evêque de Pétrée *in partibus infidelium*, & Vicaire apostolique dans toute la Nouvelle France.

Il y eut d'abord quelque difficulté à Rome à l'occasion de cette qualité. Comme les Vicaires apostoliques chez les Idolâtres sont du choix du

Pape, & ne dépendent que de lui, ils ne prêtent ſerment de fidélité à aucun Prince. La Cour de Rome agréoit la perſonne de M. de Laval, mais ne vouloit pas s'aſſujétir à la nomination du Roi, ni aſſujétir le Vicaire apoſtolique à la preſtation du ſerment; cependant comme dans ce pays idolâtre il ſe trouvoit une colonie Françoiſe, & que le Roi s'étoit rendu maître du Canada, on n'inſiſta pas beaucoup ſur le ſerment, & la difficulté de la nomination fut levée, parce qu'on ſe propoſa d'ériger cet Evêché en titre, & de demander un bref au Pape, pour accorder au Roi la préſentation, comme il en a été accordé pluſieurs pour les Evêchés des pays conquis qui ne ſont pas compris dans le concordat.

Dès que les bulles furent venues de Rome, l'Abbé de Montigni revint à l'hermitage de M. de Bernieres pour ſe préparer à la conſécration. M. l'Evêque de Bayeux devoit la faire, aſſiſté de M. l'Evêque d'Ardue, ſuffragant & penſionnaire de M. l'Archevêque de Rouen, qui, comme nous l'allons dire, étoit très-oppoſé à l'envoi d'un Evêque en Canada, qu'il prétendoit de ſon dioceſe. Le jour même qu'on avoit pris pour la cérémonie, M. d'Ardue reçût, par un courier exprès, défenſe de l'Archevêque de Rouen de s'y trouver; ce qui rompit toutes les meſures, & obligea M. de Laval de venir ſe faire ſacrer à Paris.

Il fut ſacré Evêque de Pétrée à l'âge de trente-ſix ans, dans l'Egliſe de S. Germain des Prés par le Nonce du Pape, aſſiſté de deux illuſtres Evêques, de M. Abelli Evêque de Rodez, & de M. du Sauſſai Evêque de Toul, le 8 de décembre 1658, jour de l'immaculée conception de la Sainte Vierge, à laquelle il a toûjours eu beaucoup de dévotion, & qu'il a depuis choiſie pour patrone de ſa cathédrale avec S. Louis Roi de France.

Ce ſacre dans une Egliſe exempte, fait par un Nonce du Pape, cette qualité de Vicaire apoſtolique pour un pays dépendant de Sa Majeſté, firent ombrage aux Archevêques de Paris & de Rouen. A leur ſollicitation les Parlemens de ces deux villes s'en mêlerent, & rendirent contre l'Evêque de Pétrée deux arrêts célebres, rapportés dans les œuvres de Deshenris, tom. 2. l. 1. q. 139. p. 71. En voici le fondement.

L'Abbaye de S. Germain des Prés ſe prétend exempte de la juriſdiction épiſcopale, & comme ſi l'enceinte de l'Abbaye & tout le fauxbourg S. Germain formoient une eſpece de dioceſe particulier, l'Abbé ſe croit en droit d'y exercer ou d'y faire exercer ſa juriſdiction par le Prieur ſur toutes les perſonnes qui y demeurent. Ces prétentions ont donné lieu à divers procès entre les Abbés & les Archevêques de Paris, qui ont été terminés par une tranſaction proviſionnelle du 20 ſeptembre 1668, entre M. Hardouin de Péréfixe Archevêque de Paris, & Henri de Bourbon, Duc de Verneuil, Abbé de S. Germain, par laquelle on reconnoît l'exemption de l'Abbé & des Religieux, ſoit pour le gouvernement, la confirmation, la tonſure, & les ſaints ordres, qu'on pourra leur faire donner par l'Evêque qu'on jugera à propos, même l'exemption des laïques habitans dans l'enclos de l'Abbaye, à l'exception des ſacremens de confirmation & de mariage, pour leſquels il faut avoir recours à l'Archevêque ou au Curé. Mais quant à la juriſdiction ſur le reſte du fauxbourg, on prend un tempérament. L'Abbé cede ſa juriſdiction & le ſoûmet à l'Archevêque, mais on dédommage l'Abbé, en établiſſant le Prieur, &, à ſon abſence, le Sous-prieur, ou autre tenant ſa place, grand Vicaire né du Prélat, perpétuel & irrévocable,

pour tout le fauxbourg & territoire de S. Germain, à condition de ne faire aucun acte de jurisdiction qu'au nom de l'Archevêque, en qualité de son grand Vicaire, & que d'un autre côté les mandemens des grands Vicaires qui regarderont le fauxbourg seront toûjours signés de concert avec le Prieur de l'Abbaye.

Sur le principe de cette exemption on a toûjours crû à S. Germain pouvoir prêter territoire aux Evêques pour donner la confirmation & conférer les saints ordres sans la permission de l'Ordinaire, pourvû que ce fût à d'autres qu'aux diocésains de Paris, puisqu'après tout ni le lieu ni les personnes ne sont sujets à l'Archevêque, & qu'en effet la transaction ne parle que des habitans laïques de l'enclos de l'Abbaye. On crût donc n'avoir pas besoin de son agrément pour faire le sacre de M. de Laval, qui n'étoit ni laïque, ni du diocese de Paris, ni habitant de l'Abbaye. Les Religieux, jaloux avec raison de maintenir leurs privileges, ni apparemment le Nonce du Pape, consécrateur, n'auroient pas souffert qu'on en fît usage.

L'Archevêque de Paris en fut offensé, & le Parlement entra dans ses vûes. Le Procureur général présenta requête à la Cour, où il expose que l'Abbé de Montigni, né sujet du Roi, prétendant avoir des bulles de l'Evêché de Pétrée, avec la qualité de grand Vicaire apostolique en Canada, s'étant fait sacrer dans l'Eglise de S. Germain des Prés, vouloit s'ingérer d'en faire les fonctions dans le royaume (il vouloit dire sans doute en Canada, terre dépendante du Roi de France). Que cette qualité de Vicaire apostolique dans les états de Sa Majesté étoit nouvelle & insolite. Que le Pape ne pouvoit nommer aucun Evêque en France, ni l'Evêque nommé faire

aucune fonction sans l'agrément du Roi & les lettres patentes dûement registrées. Que son sacre sans la permission de l'Ordinaire, sous prétexte de l'exemption de l'Abbaye, par le Nonce, Prélat étranger, qui n'a que la qualité d'Ambassadeur, donnoit atteinte aux droits de l'épiscopat & aux libertés de l'Eglise Gallicane. Sur quoi il demande que l'Abbé de Montigni fût tenu de communiquer ses bulles à la Cour, pour être ordonné ce qu'il appartiendroit, & cependant défenses à lui de s'immiscer dans l'exécution d'icelles sans la permission du Roi & les lettres patentes dûement vérifiées. La Cour rendit le 16 décembre 1658 un arrêt conforme à ces conclusions, qui fut signifié au Prélat le 19 suivant à la requête du Procureur général.

Ces difficultés étoient peu fondées. Sa Majesté avoit agréé la nomination de M. de Laval, & sa qualité de Vicaire apostolique, qu'elle avoit fait demander au Pape par son Ambassadeur. Les Evêques ne sont obligés que de faire enregistrer leur serment de fidélité à la Chambre des Comptes, pour fermer la régale, & jamais les Parlemens n'ont exigé que leurs bulles fussent confirmées par lettres patentes dûement vérifiées; ils connoissent seulement, par la voie de l'appel comme d'abus, des actes de jurisdiction que font les Prélats; il le falloit ici d'autant moins qu'il s'agissoit d'un diocese situé au-delà des mers, qui n'étoit point du ressort du Parlement de Paris. La qualité de Vicaire apostolique est usitée & connue dans toutes les Missions étrangeres, elle est même nécessaire, puisque n'y ayant point d'Evêché érigé, on ne peut y envoyer des Evêques qu'avec ce titre. La permission de l'Ordinaire n'étoit point nécessaire pour faire la consécration, puisque l'exemption de l'Abbaye de S. Germain

n'est pas contestée, & que les différents entre l'Archevêque & l'Abbé n'ont roulé que sur les séculiers qui habitent dans son enceinte, que ni le Nonce, consécrateur, ni les Evêques assistans, ni le nouvel Evêque, ne dépendoient pas de l'Archevêque de Paris. Qu'au reste c'étoit aux Religieux qu'il falloit s'en prendre, & leur défendre de laisser faire à l'avenir pareille cérémonie dans leur Eglise, & nullement à l'Evêque de Pétrée, qui n'avoit aucun intérêt à l'exemption, qui n'auroit jamais occasion d'en faire usage, & qui ne prétendoit faire aucune fonction en France. Aussi cet arrêt hasardé fut sans effet, & on n'y eut aucun égard. Il n'y eut ni enregistrement ni lettres patentes, l'Evêque partit pour sa mission, où personne ne s'est avisé de lui rien dire. Les Bénédictins, à qui l'arrêt ne fut pas même signifié, n'ont pas moins usé de leur exemption.

L'Archevêque & le Parlement de Rouen avoient bien d'autres prétentions. Par l'usage établi dans les Missions étrangeres, & approuvé par le Pape, tous les Missionnaires François prennent en partant les pouvoirs de l'Evêque du lieu de l'embarquement. Ces pouvoirs durent pendant toute la traversée, & dans le lieu même du débarquement, s'il n'y a point d'Evêque titulaire, jusques à ce qu'on ait trouvé le Vicaire ou le Préfet apostolique. Cette précaution est nécessaire, parce qu'on ne peut s'adresser ailleurs, & que le peuple se trouveroit sans secours. Un grand nombre de débarquemens pour le Canada s'étoit fait en Normandie, & la plûpart des habitans étoient de cette province. Ainsi beaucoup de Missionnaires avoient pris les pouvoirs de l'Archevêque de Rouen, & les avoient exercés sur les lieux. Cet usage avoit fait insensiblement une espece de possession en faveur du Prélat, qui lui faisoit regarder ces nouvelles terres comme une partie de son diocese; il y avoit même envoyé quelquefois de grands Vicaires. Le Roi s'étoit conformé à cet usage pour la jurisdiction temporelle. Les lettres patentes sur l'établissement de la grande compagnie du Canada, du 19 avril 1627, & l'édit de création du mois de juin suivant, avoient été adressés & enregistrés au Parlement de Rouen; les causes de la colonie devoient y être portées par appel, pour être jugées en dernier ressort, jusques à l'établissement d'une Cour supérieure; & quoique la distance des lieux & le soin qu'avoient les Gouverneurs de terminer toutes les affaires, rendissent ces appels extrêmement rares, le Parlement regardoit toûjours le Canada comme dans son ressort. L'Archevêque regardoit donc l'établissement d'un Vicaire apostolique comme un démembrement de son diocese, & le Parlement craignoit que la présence d'un Evêque n'accélérât l'établissement d'un Conseil souverain auquel on attribueroit à son préjudice toutes les affaires de la colonie; ce qui arriva en effet quatre ans après. Il paroissoit encore fort alarmé des embarras que pourroient faire naître la distraction du ressort ecclésiastique par la création de cette nouvelle autorité, & le conflict de jurisdiction entre l'Archevêque de Rouen & le Vicaire apostolique.

Le Procureur général agit donc, il fit valoir toutes les raisons générales qui dans le même temps faisoient agir le Parlement de Paris, il y ajoûta toutes le raisons particulieres qui intéressoient la Normandie, il eut même recours aux raisons politiques, & il dit qu'il étoit contre le bon ordre & l'intérêt de l'état d'envoyer des Vicaires apostoliques, qui n'étoient liés ni par un bénéfice ni par un serment de fidélité, dans des

lieux si éloignés, où il étoit si aisé d'ébranler l'autorité du Prince. Il fut rendu un premier arrêt le 3 octobre par la Chambre des vacations, qui défend à l'Abbé de Montigni de s'ingérer dans les fonctions de Vicaire apostolique en Canada. Son sacre ayant été fait malgré ses défenses, second arrêt le 23 décembre suivant, qui renouvelle toutes ses défenses, & défend en même temps à tous les sujets du Roi de le reconnoître dans cette qualité, & enjoint à tous les officiers & à tous autres de s'opposer à son entreprise & d'empêcher qu'il n'exerce aucune fonction, & ordonne que l'arrêt sera signifié, tant audit Abbé de Montigni, qu'au Directeur de la compagnie du Canada, afin qu'elle s'oppose absolument à son dessein.

Ces difficultés n'étoient pas plus solides que les autres. L'Archevêque de Rouen n'avoit pour lui que des pouvoirs accordés à plusieurs Missionnaires lors de leur départ, ce qu'il appeloit possession, & ce que les Evêques de Lizieux, de Saint-Malo, de Vannes, de Nantes, de Maillezais (la Rochelle), de Bordeaux, de Bayonne, avoient aussi-bien que lui, puisqu'ils avoient également donné des pouvoirs aux Missionnaires qui étoient partis de divers ports de mer situés dans tous ces dioceses, ce qui n'avoit pû incorporer à son Eglise des terres nouvellement découvertes. Le Parlement avoit tort de se plaindre ; l'Abbé de Montigni avoit prêté le serment de fidélité, comme tous les autres Evêques, & ce serment est l'affaire du Roi, & non des Parlemens ; on ne touchoit point à sa jurisdiction, c'étoit un Evêque de plus dans son ressort, dont il n'étoit pas moins juge par la voie de l'abus. La crainte de l'établissement d'un Conseil souverain étoit injuste, le Roi est le maître d'établir des Cours supérieures où il juge à propos,

& on ne pouvoit se dissimuler la nécessité d'en établir une en Canada, à mesure que la colonie se multiplieroit, par la difficulté infinie de porter en France les affaires des particuliers. En effet on eut beau faire, les deux arrêts du Parlement de Rouen n'eurent pas plus de succès que celui du Parlement de Paris, le Roi ne donna aucunes lettres patentes, les bulles ne furent point présentées, la compagnie du Canada ne fit aucun mouvement, le Vicaire apostolique partit, fit tranquillement toutes ses fonctions.

Il n'y eut que l'Abbé de Caylux qui refusa de se soûmettre, & fit tout ce qu'il pût pour le traverser. Dès le commencement de cette affaire, l'Archevêque de Rouen, pour faire un acte de possession éclatant & authentique, envoya l'Abbé de Caylux en qualité de son grand Vicaire dans cette partie prétendue de son diocese. Il ne pouvoit mieux choisir ; cet Abbé, homme de condition & de mérite, étoit un des associés de la compagnie de Montréal, formée en 1641. M. de Maisonneuve, Gouverneur de Montréal, pour établir le christianisme dans son département, s'étoit adressé au Séminaire de S. Sulpice, déja célebre par ses services & ses vertus si utiles à l'Eglise. M. Olier, fondateur de ce Séminaire, dans de pareilles vûes de religion, étoit entré dans la même compagnie, avec M. de Bretonvilliers qui fut son successeur. Ils destinerent l'Abbé de Caylux, que la piété ne leur attachoit pas moins que l'intérêt de la société, à aller jeter les fondemens de cette bonne œuvre avec trois Prêtres du Séminaire qu'ils lui donnerent. Ces quatre Ecclésiastiques passerent en Canada en 1657. M. de Caylux, chargé des pouvoirs, & se conformant aux instructions de l'Archevêque de Rouen, agit en maître : il ôta la cure de Quebec

aux Jésuites, qui l'avoient toûjours desservie, & s'en mit en possession. Le P. Poncet, qui faisoit les fonctions de Curé, ayant cédé sans résistance, fut blâmé de ses supérieurs & renvoyé en France; cependant sa qualité de grand Vicaire & ces coups d'autorité ne firent pas fortune. A l'exception de ceux qui étoient venus avec lui, personne ne voulut le reconnoître, malgré les ordonnances qu'il publia & les censures qu'il fulmina. Ces démarches violentes déplûrent & aliénerent les esprits.

Le Vicaire apostolique étant arrivé deux ans après, on eut encore moins d'égard à ses prétentions, malgré le nouveau poids que les arrêts du Parlement de Paris & de Rouen sembloient lui donner; cependant on l'avoit rendu suspect de jansénisme à la Cour de Rome & à celle de France. L'Abbé revint la même année en France, & fit un voyage à Rome pour se justifier; il trouva le Pape extrêmement prévenu, & n'obtint audience qu'avec peine: il l'obtint enfin & se justifia. Son zele lui fit repasser les mers le printemps suivant, & il parut en Canada *incognito*, sous un habit & un nom étranger; mais ayant été découvert, & continuant à ne pas reconnoître le Vicaire apostolique, la Cour en fut instruite, & l'année suivante 1661, M. d'Avaugourd, Gouverneur général, reçût une lettre de cachet qui ordonnoit à l'Abbé de Caylux de revenir en France, & de laisser l'Evêque de Pétrée tranquillement faire ses fonctions. Il ne se rebuta cependant pas, & le Prélat étant venu lui-même à Paris, l'Abbé se racommoda avec lui, le reconnut enfin, & avec son agrément revint en Canada en 1668, en qualité de simple Missionnaire avec MM. d'Urfé, d'Alet, Salignac-Fenelon, & quelques autres Prêtres du même Séminaire, où il édifia beaucoup la colonie.

LIVRE SECOND.

M. DE LAVAL ayant été sacré, ne tarda pas de se rendre à son troupeau. Il partit de Paris le mois d'Avril 1659, & s'embarqua à la Rochelle le jour de pâques avec Messieurs Torcapel & Pelerin, que leurs infirmités obligerent l'année suivante de revenir en France, & un neveu de M. de Bernieres qui n'étoit point tonsuré. Il partit sans consulter sa famille, mais Dieu se contenta de son sacrifice; un an après son arrivée, il mourut de la mort des justes, comme il avoit vécû de leur vie. Voici la lettre que son oncle en écrivit à M. l'Evêque. *Mon très-cher & honoré frere, Jesus soit notre tout à jamais. Ce mot est pour vous prier très-humblement d'agréer que mon neveu vous accompagne; je le tiendrai bienheureux de faire ce voyage avec vous, vous lui servirez de pere & de directeur. O que la providence de Dieu est admirable! Le petit Clergé de Canada sera composé de quatre personnes, pauvres, abjectes, méprisées du monde, mais pleins du desir d'être tout-à-fait à Dieu, puisqu'elles ne veulent uniquement que Dieu.*

Le P. Jérôme l'Alleman Jésuite, oncle du P. Gabriel l'Alleman, qui venoit d'être martyrisé par les Iroquois avec le P. Brebœuf, fut aussi du voyage. Il étoit revenu en France pour travailler aux affaires de la colonie, & paroissoit avoir renoncé à son ancienne mission; il étoit alors Recteur du College de la Flêche. Mais M. de Pétrée, instruit de ses vertus, de ses talens & des fruits qu'ils avoient faits, le demanda comme un homme qui lui étoit nécessaire. Il arriva précisément trois heures avant le départ du vaisseau, & n'eut que le

temps de s'embarquer. Cette troupe d'Apôtres arriva heureuſement à l'iſle Pétrée le 16 mai 1650, elle y paſſa quelques jours, & enfin mouilla devant Quebec le 16 juin ſuivant.

On ſavoit en Canada que le Roi penſoit à y envoyer un Evêque ; mais on n'étoit pas averti de ſon arrivée. Le premier vaiſſeau qui partit, & qui en apportoit la nouvelle, eſſuya tant de contretemps dans ſa route, qu'il n'arriva que long-temps après celui qui portoit le Prélat : la ſurpriſe fut agréable, & tout s'empreſſa à lui marquer ſon reſpect & ſa joie.

M. le Vicomte d'Argenſon, Gouverneur général depuis un an, alla au-devant du Vicaire apoſtolique, & le reçût avec tous les honneurs dûs à ſon rang & à ſon mérite, & toute la colonie fit paroître ſa vénération. *Il le mérite bien,* dit la Mere de l'Incarnation, lettre 57. *C'eſt un homme dont les qualités perſonnelles ſont rares & extraordinaires, ſans parler de ſa naiſſance, qui eſt fort illuſtre. C'eſt un homme d'un haut mérite & d'une vertu ſinguliere. Je ne dis pas que ce ſoit encore un Saint, ce ſeroit trop dire ; mais je dirai avec vérité qu'il vit en Saint & en Apôtre. Il ne ſait ce que c'eſt que reſpect humain : il eſt pour dire la vérité à tout le monde, & la dit librement dans les rencontres ; ce qui lui attire toutes ces perſécutions. En un mot ſa vie eſt ſi exemplaire, qu'il tient tout le pays en admiration. Il eſt intime ami de M. de Bernieres, avec qui il a demeuré quatre ans par dévotion. Il ne faut pas s'étonner ſi à cette école il eſt parvenu à un ſublime degré d'oraiſon.*

Le Prélat n'ayant rien trouvé de prêt pour ſon logement, alla d'abord demeurer chez les Jéſuites avec ſes Prêtres, enſuite il ſe logea chez les Hoſpitalieres, dans un appartement dépendant

de l'Hôpital. Il y demeura près de trois mois. Il y fut traité autant que la pauvreté de la maiſon le permettoit, avec beaucoup de propreté & de zele, quoique très-ſimplement ; mais cette ſimplicité ne lui ſuffiſoit pas, il ſe plaignoit toûjours qu'on en faiſoit trop, montroit du dégoût pour ce qui étoit bien apprêté, & affectoit au contraire une ſorte d'avidité pour ce qu'il y avoit de moins bon. Mais pour ne pas être plus long-temps à charge aux pauvres, en occupant un de leurs appartemens, il alla trois mois après loger dans le penſionnat ſauvage des Urſulines, qu'on appeloit ſéminaire : il y fit faire une clôture de ſéparation, pour y être canoniquement. On fut obligé de placer les enfans avec les Religieuſes, ce qui les incommodoit beaucoup. *Mais,* ajoûte la Mere de l'Incarnation, *ce ſaint Prélat le mérite, & nous porterons avec plaiſir cette incommodité.* De là il alla avec ſes Eccléſiaſtiques dans la maiſon de Madame la Pelleterie, appartenante aux Urſulines, où il demeura deux ans. Enfin il acheta une maiſon qui tomboit en ruine, avec une petite chambre dépendante de la fabrique, près de l'Egliſe où eſt aujourd'hui le cimetiere, qu'on transfera ailleurs, & le preſbytere que l'on a fait bâtir, & où trois ans après, en 1662, vinrent ſe joindre à lui M. Dudouit & un autre neveu de M. Bernieres, un des plus ſaints Prêtres qui aient été en Canada, qui fut depuis le premier Curé de la ville & le premier Doyen du Chapitre.

La premiere démarche du Vicaire apoſtolique fut d'établir ſon autorité. Il ſe forma une Officialité, nomma M. de Lauzon Official (il étoit avant lui à Quebec), & M. Torcapel Promoteur, fulmina les bulles, ordonna à tout le monde de le reconnoître en qualité de Vicaire apoſtolique,

& défendit de reconnoître l'Archevêque de Rouen. Il porta peu de jours après une excommunication contre ceux qui faisoient la traite de l'eau-de-vie avec les Sauvages : matiere dont nous parlerons au long dans la suite. Cette excommunication fut approuvée en Sorbonne en 1662, comme très-juste & très-sage. Tout le Clergé séculier & régulier souscrivit à son ordonnance, & tout le monde s'y soûmit, à l'exception de l'Abbé de Caylux, comme nous l'avons dit ci-dessus.

A peine fut-il arrivé qu'il eut occasion d'exercer son zele. Un des vaisseaux qui vint à Quebec se trouva infecté d'une maladie contagieuse : il portoit deux cens personnes, qui furent presque toutes malades, dont un grand nombre mourut. Le mal se répandit dans tout le pays, l'Hôpital fut tout rempli, & le Prélat n'en sortoit presque point, pendant que dura la maladie, toûjours occupé à servir, à instruire, à consoler les malades. On eut beau faire pour l'engager à conserver sa personne, il crût devoir commencer sa carriere par l'exercice de la plus héroïque charité. Son Clergé le seconda ; un Jésuite en mourut, deux Hospitalieres en furent à l'extrémité, heureusement le Prélat fut épargné.

Tels furent les commencemens de l'Eglise de Quebec. Cette poignée d'ouvriers se trouva chargée de presque toutes les fonctions à la fois. Les Jésuites dispersés dans les missions sauvages, continuoient à y faire des biens considérables. Ceux qui demeuroient à Quebec, & qui jusqu'alors avoient eu soin de la paroisse & de l'Hôtel-Dieu, remirent l'un & l'autre à l'Evêque ; deux Ecclésiastiques s'en chargerent, les autres allerent aider dans les missions des François, & servirent l'Eglise de Beaupré, la seule Eglise de campagne Françoise, qui fût encore formée. Le

Le saint Evêque mit le premier la main à l'œuvre. Comme les autres, on l'a vû cent fois aller administrer les sacremens aux malades à la ville & à la campagne, ramant dans un canot en été, marchant en hiver sur la neige en raquette, portant sur le dos sa chapelle & un morceau de pain, aller à une & deux lieuës dire la messe dans une cabane, donner le viatique & l'extrême-onction, & s'en revenir de même, après avoir mangé, en courant, son morceau de pain, & souvent tout à jeun. Le nombre des Ecclésiastiques grossit peu à peu, & il fut quelques années après assez grand pour former un Séminaire & un Chapitre ; mais il est difficile de comprendre ce qu'il en dût coûter dans ces commencemens à l'Evêque & à ses coopérateurs, pour fonder cette Eglise, & la mettre en état de mériter dix ans après qu'on l'érigeât solemnellement en Evêché.

Voici les regles que M. de Bernieres donna par écrit à ce qu'il appeloit l'Hermitage de Quebec, ou les freres du Canada, parce qu'ils avoient tous été élevés à l'Hermitage de Caen. Elles serviront à mieux faire connoître M. de Bernieres, l'Evêque & le Clergé de cette Eglise.

I. Dieu est notre centre & notre derniere fin. Nous sommes créés pour le posséder, non seulement dans le ciel, mais aussi sur la terre. Tout le desir de Dieu même est de réunir la créature au Créateur, séparés par le péché & l'affection aux choses créées. La vie n'est qu'un passage pour arriver à cette heureuse fin. Les Chrétiens ne doivent avoir d'autre objet que de s'écouler en Dieu, comme les fleuves dans la mer. C'est la vérité fondamentale dont nous devons être fortement persuadés & pénétrés d'une maniere active.

II. Cette recherche active par forme de méditation & de raisonnement doit se faire au

commencement de la converſion. Dans la ſuite il ſuffit de la faire par voie de foi, qui éclaire ſimplement, mais puiſſamment, pour connoître & goûter cette heureuſe fin, & par cette connoiſſance & ce goût nous faire paſſer de nous-même en Dieu, & ſupporter les travaux de la vie. Cette attention ou contemplation de foi ſuffit, ſans autre méthode d'oraiſon, à ceux qui avancent.

III. Cette maniere d'oraiſon, plus pure & plus ſpirituelle, cauſera ſouvent des ténebres, des ſéchereſſes, des foibleſſes, des dégoûts; il faut tout ſupporter avec patience, c'eſt faire une bonne oraiſon. Dieu ne manque pas de nous aider dans cet état pénible par des vûes paſſageres, mais pénétrantes, qui nous font goûter notre bonheur. Dieu eſt un être pur & ſpirituel : il ne peut être poſſedé que par l'eſprit.

IV. Nos chers freres de Canada ſont tous capables de ce procedé ſpirituel : pluſieurs même y ſont avancés, ils n'ont qu'à y être fideles; ils feront de grands progrès, s'ils joignent aux travaux extérieurs les ſouffrances intérieures. Ces deux peines réunies leur donneront plûtôt la mort intérieure que toutes les douceurs & les lumieres. La providence les favoriſe infiniment en les envoyant dans un pays ſauvage travailler au ſalut des ames, mourir à eux-mêmes, & ſe réunir à leur derniere fin. Ce ſeroit une illuſion de croire qu'ils feroient mieux en France, gagnant plus d'ames, s'avançant dans l'oraiſon par de plus grands ſecours. Ce ſont des tromperies de la nature, qui ne peut ſe réſoudre à mourir.

V. Dans tout ce qu'ils feront par devoir ou par dévotion, dans toutes les croix qu'ils ſouffriront, intérieures ou extérieures, qu'ils ne changent ni d'objet ni d'intention, qu'ils regardent ces choſes comme des moyens pour aller à

Dieu, qui eſt leur centre. Jamais il ne faut s'arrêter dans le chemin ou dans les moyens, mais uniquement dans le terme. L'intérieur & l'extérieur ne compoſeront qu'un même tout, & l'ame, ſimplement attentive, ne ſera point partagée à divers objets. Plus les travaux & les peines ſeront grandes, plus le moyen d'aller à Dieu ſera efficace, principalement les travaux apoſtoliques.

VI. Quand il plaira à Dieu d'adoucir l'amertume des ſouffrances par des lumieres & des conſolations intérieures, ne les rejetez pas comme oppoſées à la mort ſpirituelle; mais recevez-les comme des moyens néceſſaires à votre foibleſſe, qui vous aideront à ſouffrir. Tout ce que la bonté de Dieu accorde doit être reçû avec reſpect, humilité, reconnoiſſance & dépendance. Tout nous conduit au Créateur, lumiere & ténebres; laiſſez-vous-en pénétrer : *Benedicite lux & tenebræ.*

VII. Lorſque l'on éprouvera plus de facilité à raiſonner, ou à produire des actes intérieurs, il faut en profiter. Ce n'eſt point alors un effort de l'eſprit humain. Il n'y a que ceux qui ſe font par maniere d'étude qui nuiſent; les autres entretiennent le goût de l'ame pour chercher Dieu.

VIII. Les oraiſons jaculatoires ſont à peu près celles-ci. Comme le cerf altéré deſire les ſources d'eau vive, ainſi mon ame deſire Dieu. Les créatures même inſenſibles tendent ſans ceſſe vers leur centre, & les Chrétiens s'en éloignent par l'affection aux créatures. Il eſt impoſſible d'aller à la vie, qui eſt Dieu, que par le détachement des créatures & la mort à ſoi-même. La converſion de toute la terre ne ſert de rien, ſi on ne meurt à ſoi-même : cette mort ſeule ſuffit, quand on ne convertiroit perſonne.

IX. La lecture des livres ſpirituels, faite avec dégagement d'eſprit, nous donne du ſecours &

de l'assurance. Un voyageur demande souvent le chemin, & l'assurance qu'on lui en donne le tranquillise : nous sommes des voyageurs qui allons à Dieu ; les bons livres, les gens expérimentés, nous confirment dans notre voie. Mais il faut se borner à son degré ; si on lit ce qui regarde le degré supérieur, ce ne doit être que pour s'animer à y parvenir. La lecture spirituelle doit se faire lentement, non en courant. Il n'est pas question de remplir, mais de vuider son esprit. Ce n'est point une étude. Il ne s'agit que de connoître & de pratiquer le dénuement, ce qui se fait mieux par la simple lumiere de la foi & le détachement des créatures, que par la multitude des connoissances & des raisonnemens. La foi contient éminemment toutes ces vérités particulieres, elle a une efficacité infinie pour elever l'ame à Dieu.

Avis particuliers pour M. de Laval.

Dieu se fait assez connoître à lui pour son centre & sa derniere fin. Il sait & il goûte qu'ayant Dieu, il a tout. Il doit donc tendre continuellement vers lui, au milieu des créatures où le péché nous a abymés. Tous les états y sont propres, c'est à nous à y répondre.

Il doit s'abandonner à la conduite de Dieu, & accepter l'emploi que la providence lui a donné sans l'avoir recherché. L'amour de l'abandon contient celui de la pauvreté, du mépris, des souffrances, & un détachement général de tout ce qui n'est point Dieu. Qu'il réussisse ou non dans sa charge, il doit être toûjours content. Ne cherchant que Dieu, il le trouvera par-tout ; rien ne pourra lui ôter la paix du cœur. Il faut être attaché à Dieu plus qu'à l'œuvre de Dieu.

Il ne se servira que des moyens évangéliques qu'employoient les Apôtres, qui abhorroient la

prudence humaine, & ne suivoient que la folie de la croix. Il vaut mieux n'être pas Evêque que d'être Evêque humain. Ce seroit un grand malheur qu'un Evêché empêchât d'être parfait Chrétien. Que la sagesse du monde y trouve à redire, qu'importe ? Jesus-Christ est la voie & le terme : on ne le trouvera jamais qu'en suivant ses maximes.

Il ne se détachera jamais de la pauvreté. S'il est obligé de souffrir que l'Evêché ait quelque revenu, il ne doit pas moins conserver dans sa personne l'extérieur de la pauvreté, & demeurer uni à ses amis pauvres. On traitera cette conduite de bassesse. Les souffrances de toute espece, les dangers même de la mort ne lui manqueront pas dans un pays où tout le reste manque. Il doit conserver le même abandon dans les ténebres, les sécheresses & les autres épreuves de la vie spirituelle.

Il y a dans notre ame une inclination essentielle de s'écouler en Dieu. Il faut la laisser agir en liberté. La docilité à cette tendance est la meilleure oraison ; il faut la réveiller & l'entretenir par des temps réglés de prieres & de lectures spirituelles, & des regards amoureux sur la vie & la passion de Jesus-Christ. Mais quand on se sent touché, il faut se livrer à ce mouvement, & laisser ce que la méditation ou la lecture auront inspiré de meilleur.

Il n'ouvrira son cœur pour sa direction ou sa conduite qu'à ceux qu'il verra goûter cet esprit d'abandon. Il priera Dieu de lui en faire trouver de ce caractere.

Il vaut mieux faire ses charités d'une maniere secrette. La sagesse humaine inspire de les faire avec éclat ; Jesus-Christ n'agissoit pas ainsi : l'Eglise n'en tire pas plus de fruit. Si Dieu les fait

éclater, il faut le ſouffrir patiemment. Son pur eſprit porte à la petiteſſe, à la pauvreté d'habits, table, logement, équipage. Il faut pourtant le néceſſaire. Ce malheureux corps y oblige.

Je ne lui conſeille pas de quitter le lieu où Dieu l'a placé, ſous prétexte de négocier à la Cour ou ailleurs les affaires de l'Egliſe ou de la colonie. Il y a bien du danger & de l'illuſion : le mieux & le plus ſûr eſt de négocier avec Dieu, & de demeurer fidellement attaché à ſon devoir. Cherchez premierement le royaume de Dieu, le reſte ſera ajoûté. Si ce reſte manque, Dieu veut nous ſanctifier par la pauvreté, l'humiliation & la ſouffrance. Cette regle ne fut pas obſervée. Le zele fit faire à M. de Laval bien des voyages, & enfin une démiſſion de ſon Evêché, dont les ſuccès ne furent pas heureux. Ses ſucceſſeurs ne l'ont pas mieux gardée. Ils n'obſerverent pas non plus celle de la pauvreté : la communauté de biens fut abolie, & l'on procura des abbayes à l'Evêché, qui a toûjours été pauvre.

Cependant M. de Bernieres mourut le 8 mai 1659. L'abrégé de cet événement ne ſera pas un épiſode déplacé dans la vie d'un Prélat qui lui étoit ſi attaché & ſi redevable, Ce ſaint homme en avoit été averti trois ans auparavant par la Sœur Marie, pour laquelle il avoit, comme tout le monde, une vénération ſinguliere. Cette ſainte fille, quelque temps avant ſa mort, lui découvrit les choſes les plus ſecrettes, & lui annonça ſon décès ſous l'idée d'un calice qui le lui adouciroit, & lui recommanda l'Hermitage, l'appelant le jardin où, comme l'épouſe des Cantiques, Dieu conſervoit ſes fruits. Elle mourut à Coûtances le 25 février 1650. On en rapporte pluſieurs miracles. Son corps, transferé par arrêt du Parlement de Rouen dans l'Egliſe du P. Eudes, fut trouvé tout entier, exhalant une odeur agréable. M. de Laval, qui l'avoit pluſieurs fois viſitée, & qui étoit allé en pelerinage à ſon tombeau, porta en Canada & conſerva toute ſa vie avec reſpect quelqu'une de ſes reliques qu'il avoit obtenues.

M. de Bernieres fut encore inſtruit par Dieu même de ſa mort prochaine. Il le fit ſouvent connoître à ſes diſciples : il découvrit à chacun d'eux ce qui devoit lui arriver dans la ſuite, & qui lui arriva en effet. *Je me vois*, leur dit-il, *inveſti de la lumiere de la Divinité comme du ſoleil à midi, & je ſens de ſi violens tranſports d'amour divin, que je m'étonne comment je puis vivre.* C'eſt ſans doute dans quelqu'un de ces tranſports qu'il mourut ſubitement ſur les neuf heures du ſoir. Il avoit communié le matin, comme il le faiſoit tous les jours, gagné l'indulgence dans l'Egliſe du Croiſic, & aſſiſté à la Congrégation. Il parut tout-à-coup d'une gaieté extraordinaire. Quelqu'un lui en demanda la raiſon. *Ah!* dit-il, *ma joie ſeroit bien plus grande, ſi je n'avois pas d'amour propre.* Il fut à la recréation & à la priere du ſoir à l'ordinaire. A peine fut-il retiré dans ſa chambre pour ſe coucher, que ſon valet ſe mit à crier ; on y accourut, on le trouva aſſis à terre près de ſon lit, les yeux levés vers le ciel, & rendant les derniers ſoupirs.

Après la mort de M. de Bernieres, ſes éleves continuerent à vivre dans ſon Hermitage. Il leur avoit fort recommandé de n'avoir aucun commerce avec les Janſéniſtes, qu'il appeloit les ennemis de Jeſus-Chriſt. Et pour mieux marquer ſes ſentimens, il s'étoit fait faire un cachet, ou au-tour d'un Crucifix étoient gravés ces mots : *Dieu eſt mort pour tous.* Il avoit même prédit qu'on en auroit beaucoup à ſouffrir ; ce qui arriva bien-tôt.

après. M. Dudouit, un des plus zélés, étant tombé dangereuſement malade en 1660, il fallut lui adminiſtrer le viatique; mais ſon Curé étant ſoupçonné de janſéniſme, il refuſa de le recevoir de ſa main. Ses confrères ſe déchaînerent ouvertement pour le juſtifier. Ce cachet, ce refus, ces diſcours firent un grand éclat, irriterent le parti, & attirerent tant de perſécutions ſur les Hermites, qu'il fallut ſe ſéparer. La plûpart allerent à Paris ſe réunir, ſous la conduite du Pere Bagot; à la Congrégation, d'abord logée à la rue Coupeau, depuis transférée à la rue S. Dominique.

M. Deſmezerets, après avoir fait ſon ſéminaire aux Bons Enfans, & reçû les ordres ſacrés des mains de M. d'Héliopolis, y revint auſſi. M. Dudouit ſon ami y retomba malade, & prit la réſolution d'aller en Canada. A peine fut-il guéri, qu'il partit pour la Rochelle, & s'embarqua au mois d'août 1662. M. Morel étoit parti en 1661 avec Denis Roberge, éleve & domeſtique de M. de Bernieres, qui plein de l'eſprit de ſon maître, alla par zele en Canada ſe donner à M. de Laval, & le ſervit juſqu'à ſa mort.

La ferveur ſe ſoûtenoit toûjours parmi les Congréganiſtes. Pluſieurs l'avoient portée juſqu'à s'aſſembler chaque ſemaine en particulier, pour ſe déclarer entr'eux leurs penſées les plus ſecrettes, & leurs fautes les plus humiliantes, & ſe donner mutuellement des pénitences, afin d'acquérir une profonde humilité, ce qui produiſit de très-bons effets. Mais à force d'y avoir reçû du monde, le relâchement s'y gliſſa. L'aſſociation ſe rompit. Trois mois après il s'en forma une autre moins nombreuſe & mieux choiſie. On loua une maiſon à S. Etienne des Grès, & on y reprit les mêmes exercices avec une nouvelle ferveur.

C'eſt alors qu'elle forma le Séminaire des Miſſions Etrangeres, dont celui de Quebec eſt une dépendance. Ce grand objet de l'aſſemblée du P. Bagot, & de l'Hermitage de M. de Bernieres, qui étoient très-unis, étoit la converſion des Idolâtres du nouveau monde. Le célebre P. de Rhodes Jéſuite, étant venu des Indes à Paris en 1654, chercher des ouvriers évangéliques, s'introduiſit dans l'aſſemblée par le moyen du P. Bagot. Ses relations, ſes exhortations, ſes entretiens, ſon exemple, y allumerent un ſi grand zele, que tous réſolurent de ſe conſacrer à cette bonne œuvre. Le P. de Rhodes obtint à Rome des lettres de Vicaire apoſtolique pour pluſieurs. MM. les Evêques d'Héliopolis, Métellopolis & Berithe, & nombre de Prêtres, partirent pour les Indes, M. de Laval Evêque de Pétrée pour le Canada.

Cette œuvre n'auroit pas ſubſiſté long-temps, ſi l'on n'eût formé en France un corps durable qui fût comme la ſource des ouvriers évangéliques, c'eſt-à-dire qui eût ſoin de raſſembler ces ſujets, les élever, les envoyer en Orient, & leur procurer des ſecours, comme la Congrégation de la Propagande à Rome. M. de Meurs fut le plus ardent. Il engagea pluſieurs autres à mettre leurs biens en commun, & à établir une Communauté ou Séminaire dans ce goût. C'eſt ce qu'on appelle le Séminaire des Miſſions Etrangeres. Un Carme déchauſſé, Evêque de Babilone, donna l'emplacement & la maiſon qu'il poſſédoit rue du Bacq, fauxbourg S. Germain; pluſieurs perſonnes y firent des dons conſidérables, on y unit des bénéfices. Les deux Puiſſances donnerent authentiquement leur approbation. C'eſt depuis long-temps une maiſon des plus diſtinguées de Paris, qui ne ceſſe de faire de très-grands biens dans les

Indes, par les bons ouvriers que tous les ans elle y envoie.

Après cette digreſſion curieuſe & édifiante, & néceſſaire dans la vie de M. de Laval, reprenons la ſuite de ſon hiſtoire.

Rien ne repréſente mieux la primitive Egliſe que la vie de ce petit Clergé. Ils n'étoient tous qu'un cœur & qu'une ame, ſous la conduite de M. de Laval, & ne faiſoient qu'une famille, dont il étoit le pere. Biens de patrimoine, bénéfices ſimples, penſions de la Cour, préſens & honoraires, ils mirent tout en commun. M. Deſmezerets, Supérieur du Séminaire, écrivant plus de vingt ans après à M. le Marquis de Denonville, Gouverneur, lui parloit en ces termes. *Le Prélat ne faiſoit rien de conſidérable que de concert avec nous tous; nos biens etoient communs avec les ſiens. Je n'ai jamais vû faire parmi nous aucune diſtinction du pauvre & du riche, ni examiner la naiſſance & la condition de perſonne, nous regardant tous comme freres. Nous avons auſſi toûjours conſervé une parfaite union avec les Jéſuites & le Séminaire de S. Sulpice, qui n'a jamais pû être altérée. M. de Laval n'a rien négligé pour perpétuer dans ſon Egliſe cet eſprit de charité; il y a réuſſi, & pendant tout le temps de ſon Epiſcopat l'union a été parfaite.* C'eſt à cette union étroite que la religion fut redevable des rapides progrès qu'elle fit en Canada, & le Clergé de la piété édifiante qui faiſoit ſon caractere. *Tous les Eccléſiaſtiques, Chanoines, Curé, Séminaire, ne compoſent qu'une Communauté, dont la ſaimeté attire le reſpect de tout le monde.* Ainſi parle M. de S. Valier, ſecond Evêque, dans ſa relation de 1687, imprimée à Paris.

Ce que la piété avoit d'abord inſpiré, l'état de cette Egliſe naiſſante le rendoit abſolument néceſſaire; elle n'avoit ni aſſez de bien, ni aſſez d'ouvriers pour faire des corps ſéparés, & laiſſer les particuliers indépendans les uns des autres. En ne formant qu'un même corps, on économiſe les biens, on partage les charges, on s'entraide, on ſe ſoulage, on ſe remplace. D'ailleurs les Eccléſiaſtiques que le zele attiroit dans ces pays lointains, & dont le plus grand nombre étoit pauvre, avoit à craindre de manquer du néceſſaire, ſur-tout dans un âge avancé & un état d'infirmité. Les paroiſſes dont on les chargeoit, quoique très-vaſtes, à peine habitées par quelques familles diſperſées çà & là, ne fourniſſoient aucun revenu. On y étoit, par l'éloignement & la rigueur de l'hiver, hors de commerce avec Quebec pour ſe procurer ſes beſoins, & encore plus hors de portée de faire rien venir de France, d'où cependant on tiroit alors preſque toutes les commodités de la vie: embarras encore plus grand dans les infirmités que l'âpreté du climat, inſupportable à des étrangers, & les travaux immenſes que la rareté des Prêtres obligeoit à ſoûtenir, rendoient ordinaires & inévitables. Un Miſſionnaire étoit ſouvent chargé de pluſieurs paroiſſes & avoit des vingt & trente lieues de pays à deſſervir, & par des chemins en tout temps difficiles; en été il faut ramer ſur la riviere, tout Miſſionnaire doit être matelot; en hiver marcher ſur la neige, en raquette, portant ſa chapelle, ſon paquet & ſes proviſions. Ces inconvéniens arrêtoient ou faiſoient périr grand nombre de bons ouvriers. M. de Laval étoit trop bon & trop équitable pour n'en être pas touché & s'efforcer d'y remédier.

Il voulut que tout le Clergé ne fît qu'une famille, que la maiſon de l'Evêque fût la maiſon commune de tous les Eccléſiaſtiques, & le centre de tout le temporel, comme du ſpirituel; il s'engagea de fournir à tous tout ce qui leur feroit

néceſſaire. Il voulut que quand les affaires, les maladies, la piété, les attireroient à Quebec, ils trouvaſſent chez lui un aſyle toûjours ouvert, qu'ils y vinſſent même chaque année faire une retraite, & que quand l'âge ou les infirmités les mettroient hors d'état de ſervir, ils y euſſent une reſſource aſſurée, la nourriture & l'entretien juſques à la fin de leurs jours, & des prieres après leur mort. Par ce moyen les Miſſionnaires, déchargés de toute ſollicitude temporelle, ſe livroient au travail avec plaiſir & ſans réſerve. Il exécuta ce pieux deſſein juſqu'à l'établiſſement de ſon Séminaire. Dès qu'il l'eût bâti, il lui donna tous ſes biens, s'y conſacra, s'y renferma lui-même, & le chargea de maintenir cette union, & de remplir & perpétuer ſes vûes; ce qui ſubſiſta juſques à ce qu'un nouveau gouvernement changea la face des choſes. Mais comme le Séminaire n'étoit pas aſſez riche pour fournir à tant de dépenſes, qu'il étoit même inutile & dangereux de laiſſer aux Miſſionnaires la liberté de théſauriſer, il voulut que chacun remît à la maſſe commune tout ce qu'il retireroit de ſa paroiſſe, après avoir prélevé les dépenſes néceſſaires & les aumônes convenables, & qu'il en rendît compte de temps en temps au Supérieur. A cet effet il unit au Séminaire toutes les dixmes, toutes les cures de la campagne, le chapitre & la cure de Quebec; & pour mieux conſerver le premier eſprit, il ordonna que toutes les cures ſeroient appelées des miſſions, & les Curés des Miſſionnaires.

Cet eſprit de pauvreté, inſpiré par M. de Bernieres, étoit ſi grand dans l'Evêque & dans tout ſon Clergé, qu'on fut long-temps incertain ſi l'on feroit aucune acquiſition dans ce pays, regardant comme plus parfait & plus apoſtolique de s'abandonner à la providence. Cependant comme on

on ſe propoſoit d'élever gratuitement la jeuneſſe, qu'on ne pouvoit qu'à grands frais faire venir des Prêtres de France, que les Jéſuites avoient des fonds conſidérables, qu'il ne convient pas au Clergé de mendier, il fut réſolu, après bien des délibérations, qu'on feroit des acquiſitions ſuffiſantes pour l'entretien honnête du Séminaire, mais qu'on ne ſe départiroit jamais de la déſapropriation qui laiſſe tout en commun entre les mains du Supérieur, comme on s'y étoit engagé.

Cet ordre, qui dans la ſuite des temps a changé, ſubſiſte enore dans une vingtaine de paroiſſes du diſtrict de Montréal, deſſervies par Meſſieurs de S. Sulpice. Chacun des Miſſionnaires rend compte de ſon revenu au Séminaire, & en retire ſon entretien. La ſage fermeté de MM. le Chaſſier & Pelletier Supérieurs du Séminaire de Paris l'ont inviolablement conſervé contre les efforts qu'on a faits plus d'une fois pour y porter atteinte : ils ont mieux aimé retrancher de leur Corps les particuliers qui n'ont pas voulu ſe ſoûmettre à cette dépendance. Et ce qu'il y a de ſingulier, M. de S. Valier, qui a favoriſé pluſieurs fois ceux qui vouloient ſe faire fixer dans ces cures, qui même a ſéparé toutes les autres du Séminaire de Quebec, a cependant voulu unir juridiquement toutes les cures du gouvernement de Montréal au Séminaire de S. Sulpice; ce que la Cour n'a pas voulu agréer, pour ne pas priver les Evêques de la collation de ces cures.

M. de Laval avoit encore d'autres vûes profondes de ſageſſe. En établiſſant cette eſpece de gouvernement, il entretenoit beaucoup mieux l'union & la dépendance; il contenoit bien mieux les particuliers par les liens de la ſubordination immédiate aux Supérieurs ſubalternes; il étoit inſtruit plus exactement de l'état & des beſoins

[illegible]

des paroisses, par la voie légitime des Pasteurs; il changeoit plus facilement ceux qui pouvoient devenir inutiles dans un endroit, ou être plus utiles dans quelqu'autre; il ranimoit leur ferveur, en leur faisant faire tous les ans, & leur rendant si faciles les exercices de la retraite, ce que tant d'Evêques de France se font un devoir de pratiquer dans leur diocese; & il mettoit tous les Prêtres à portée de lui ouvrir leur cœur & de recevoir ses avis. La sagesse & la charité présidoient à toutes les démarches de ce digne successeur des Apôtres.

Jamais Evêque n'a plus aimé son Clergé, ni n'en a été plus tendrement aimé, que M. de Laval. C'étoit un véritable pere. La joie éclatoit sur son visage lorsque ses Curés venoient loger chez lui, avec la confiance d'un enfant qui entre dans la maison paternelle; il voyoit ces hommes que le climat & le travail avoient exténués & qui portoient sur leur visage le témoignage écrit de leur zele; il couroit à eux, il les embrassoit & les combloit de caresses, entroit dans le plus menu détail de leurs peines, & s'épuisoit pour les soulager dans leurs besoins. Il étoit sur-tout enchanté lorsqu'ils se présentoient à lui avec une vieille soutane toute déchirée, un méchant bonnet de matelot, de gros souliers avec des grapins, en un mot comme des Sauvages, & alors il les reconnoissoit pour ses véritables enfans, dégagés de toutes les superfluités de la vie, négligeant ce vain extérieur pour ne s'occuper que des fonctions apostoliques. Le Prélat leur servoit de modèle, jamais personne n'a plus négligé les puériles affectations, il donnoit presque dans l'excès.

Croiroit-on que par tous ces arrangemens M. de Laval avoit en vûe de consulter son Clergé, & de n'agir que de concert avec lui, quoique par ses

lumieres supérieures, son expérience, ses travaux, ses vertus, sa naissance, sa dignité, il fût un oracle dont tout le Clergé respectoit les vûes? Jamais personne ne s'est plus défié de lui-même, ni n'a demandé avec plus d'humilité, ni suivi avec plus de docilité les avis de ses inférieurs & de ses disciples. Son premier principe fut de suivre dans le gouvernement l'esprit de Jesus-Christ, marqué dans ces paroles de l'Evangile, *les Rois dominent les peuples en souverains, mais pour vous, que le plus grand se fasse le plus petit*, & dans celui du Prince des Apôtres, *gardez-vous de dominer sur le Clergé, mais rendez-vous de bon cœur la forme de votre troupeau*, & dans ces autres du Sage, *vous a-t-on établi supérieur, ne vous en élevez pas, mais soyez parmi vos inférieurs comme l'un d'entr'eux.* Il avoit des assemblées fréquentes avec ses grands Vicaires, les principaux de son Chapitre, les Supérieurs des Communautés, & les Religieux distingués par le mérite & la vertu; point d'affaire importante qu'il n'y proposât. Dans toutes celles des paroisses les Pasteurs étoient principalement consultés, il les appeloit, ou leur écrivoit exactement avant que de rien faire chez eux, ou de rien accorder à leurs paroissiens. C'étoit moins un supérieur qu'un confrere, qui cherchoit le bien avec eux, & ne le cherchoit que dans la vûe du bien même. Les plus grands Evêques de France suivent cet usage dans leurs diocèses, ils tiennent chaque semaine des Congrégations où se traitent toutes les affaires; c'est ce que l'Eglise observe dans les Conciles, & le Pape dans le sacré Collège. Aussi jamais Prélat ne fut ni mieux obéi ni mieux secondé que M. de Laval, parce que bien loin d'avoir cette jalousie de métier qui veut tout faire, qui craint le mérite, qui ne goûte que le despotisme,

jamais Prélat ne témoigna à ses inférieurs plus d'estime & plus de confiance, ne chercha plus à faire valoir leur zele & leurs talens, n'eut moins d'envie de commander, & ne commanda moins en effet.

Pour établir solidement ce bel ordre, il voulut lier tous les membres du Clergé par l'honneur & la religion, en exigeant leur parole & leur signature, & leur faisant faire une espece de vœu, qu'il appela de désapropriation, qui sans avoir l'étendue ni la force d'un vœu de pauvreté religieuse, en a les effets, & sans ôter la capacité d'acquérir, & la propriété des biens par une mort civile, comme le vœu solemnel, rend à peu près également dépendant des supérieurs, & donne devant Dieu un pareil mérite. Il voulut bien s'engager lui-même, se mit à la tête de tout, vivant en commun d'abord chez lui, & ensuite dans le Séminaire, & quoique maître de tout & par le suffrage de tous les cœurs & par ses bienfaits, puisqu'il avoit tout donné à son Clergé, il n'agissoit qu'avec une sorte de dépendance du Supérieur du Séminaire, dont il demandoit toûjours les avis, ou plutôt, pour parler selon son idée, auxquels il demandoit constamment permission. Cette union étroite parut suspecte à son successeur, qui changea tout dans la suite; mais M. de Laval ne s'en écarta jamais jusqu'à la mort, malgré les désagrémens qu'il eut à essuyer pendant le reste de sa vie.

Cet Evêque ne se borna pas à l'union des membres du Clergé, il voulut y faire entrer toutes les Communautés Religieuses de son diocese. Rien n'étoit plus sage; il y a communément peu d'intelligence entre le Clergé & les Religieux, à quelques particuliers près, pleins de l'esprit de leur état, & qu'un vrai mérite rend supérieurs à

ces foiblesses, qui d'un côté savent respecter l'ordre hiérarchique, & de l'autre rendre justice aux talens & à la vertu, & employer des ouvriers utiles. Il est vrai qu'en général ces deux états peu prévenus l'un pour l'autre, se regardent mutuellement avec défiance. Quels biens ne feroient-ils pas, si toûjours unis, il ne régnoit entre eux qu'une émulation de zele & de charité? Ce malheur n'étoit pas à craindre en Canada, il n'y avoit alors dans le diocese que des Jésuites & des Messieurs de S. Sulpice, avec lesquels les Missions Etrangeres avoient toûjours vécû dans une parfaite union; mais le Vicaire apostolique portant ses vûes dans l'avenir jugea à propos de la cimenter. Pour mieux prévenir les divisions que les événemens pourroient faire naître, il fit passer en 1665 un acte d'association entre ces deux Communautés & le Séminaire (Il est inscrit dans les registres respectifs, & l'original signé déposé dans les archives), par lequel on se promettoit de vivre toûjours comme freres, en s'engageant de dire un certain nombre de messes ou de prieres chaque année pour chacun de ceux qui viendroient à mourir, à se visiter avec cordialité, & à exercer l'hospitalité les uns envers les autres (ce qui subsiste encore entre les deux Séminaires), à aller les uns chez les autres faire l'office, & prêcher aux principales fêtes des Patrons, & chaque Prêtre y dire la messe à l'intention du corps (Ce qui s'observe en partie), à administrer les sacremens en commun dans la Cathédrale (ce qui est absolument tombé). Mais j'ai vû les Sulpiciens & les Jésuites au chœur de la cathédrale pendant l'office, occuper les premieres stales après les Dignités, avant tous les Chanoines.

Les Récollets n'étoient point alors en Canada, & n'y vinrent que plusieurs années après; ils ne

font point entrés dans cette association, & il n'y a jamais eu la même union entr'eux, les Jésuites & le Clergé ; ils ont eu même des démêlés considérables avec les deux premiers Evêques, qui ont été heureusement terminés. On les a cependant admis à prêcher à leur tour l'avent, le carême & les dominicales, à la paroisse, de trois en trois ans, alternativement avec le Clergé & les Jésuites ; ce qui n'a guere manqué jusques à présent. Les Religieuses entrerent à leur maniere dans l'association, on fit avec elles union de prieres, les Ecclésiastiques & les Jésuites promirent de leur fournir gratuitement des Supérieurs, des Confesseurs & des Chapelains ; ce qui a maintenu parmi elles l'union & la régularité. Cependant à Montréal Messieurs de S. Sulpice, qui les dirigent, n'ont souffert chez elles à aucun titre, ni Religieux, ni Ecclésiastique que de leur corps ; mais à Quebec la conduite des Evêques a fort varié selon les sollicitations ou les conjonctures du temps, les Ecclésiastiques, les Jésuites & les Récollets y ont été tantôt admis, tantôt exclus ; ce qui a répandu dans ces maisons une semence de division qui s'arrachera difficilement, & qui sous le regne de MM. de S. Valier & Dosquet a causé de l'embarras.

LIVRE TROISIEME.

APRÈS avoir donné à son Clergé séculier & régulier ces témoignages de sa charité, & tâché d'en rendre les liens indissolubles, l'Evêque de Pétrée y ajoûta en particulier en faveur des Jésuites un monûment authentique de sa reconnoissance ; il voulut qu'à perpétuité la Paroisse de Quebec allât processionnellement avec le Clergé faire l'office dans leur Eglise le jour de la Circoncision, le jour de S. François-Xavier, qui est une fête chommée dans le diocese, & le jour de S. Ignace, lorsque sa fête tombe un dimanche. Le Clergé, qui leur étoit dévoué, s'y soûmit avec joie ; la colonie y applaudit, & se rendit en foule au College. L'ordonnance de l'Evêque fut insérée dans les registres de l'Evêché & dans ceux de la paroisse, & les Marguilliers en passerent un acte avec le Recteur & le Syndic des Jésuites. Voici l'ordonnance.

« FRANÇOIS DE LAVAL, par la grace » de Dieu & du Saint Siege apostolique, Evê» que de Pétrée, Vicaire apostolique en toute » l'étendue du Canada & pays adjacens : A tous » ceux qui ces présentes lettres verront, Salut. » Après avoir connu & considéré les grands servi» ces rendus à Dieu par les PP. de la Compa» gnie de Jesus en toutes ces contrées, tant au » regard de la conversion des Sauvages, que de » la culture de la colonie Françoise, spéciale» ment par le soin charitable qu'ils ont apporté en » l'administration de la paroisse, tant pour le » temporel que pour le spirituel, pendant l'es» pace d'environ trente ans, de laquelle admi-

» niſtration nous les aurions déchargés lorſque » nous ſommes arrivés dans ce pays, nous avons » jugé juſte & raiſonnable qu'il y ait à jamais » quelque marque de reconnoiſſance de la part de » la paroiſſe de Quebec envers leſdits P P. de la » Compagnie de Jeſus, & à cette fin nous avons » ordonné que tous les ans au premier jour de » janvier qu'on célebre la fête de la Circonciſion » & du S. Nom de Jeſus, qui eſt le titre & le » patron de leur Egliſe de Quebec, auſſi-bien » que de leur Compagnie, on s'aſſembleroit à la » paroiſſe à l'heure ordinaire de vêpres, d'où le » Curé avec le Clergé & le peuple iront proceſ- » ſionnellement à l'Egliſe deſdits Peres, pour y » chanter les vêpres qu'ils auroient dû dire à la » paroiſſe, & après le ſermon & le ſalut on re- » tourneroit proceſſionnellement à ladite paroiſſe. » Nous avons de plus ordonné que le même ſera » fait le 3 décembre fête de S. François-Xavier, » & le 30 juillet jour de la fête de leur glorieux » patriarche S. Ignace, lorſqu'elle tomberoit un » dimanche, & que le peuple en ſeroit averti » le dimanche d'auparavant, & exhorté de con- » tribuer le plus qu'il lui ſeroit poſſible à cette re- » connoiſſance, voulant que ladite ordonnance » ſoit inſérée dans les regiſtres de la paroiſſe, & » que copie en ſoit donnée aux P P. de la Com- » pagnie de Jeſus. Donné en notre demeure or- » dinaire de Quebec, ſous notre ſceau & ſeing, » & celui de notre Secrétaire, le 15 janvier » 1660. *Signé* FRANÇOIS, Evêque de Pétrée.

Lorſque le Chapitre fut établi vingt ans après, comme il ſe trouva chargé de la cure, il continua les proceſſions en qualité de Curé. La paroiſſe fut enſuite ſéparée & unie au Séminaire, mais cette ſéparation ne changea rien dans la cérémonie; ce

n'étoit qu'une même Egliſe, un même corps & un même eſprit : le Chapitre y alla toûjours, avec cette différence que ce n'étoit plus le Curé, mais la premiere Dignité, qui par honneur faiſoit l'office. Il fut même pris une délibération dans le Chapitre général du 7 mai 1685, qui ſe trouve dans les re- giſtres du Chapitre. pag. 18. par laquelle il eſt arrêté qu'on ſuivroit cet uſage juſques à ce que la Cathédrale & la Paroiſſe ſeroient entierement ſé- parées. M. de S. Valier eut beau dans la ſuite ſéparer tous les divers corps du Clergé, le ſouvenir des ſervices que les Jéſuites avoient rendus, & rendoient encore à la Colonie, étoient trop pré- ſens, pour éprouver la même viciſſitude : les choſes demeurerent dans cet état ſans interruption & ſans trouble juſques après la mort de M. de S. Valier.

La vacance du Siege épiſcopal, conteſtée par les uns, parce qu'il y avoit un Coadjuteur en France, & prétendue par les autres, parce que ce Coadjuteur n'avoit pas pris poſſeſſion canoni- que, fit naître les plus vives conteſtations entre le Gouverneur & l'Intendant, le Chapitre & les Jéſuites. Les Chanoines, irrités, & d'ailleurs dans des ſentimens pour la Société bien différens de ceux de leurs prédéceſſeurs, depuis les démêlés ſur les cultes Chinois & les affaires du janſéniſme, qui, comme nous avons déjà dit, avoient paſſé en Canada, ſaiſirent cette occaſion pour montrer leur mécontentement, & en 1728 ſupprimerent un monument ſi glorieux aux Jéſuites. M. Doſquet Evêque de Samos vint en Canada l'année ſuivante en qualité de Coadjuteur de M. de Mornay ſuc- ceſſeur de M. de S. Valier. Il blâma la conduite du Chapitre, & voulut rétablir l'ancien uſage, qui lui paroiſſoit juſte. Il rendit une ordonnance à cet effet, qui par ſon ordre fut inſérée dans les regiſtres du Chapitre & dans ceux de la paroiſſe,

& dont un original authentique, signé de lui fut donné aux Jésuites. Voici l'ordonnance.

« PIERRE-HERMEND DOSQUET, par » la miséricorde de Dieu & l'autorité du Saint » Siege apostolique, Evêque de Samos, Coad- » juteur de Quebec, Assistant du trône pontifi- » cal, Conseiller du Roi en tous ses conseils : » A tous ceux qui ces présentes verront, Salut & » bénédiction. Les difficultés qui sont survenues » l'année derniere & celle-ci sur les processions » qu'on avoit accoûtumé de faire tous les ans à » l'Eglise des PP. Jésuites, nous ont donné occa- » sion d'examiner de plus près l'origine de ces » usages. Sur quoi nous étant fait représenter les » registres de notre secrétariat, & ayant ordonné » de vérifier ceux du Chapitre & de la paroisse, » nous avons trouvé qu'il avoit été rendu une » ordonnance par Messire François de Laval, » premier Evêque de ce diocese, le 15 janvier » 1660, dans laquelle, en reconnoissance des » grands services rendus par les Jésuites, tant » aux Sauvages du Canada, qu'à la colonie » Françoise, notamment à la paroisse de Que- » bec, dont ils ont fait le service pendant plus de » trente ans, pour laisser un monument éternel » de gratitude, il ordonna qu'à perpétuité la pa- » roisse de Quebec & le Clergé iront procession- » nellement à l'Eglise du College des Jésuites, » & en reviendront de même, y chanteront vê- » pres, entendront le sermon, & feront le salut » les jours de la Circoncision, de S. François- » Xavier & de S. Ignace, lorsque la fête tom- » bera le dimanche. En conséquence, il fut ar- » rêté dans un Chapitre général tenu le 8 mai » 1685, que le Chapitre cathédral, pour lors » érigé depuis peu, & qui depuis son érection

» s'étant chargé de faire l'office de la paroisse, » avoit été à ces processions, continueroit d'y » aller avec ladite paroisse jusqu'à ce qu'on eût » fait la distinction de l'Eglise cathédrale d'avec » la paroisse, & qu'alors on délibereroit avec » l'Evêque sur ce qu'il y auroit à faire. Ce qui » a été exécuté par la paroisse depuis qu'elle a » passé des Jésuites au Clergé, & par le Chapitre » depuis son érection en 1684, jusqu'à l'année » derniere, où pour des raisons qu'il est à propos » d'oublier, on a discontinué cet usage. Nous, » qui sommes chargés de tenir la main à l'exécu- » tion des ordonnances Episcopales & des délibé- » rations du Chapitre, sur-tout quand elles sont » prises avec les solemnités des Chapitres géné- » raux, & l'agrément des Evêques, & qui som- » mes obligés de faire rendre à chacun ce qui lui » est légitimement acquis, nous avons ordonné » que tant ladite ordonnance, que la délibération » du Chapitre, sortiront leur plein & entier effet; » en conséquence, sans avoir égard à tout ce qui » a pû être fait au contraire, que nous avons » cassé, & cassons, en tant que de besoin, nous » ordonnons que la paroisse & le Clergé iront à » perpétuité processionnellement de l'Eglise ca- » thédrale à celle des Jésuites, & reviendront de » même; y diront vêpres & entendront le sermon, » & feront le salut le jour de la Circoncision & le » jour de S. François-Xavier tous les ans, & le » jour de S. Ignace, quand sa fête tombera un » dimanche; & à l'égard du Chapitre, qu'il » continuera d'y aller conjointement avec la pa- » roisse jusqu'à la distinction de l'Eglise cathé- » drale d'avec la paroissiale, auquel temps il en » sera délibéré avec l'agrément de nous ou de nos » successeurs. Voulons que notre présente ordon- » nance soit lûe dans une assemblée capitulaire,

» & enregistrée dans les registres du Chapitre, » & qu'il en soit donné une copie en forme aux » PP. Jésuites. Donné à Quebec, dans notre » palais épiscopal, le 25 décembre 1729, signé » de nous, contre-signé de notre Secrétaire, & » scellé de nos armes. PIERRE-HERMAND, » Evêque de Samos, & Coadjuteur de Quebec. » Par Monseigneur, BOULANGER, Secrét.

En vertu de cette ordonnance la procession fut faite à l'ordinaire le premier janvier 1730, & vrai-semblablement les choses auroient repris leur cours ; mais le Coadjuteur se brouilla avec le Chapitre, & ajoûta ce sujet de plaintes à bien d'autres que ses prétentions singulieres faisoient naître tous les jours. On s'efforça de secouer un joug qu'on n'avoit repris qu'avec peine, & on remua si bien, que M. Dosquet, qui n'aimoit pas infiniment la Société, & qui d'ailleurs vouloit se raccommoder avec le Chapitre, entra en négociation, & sacrifia cet article peu intéressant pour lui, afin d'en obtenir d'autres. On fit proposer aux Jésuites de déclarer par écrit que le Chapitre avoit droit ces jours-là de faire l'office chez eux ; moyennant quoi on promettoit d'y retourner. Mais ce n'étoit qu'un prétexte de rupture ; car on n'en avoit nulle envie, & il est certain que le Chapitre n'avoit jamais officié au College à titre de droit honorifique à lui dû, mais à titre de reconnoissance des services rendus par les Jésuites. La condition fut refusée, & par une délibération du 26 novembre 1730 le Chapitre prit la résolution de n'y plus aller. L'Evêque fut présent à cette délibération, il y présida même ; mais confus de détruire si-tôt son propre ouvrage, il ne voulut ni la signer ni souffrir qu'on y fît mention de lui ; il se contenta d'y consentir verbalement. Il exigea

exigea cependant que la Paroisse, c'est à dire le Curé & son petit Clergé, feroit à l'ordinaire les processions ; ce qui s'exécuta. Les Jésuites firent d'abord quelques mouvemens & quelques plaintes, mais ils ont paru depuis ne pas s'en embarrasser. Tel a été quelque temps l'état de cette affaire. J'ai appris depuis que le Curé, qui ne s'y rendoit qu'à regret, faisoit toutes les fois quelque difficulté, & que cet usage étoit à la veille d'être aboli.

On sera sans doute surpris de voir les affaires des cultes Chinois & du Jansénisme passer au Séminaire de Quebec, qui n'y avoit aucun intérêt. Une courte digression expliquera ce mystere, & nous dispensera d'y revenir : elle servira à l'éclaircissement de plusieurs choses que nous aurons à dire dans la suite.

M M. Brisacier & Tiberge s'étant ouvertement déclarés pour leurs confreres de la Chine contre les Jésuites, pour les raisons que tout le monde sait, entraînerent toutes les Missions Etrangeres, dont ils furent si long-temps les chefs, & répandirent dans tout le Nouveau monde leurs ouvrages sur les cultes Chinois. Avec ces ouvrages passerent, sans doute contre leur intention, une foule de livres Jansénistes. Ces deux célebres Ecclésiastiques, quoique toûjours bons catholiques dans leurs sentimens, favorisoient les Ecrivains du parti, & s'en servoient utilement pour répandre & appuyer leurs apologies. Le venin ne tarda pas à couler en Canada, ainsi que l'éloignement pour les Jésuites, & par la ressemblance des intérêts lia le Séminaire avec les sectaires. M. Varlet Evêque de Babylone, ensuite prétendu Archevêque d'Utrecht, interdit, déposé, excommunié par trois Papes, vint en Canada, & de Quebec passa jusqu'à la mission de Tamaroa sur le Missisipi,

d'où il revint en France & se réfugia en Hollande, pour s'y unir aux schismatiques. Quoiqu'il fût méprisé dans la Nouvelle France pour sa conduite & pour sa doctrine, condamnées par ses propres partisans, il trouva le moyen d'y répandre l'esprit du parti, malgré la vigilance & le zele de M. de S. Valier, qui fut toûjours très-attaché à la saine doctrine, & infiniment éloigné de toutes les nouveautés profanes.

Un Bénédictin déguisé vint à l'appui du parti faire une incursion en Canada ; il s'insinua d'abord chez les Curés de campagne, ensuite dans les Communautés des Religieuses ; mais le Prélat le fit repasser en France, où sa Communauté le réclama, & le désavoua dès qu'elle en fut instruite. Les plus célebres prosélytes du parti furent M. de Villermaula, du Séminaire de S. Sulpice, que ses Supérieurs rappellerent & chasserent de leur Corps ; M. Thibout, Curé de Quebec, homme de quelque mérite, & accrédité dans la paroisse ; M. Glandelet, Doyen du Chapitre, homme habile, vertueux & zélé, qui avoit long-temps exercé les fonctions de grand Vicaire. C'étoit un des plus anciens Ecclésiastiques du diocese. Je crois cependant qu'on le soupçonnoit mal à propos. Tout ce qu'il y a de vrai, c'est que quelques démêlés personnels avec les Jésuites sur la direction d'une Religieuse Ursuline, le rendirent insensiblement leur ennemi & le protecteur de leurs adversaires. Mais j'ai vû dans un grand nombre d'écrits de toute espece, qu'il a laissés, un sincere attachement à l'Eglise & au Pape, beaucoup d'estime & de respect pour la Société, une extrême vivacité à se défendre du soupçon de jansénisme, & sur-tout une profonde vénération pour M. de Laval, après la mort duquel il fit des procès verbaux sur plusieurs miracles opérés à son tombeau, & sur la vie duquel il a laissé bien des mémoires dont je me suis servi.

Toutes ces affaires sont aujourd'hui absolument finies en Canada ; cette Eglise est sans mélange pour les sentimens, & le Séminaire des Missions Etrangeres une des maisons de Paris les plus attachées à la saine doctrine. Le Séminaire de S. Sulpice, pendant le peu d'années qu'il est entré dans son gouvernement, a commencé de dissiper ces petits nuages. Il n'est entré dans la maison, il n'est parti pour les missions, que des gens sûrs & pleins de zele. M. l'Abbé de Combes ayant depuis été à la tête, a sû tout ramener parfaitement par cette douceur aimable & insinuante, ce zele constant & éclairé, cette sagesse & cette charité qui lui avoient gagné tous les cœurs, & qui sans doute lui ont assuré dans le ciel la plus glorieuse récompense. Tous les autres Directeurs du Séminaire, pleins du même esprit, soûtiennent avec beaucoup d'édification & de succès une œuvre si utile & si sainte.

Revenons aux travaux de M. de Laval pendant les trois premieres années de son épiscopat.

LIVRE QUATRIEME.

LE Vicaire apostolique ayant ébauché, pour ainsi dire, son Clergé & jeté le germe de l'esprit qu'il y vouloit établir, alla visiter son diocese & donner la confirmation, ce qu'il a fait régulierement jusqu'à sa démission. La vie de l'homme suffiroit à peine pour visiter ce diocese immense, s'il étoit peuplé, puisqu'il renferme toute l'Amérique septentrionale, depuis la baie d'Hudson, jusqu'à l'embouchure du Mississipi, & depuis l'isle Royale & l'Acadie jusques aux terres d'Espagne. Les visites de M. de Laval n'ont pas été au-delà de l'étendue de la colonie & des missions sauvages établies aux environs; c'est une espace de quatre-vingts à cent lieues depuis la riviere de Saguenay au-dessous de Quebec jusqu'au lac des deux montagnes au-dessus de Montréal, le long du fleuve S. Laurent, sur demi lieue de chaque côté du fleuve, où pour la commodité du commerce on a construit les habitations des François.

Ce seroit en Europe un grand diocese; mais il s'en faut bien qu'il y en ait aucun si difficile à visiter. On trouve en Europe des villages, des auberges, des châteaux de Seigneur, où l'on peut loger, on y trouve des Eglises bâties, un peuple formé, des Ecclésiastiques qui reçoivent, qui accompagnent, qui instruisent leur Evêque. Rien de tout cela en Canada dans ces premiers temps; les paroisses ne sont pas même aujourd'hui ramassées, malgré des ordres souvent réitérés de la Cour, & les risques que la guerre des Iroquois a fait long-temps courir; les habitations sont éloignées de plusieurs arpens les unes des autres, chacun des colons ayant bâti la sienne à son gré, au milieu de son terrein, sur le bord de la riviere. Tout ce qu'on a pû faire, c'est de construire l'Eglise & le presbytere au milieu de cette ligne de maisons; mais quelles maisons alors! de misérables cabanes environnées de pieux, où il régnoit à la vérité, comme dans le premier âge du monde, l'union, l'innocence, la simplicité, la piété & l'esprit d'hospitalité, mais où tout manquoit: une botte de paille faisoit le lit, & un morceau de pain la nourriture. Aujourd'hui que la colonie est assez peuplée & le diocese formé, la route est plus supportable, on trouve presque par-tout quelques maisons; il en est de temps en temps d'assez bien bâties. On faisoit alors des journées entieres sans rencontrer un habitant, trop heureux d'arriver enfin, pour y passer la nuit, à quelque grange ou à quelque cabane. On trouve aujourd'hui des Eglises passables, plusieurs même propres & bien bâties, & presque par-tout des Missionnaires; alors nulle Eglise, nulle paroisse, nul Missionnaire, il falloit tout créer. Le Prêtre qui avoit le courage de parcourir ce vaste pays, portoit sa chapelle, & disoit la messe où il se trouvoit. Les fêtes & dimanches il en disoit deux. Il faisoit avertir de son arrivée, & on venoit à lui de plusieurs lieues à la ronde. Il confessoit, communioit, faisoit le catéchisme, baptisoit les enfans, ce qui lui donnoit une fatigue immense; dans chaque cabane il falloit en faire autant. Pendant sept à huit mois de l'année la terre est couverte de neige; c'est pourtant le seul temps où les visites peuvent se faire, parce que pendant trois ou quatre mois, depuis l'arrivée jusqu'au départ des vaisseaux, on est occupé des affaires de France, qu'il n'est pas possible de re-

mettre, puisque l'occasion manquée, en voilà jusqu'à l'année suivante.

L'état où étoit alors la colonie rendoit les visites encore plus dangereuses. M. de Laval trouva tout en armes, & presque réduit aux abois. Les Iroquois nous faisoient depuis plus de dix ans la plus cruelle guerre, & ne se proposoient pas moins que d'exterminer tous les François. Leurs partis couroient la campagne, & insultoient tout le pays. Cette guerre a duré plus de quarante ans encore, quoiqu'à diverses reprises, des pourparlers, des treves, des paix passageres, ayant laissé jouir de quelque intervalle de repos. Elle avoit d'abord commencé entre les Algonquins, les Hurons & les Iroquois. M. de Champlain avoit fait alliance avec les Hurons, nation alors la plus nombreuse & la plus florissante, qui la premiere avoit embrassé le Christianisme, & les avoit aidés dans leurs guerres. Les Iroquois résolurent de s'en venger, & à la faveur d'une paix simulée, ayant détruit leurs ennemis en détail, ils tournerent les armes contre nous. Leur maniere de faire la guerre, dans le goût des Houssards & des Pandoures, est extrêmement meurtriere. Ce ne sont point de sieges réguliers, les Sauvages ne peuvent forcer que des barrieres de pieux; très-peu de batailles rangées, ils ne sauroient tenir contre le canon; ils ne font que des coups de main. Ces troupes irrégulieres se répandent au loin & enlevent tout ce qu'elles trouvent, ils dressent des embuscades & tuent tous ceux qui passent, ils vont la nuit mettre le feu à une maison, se chargent de butin, & s'enfuyent. Il est aussi difficile de les poursuivre que de prévenir leurs coups; montagnes, rivieres, forêts, neiges, glaces, froid ou chaud, rien ne les arrête; mais malheur à qui tombe vif entre leurs

mains, les cruautés les plus horribles & les plus rafinées sont leurs amusemens & leurs délices. Cependant la colonie, sans secours du côté de France, & presque abandonnée de la Cour, ne se soûtenoit plus que par une espece de miracle; une poignée d'habitans qui la composoient, réfugiés sous le canon de Quebec, y vivoient comme prisonniers. On n'osoit ni semer, ni moissonner, ni cultiver les terres, ni sortir de la maison sans être bien escorté. Les Ursulines & les Hospitalieres, après avoir fait leurs fonctions pendant le jour, se réfugioient la nuit dans le fort, ne se croyant pas en sûreté dans leur Couvent. On fut long-temps sur le point de tout abandonner, & de revenir en France. Ainsi se passerent les trois premieres années du pontificat de M. de Laval, dans une disette générale, dans des fatigues & des alarmes continuelles, & un danger perpétuel de perdre la vie au milieu des supplices, & de voir son Eglise détruite ou dispersée repasser les mers.

Qu'on imagine donc un Evêque suivi de deux Ecclésiastiques & d'un ou deux domestiques allant à l'aventure sur les neiges, quelquefois dans un traîneau, le plus souvent sur des raquettes, portant sur son dos une couverture qui le jour lui servoit de manteau, & dont il se couvroit la nuit, passant la nuit dans une grange, ne beuvant que de l'eau, mangeant à la fin du jour un morceau de pain qu'il lui falloit apporter, déterminant l'étendue d'une paroisse, cherchant quelque endroit propre à bâtir une Eglise, on se formera quelque idée des visites épiscopales de M. de Laval. Il y contracta de très-grandes infirmités, qui lui durerent toute la vie. Quelque année après il en fut si dangereusement malade, qu'on en désespéra. A peine fût-il un peu rétabli, qu'il recom-

mença ses courses apostoliques. Il en fut de nouveau si épuisé, si incommodé, qu'il se retira à une maison de campagne du Séminaire pour faire des remedes ; mais n'étant point soulagé, il prit le parti de se démettre, comme nous le dirons dans la suite. Cependant une maladie populaire qui enleva bien du monde, l'apparition d'une comette, l'idée de quelque maléfice, le bruit de quelque prétendu prodige qui se répandit parmi le peuple & le jeta dans la consternation, y mirent le comble. Il falloit toute sa charité & tout son courage pour ne pas succomber sous le poids de tant de maux. Ce bon Pasteur visita & consola tout le monde, il fit faire des prieres publiques & des processions solemnelles, à l'exemple de S. Charles Borromée, pour fléchir la colere de Dieu. Il donna tout ce qu'il avoit apporté, & se réduisit à l'indigence : on compte que pendant ces tristes années il avoit distribué trente mille livres, somme incroyable pour le temps & pour le pays, & pour un homme qui n'a ni bénéfice ni patrimoine. Ses prieres furent écoutées, on parla de paix, la colonie respira, & le saint Evêque eut la liberté de revenir en France représenter au Roi tous ces maux, & en apporter le remede.

Les fatigues & les dangers de sa vie n'étoient pas sa plus grande peine, il se réjouissoit au contraire, à l'exemple des Apôtres, d'avoir à souffrir pour Jesus-Christ. Mais le zele qui le dévoroit le réduisoit aux abois à la vûe des désordres qui s'introduisoient alors dans la colonie, & que tant de fléaux ne corrigeoient pas. Une foule d'aventuriers ramassés au hasard en France, presque tous de la lie du peuple, la plûpart obérés de dettes ou chargés de crimes, & qui n'alloient dans ce pays éloigné que pour se mettre à couvert des poursuites de la justice, les plus honnêtes

gens même uniquement attirés par l'intérêt & occupés de leur commerce, tout cela ne pouvoit qu'avoir apporté dans la colonie la plus mauvaise graine ; d'ailleurs dispersés dans un pays immense, sans Pasteurs, par consequent sans religion & sans instruction ; loin du gouvernement & sans Magistrat, par conséquent sans frein & sans crainte ; mêlés avec les Sauvages, dont ils prenoient les mœurs, courant avec eux dans les bois, par conséquent dans le centre de la corruption, que pouvoit être le troupeau de M. de Laval, qu'un amas de rebelles, de libertins & d'impies ? C'étoit encore pire que la ville de Rome, dont il est dit que quand S. Pierre y entra c'étoit une forêt pleine de bêtes féroces ; car enfin il y avoit à Rome une police, des Magistrats, un Sénat, de l'esprit, de la raison, de la grandeur d'ame, & tout manquoit alors en Canada, *silvam istam frementium bestiarum, & turbulentissimæ impietatis occeanum.* Dieu a béni les soins & les travaux de son serviteur. Le Roi, à sa priere, pour combattre les Iroquois, fit passer le Régiment de Carignan-Saliere, dont les Officiers étoient gens d'honneur & de mérite, & les Soldats d'assez bonnes gens. On leur fit une mission qui fit de très-grands fruits ; les Officiers y donnerent l'exemple. Il faut convenir qu'aujourd'hui que les paroisses sont bien établies & pourvûes de bons Ministres, les habitans sont communément bien instruits, pieux, pleins de probité & de politesse ; ils ont même de l'esprit & des sentimens, & valent bien les habitans de nos campagnes. Que ne doit-on pas à ceux qui ont défriché ces terres couvertes de ronces, au prix de tant de fatigues & de dangers ?

Pendant ces trois malheureuses années l'Eglise de Canada perdit plusieurs bons ouvriers. M. le

Maître & M. Vignol, deux Eccléſiaſtiques de Montréal, furent tués par les Iroquois, le P. Menard Jéſuite, & un nommé Guenin ſon domeſtique, qui étoit une eſpece de catéchiſte fort utile & fort homme de bien, périrent chez les Outaouas. Le Pere Menard étoit un Religieux de la plus haute piété, pour qui non ſeulement les François, mais les Sauvages même, avoient une ſi profonde vénération, que pluſieurs années après ſa mort on trouva chez les Sioux ſon bréviaire & ſa ſoutane érigés en Divinités ſur une eſpece d'autel, où ces barbares alloient faire des prieres & des ſacrifices à leur mode, en lui préſentant à chaque repas de tous les mets qu'on leur ſervoit. Ce ſaint Miſſionnaire avoit travaillé long-temps chez divers Sauvages, entr'autres, avec beaucoup de fruit dans un des cinq cantons Iroquois, les Goyogouins où on lui avoit reconnu un talent ſingulier de s'accommoder au génie des Sauvages, & de s'inſinuer dans leur eſprit. Les événemens de la guerre l'avoient obligé de revenir à Quebec. Il y étoit lorſque les Outaouas vinrent demander des Miſſionnaires. Cette nation foible, peu nombreuſe, alliée des Hurons, & par là devenus l'objet de la haine des Iroquois, avoit déjà eu des Miſſionnaires & les avoit traités aſſez mal; le P. Garo y avoit péri par leur faute, ayant été lâchement abandonné dans une attaque. Ils revinrent cependant en demander en 1660, & on leur accorda le P. Menard. C'étoit tout riſquer, parce que le chemin, extrêmement long, étoit infeſté d'Iroquois : c'étoit riſquer à pure perte. Ces Sauvages, peut-être les plus ſuperſtitieux & les plus ſtupides du pays, n'avoient jamais paru goûter le chriſtianiſme ; on n'avoit pû y baptiſer que quelques enfans moribonds. Leur empreſſement apparent n'avoit pour motif que l'intérêt du commerce.

Le P. Menard eut cependant le courage de s'engager dans une miſſion ſi ingrate & ſi périlleuſe. Comme il le dit lui-même dans ſes lettres, ce fut cette parole de M. de Laval qui le détermina: *Toute ſorte de raiſons devroient vous retenir, Mon cher Pere, mais Dieu, plus fort que toutes nos raiſons, vous veut dans le pays où vous allez.* Il vécut parmi eux près de dix-huit mois, pendant leſquels il fit avec eux des courſes de plus de trois cens lieues, obligé de ramer, comme eux, toute la journée, ou de faire des portages, n'ayant que la nuit pour dire ſon bréviaire à la lueur du feu, ou au clair de la lune, & manquant tellement des choſes néceſſaires, que pendant huit mois il ne vécut que de gland & d'écorce d'arbres pilée, & dans une occaſion il ſe trouva fort heureux, avec deux François qui l'accompagnoient, de trouver quelques oſſemens d'animaux, qu'ils pilerent & dont ils firent avec de l'eau une eſpece de bouillie, qui leur ſervit de nourriture pendant pluſieurs jours. Il fut ſouvent abandonné de ces barbares, expoſé à la fureur des Iroquois, riſquant de s'égarer dans un pays inconnu, comme il fit en effet dans une forêt, où il périt de miſere, ſans qu'on ait jamais pû découvrir ſon corps.

Les terres immenſes du Canada n'ont été que peu à peu découvertes, & ne le ſont pas même encore parfaitement. Lorſque M. de Laval y arriva preſque tout le pays étoit inconnu ; il ſe fit dans les trois premieres années pluſieurs découvertes importantes au nord & au couchant, & ſemblable aux Romains, qui dans leurs plus grandes pertes envoyoient au loin des armées, le Vicaire apoſtolique, malgré les malheurs de ſon Egliſe, eut aſſez de courage & trouva aſſez de reſſource pour envoyer de tous côtés des ouvriers dans cette grande moiſſon ; il eut même la conſolation d'y

voir faire beaucoup de fruit. Le détail de ces découvertes & de la police de ces vaſtes pays regarde plûtôt l'hiſtoire générale du Canada que la vie particuliere de ſon premier Evêque ; nous nous contenterons de donner quelque légere idée des nations qu'on découvrit de ſon temps, & chez leſquelles la foi ſe répandit par ſes ſoins.

Les Eskimaux, diſperſés, ou plûtôt errans ſur la grande terre de Labrador, ſituée entre la baie d'Hudſon & le fleuve de S. Laurent, n'ont preſque de l'humanité que la figure, & encore bien hideuſe à voir. Une grande barbe noire, épaiſſe & fort ſale leur monte juſqu'aux yeux, & couvre ſi abſolument leur viſage, qu'à peine y diſtingue-t-on quelque trait. Ils ſont ſi farouches, qu'ils ne s'apprivoiſent jamais, s'enfuyent quand ils voient un Européen, à moins que le ſurprenant endormi & ſans précaution, ils ne puiſſent le maſſacrer & le dépouiller. On ne peut trafiquer avec eux qu'au bout d'un long bâton, comme dans les villes affligées de la peſte. Dans l'été ils n'ont point de demeure & couchent à l'air, en hiver ils s'enterrent dans des eſpeces de caves ou plûtôt de clapiers, où ils ſont ſix mois les uns ſur les autres ſans ouvrir les yeux ; ils ſont couverts juſques au bout des doigts d'une eſpece de chemiſe, qui leur ſert de chauſſure & de caſaque ; au lieu que les autres Sauvages ſont preſque nuds. La chauſſure & la caſaque ſont faites de morceaux de peaux d'ours, de loup, ou même d'oiſeau, attachés enſemble, dont le poil ou le duvet ſont en dedans ; la chemiſe eſt faite de veſſie ou d'inteſtins d'animaux ou de poiſſons, coupés comme du ruban, & aſſez bien couſus. Jamais ſans doute il n'eût été poſſible de convertir aucun Eskimau, puiſqu'ils ſont inabordables & inſociables, ſans la guerre qu'ils ont avec leurs voiſins. Leurs

ennemis, plus ſociables qu'eux, ayant fait quelques priſonniers, les amenerent dans nos miſſions. L'eſprit de Dieu ſouffle où il veut, & la grace met tout à profit. L'eſclavage, les beſoins, l'éloignement de leur famille, la fréquentation de gens raiſonnables, les humaniſerent & les rendirent ſuſceptibles de religion & de vertu ; les chaînes furent pour pluſieurs la ſource de la liberté. Une femme, entr'autres, fut convertie en 1659 par une eſpece de miracle. Elle tomba dans des convulſions ſi affreuſes & ſi extraordinaires, qu'on la crût poſſédée du démon. Pluſieurs remedes qu'on employa pour la guerir furent inutiles, enfin l'eau bénite la guerit ſubitement & parfaitement ; elle demanda & reçût le baptême avec beaucoup de dévotion, & un Proteſtant qui en fut témoin, en fut ſi touché, qu'il abjura ſon héréſie & devint très-bon Catholique.

Le long de la baie d'Hudſon, dans une étendue de plus de trois cens lieues, on trouve pluſieurs nations ſauvages, errantes comme les Eſquimaux, mais moins farouches & moins dégoûtantes, qui juſqu'alors avoient été inconnues ; elles adorent le ſoleil, & dans les affaires importantes le chef de famille offre en ſacrifice à cet aſtre la fumée du tabac qui ſort de leur pipe. Ils croyent l'immortalité de l'ame & une vie bienheureuſe, & s'imaginent rendre un grand ſervice aux vieillards & aux malades de les faire mourir pour avancer leur bonheur. Ils brûlent les corps, comme faiſoient les Romains, & ſur l'eſpece de tombe où ils renferment leurs cendres, ils mettent une pipe & du tabac, afin que le mort puiſſe fumer dans l'autre monde, ſans quoi ils ſeroient à jamais malheureux. En 1660 M. de Laval crût voir quelques ouvertures pour y établir le chriſtianiſme, & ſans être effrayé des difficultés, il prit auſſi-tôt des

[illegible]

meſures pour leur faire apporter les lumieres de la Foi. Mais cet objet n'a encore fourni rien de bien intéreſſant pour la Religion. Ces peuples ſont ſi éloignés, leur pays eſt ſi impraticable, l'hiver y eſt ſi long & ſi rude, que nous n'avons jamais eu avec eux de commerce ſuivi, le peu qu'il a été poſſible d'y faire n'a été que d'une maniere paſſagere ; il y a eu quelque fort & quelques habitations Françoiſes, quelque Miſſionnaire y a baptiſé des enfans & fait quelque converſion ; mais on y a fait ſi peu de fruit, que cette miſſion eſt abſolument tombée. Ceux qui y ont hiverné étoient en ſi petit nombre & ſi peu gens de lettres, qu'ils n'ont laiſſé aucun mémoire. Nous y avons toûjours été en guerre avec les Anglois, enfin on leur a cédé ce pays par le traité d'Utrecht ; la France l'a depuis perdu de vûe, & les Anglois aſſurément n'ont pas travaillé à y établir le chriſtianiſme.

Les Sioux ſont un objet bien plus important ; cette nation eſt nombreuſe & floriſſante, ſes mœurs ſont moins corrompues que celles des autres, l'adultere y eſt puni avec tant de ſévérité, que l'on coupe le nez & la peau de la tête aux femmes qui en ſont coupables. Ces peuples ont de la douceur, de l'eſprit & de la raiſon ; leur langue eſt une des trois langues meres qui partagent tous les Sauvages de l'Amérique ſeptentrionale. Dans le peu de commerce qu'on a eu avec les Sioux on a crû s'appercevoir qu'ils avoient l'accent Chinois. En effet on a quelque raiſon de penſer que le pays immenſe qu'ils occupent confine à la Tartarie & la Chine, par où il ſeroit aiſé de comprendre comment les premiers hommes, en faiſant le tour du globe terreſtre, auroient pû de proche en proche paſſer à la longue de l'Aſie à l'Amérique, puiſqu'on prouveroit par là que ces deux

parties du monde ne ſont qu'un même continent. Quelques Sioux, après avoir long-temps voyagé, ont rapporté qu'ils avoient trouvé bien loin, en tirant toûjours vers l'oueſt, des hommes habillés de longues robes, qui avoient des maiſons & des villes, comme les François, & ils avoient apporté de ce pays éloigné des morceaux de porcelaine fort ſemblables à la porcelaine de la Chine. Ce fut le haſard qui fit découvrir les Sioux.

La guerre Iroquoiſe ayant diſperſé les Hurons & les Algonquins, pluſieurs familles fuyant toûjours leurs ennemis, arriverent enfin chez les Sioux, où ſe croyant en ſûreté ils s'y établirent. Quelques François qui ſe trouvoient chez les Algonquins les ſuivirent, & en rapporterent bien des particularités qui nous meneroient trop loin. M. de Laval, touché du beſoin de tant de peuples, s'adreſſa au P. l'Allemand, qu'il avoit amené de France, & qui étoit alors Supérieur des Miſſions. Ces deux grands ſerviteurs de Dieu, animés du même eſprit, prirent de concert toutes les meſures que la diſette des ouvriers pût leur permettre, pour répandre de toutes parts la lumiere de l'Evangile. Il y a eu en effet depuis ce temps-là des Jéſuites chez les Sioux ; j'y ai vû aller en 1730 le P. Guignace, mais jamais il n'y a eu de miſſion fixe ; j'en ſuis ſurpris, & c'eſt dommage. Ce peuple ſage & docile ne ſeroit pas difficile à cultiver ; ſa langue fort répandue auroit facilité le commerce avec bien des nations plus éloignées, on auroit fait par là bien des découvertes, & ſurtout celle de la mer du Sud, ſi deſirée & ſi utile, à laquelle on ne peut douter que ce pays ne confine ; mais d'un autre côte l'éloignement infini de ce peuple, la difficulté d'y arriver à travers un pays inconnu, où tout manque, & où l'on trouve pluſieurs nations ennemies, la néceſſité de tra-

vailler chez des nations connues, alliées ou voisines, qui méritent la préférence, peuvent faire excuser ceux qui n'ont pas profité de ces belles ouvertures.

La nation des Abenaquis consola le Prélat du peu de progrès que faisoit la foi dans ce commencement chez tant de différens peuples. Les Abenaquis avoient embrassé le Christianisme depuis plusieurs années ; dès l'an 1646 le P. Dreuilletes avoit jeté parmi eux les fondemens d'une Eglise florissante, mais ce fut pendant l'Episcopat de M. de Laval que l'Evangile y fit de plus grands progrès, ce fut un des objets le plus consolant pour lui, & un des premiers qu'embrassa son zele. Dès son arrivée, plusieurs bons ouvriers, que le P. l'Allemand lui donna, allerent cultiver ces terres fertiles, & Dieu y a répandu tant de bénédictions, que malgré leur vie errante, & leur indolence naturelle, presque tout ce peuple répandu sur la côte Orientale & dans l'Acadie, depuis le golfe S. Laurent jusqu'à la nouvelle Yorck, est aujourd'hui Chrétien. Tous les efforts des Anglois n'ont pû les détacher de notre alliance, cimentée par la religion, & l'artifice des Ministres qu'ils y ont envoyés, non plus que leur violence, quoiqu'elle ait été jusques à massacrer le P. Rous Jésuite, leur Missionnaire, n'ont pû ébranler la foi de ces Néophites, ni diminuer leur ferveur ; les Abenaquis ont toûjours été amis de la France, & ennemis des Anglois, ils nous ont servi à contrebalancer les Iroquois. Tandis que ceux-ci, animés par le Gouverneur Anglois venoient ravager nos terres, les Abenaquis nos alliés usoient, par nos ordres, de représaille sur la colonie Angloise. On ne peut mieux peindre leur constante union avec nous, que par ces paroles de leur Ambassadeur au congrès tenu pour la paix

générale avec toutes les nations Sauvages : *Je n'ai point d'autre hache que celle de mon pere le Gouverneur de Quebec ; il l'a enterrée, je n'en ai plus.* De tous les Sauvages, ce sont ceux dont les mœurs s'accommodent le mieux avec les nôtres, par la douceur, l'affabilité, la bonté du cœur qui leur est naturelle, mais qui n'affoiblit point leur courage & leur valeur. Ils sont très-unis entre eux, & leur réputation est si bien établie, que malgré leur alliance avec nous, les Iroquois n'ont jamais osé les attaquer, même dans le plus grand feu de la guerre. Ils sont extrêmement chastes & retenus, ce qui, parmi des Sauvages, tient du prodige ; le vice chez eux est en abomination, & les plus légeres libertés, même en paroles, leur sont inconnues, plusieurs familles portent la modestie jusqu'à séparer les garçons & les filles en différentes cabanes, & ne pas leur permettre de se visiter.

Parmi les Sauvages de l'Acadie, il en est qu'on appelle Gaspesiens, parce qu'on les trouve plus communément le long des Caps Gaspés, ou Crucientaux, à cause d'une espece de culte religieux qu'ils semblent rendre à la Croix. Voici ce qu'en dit M. de S. Valier dans sa relation, d'après le P. le Clerc, Récollet, qui a donné une histoire de la Gaspesie. *On auroit peine à croire que la riviere de la Croix n'ait pas été ainsi nommée par des Chrétiens ; il est pourtant vrai qu'elle le tire depuis un temps immémorial de certains Sauvages appelés Crucientaux, parce qu'ils ont un respect particulier pour la Croix, ils en mettent une de bois au bout de leurs canots, ils en portent sur l'estomac une de porcelaine, plusieurs les pendent à leur cou, & les femmes enceintes en cousent une sur la partie de leur habit qui couvre leur sein, à peu près comme les Religieux Mathurins ou Trinitaires, pour mettre leur*

fruit ſous la protection de la Croix ; ils ſont enterrer avec eux, ou arborer une Croix ſur leur tombeau. Le Capitaine ſe diſtingue par une Croix particuliere ſur l'épaule, jointe à celle de l'eſtomac ; l'une & l'autre ont une bordure de porc épi, teinte en couleur de feu. Un de leurs plus anciens, âgé de plus de cent ans, diſoit qu'il avoit vû le premier navire d'Europe qui avoit abordé dans leur pays, & qu'avant ſon arrivée ils avoient déjà l'uſage de la Croix, dont voici l'origine. Il y a long-temps que nos peres, affligés d'une cruelle famine, après avoir inutilement invoqué le Démon par leurs jongleries, le Capitaine vit en ſonge un jeune homme qui l'aſſurant de leur délivrance prochaine par la vertu de la Croix, lui en montra trois, dont l'une ſerviroit dans les calamités publiques, l'autre dans les délibérations & les conſeils, la troiſieme dans les voyages & les périls. A ſon réveil il ne trouva plus rien, mais l'image de la Croix demeura ſi vivement imprimée dans ſon imagination, qu'il en fit ſur le champ de ſemblables ; il inſpira cette dévotion à ſa famille, d'où elle paſſa à toute la nation, & il planta une grande Croix de bois au milieu, & l'autre à la porte de ſa cabane, dont chacune avoit trois croiſillons, comme un monument de ſa viſion de trois Croix.

Ces uſages, quoique ſinguliers, n'auroient rien de ſurprenant ; ces Sauvages, ſuperſtitieux comme tous les autres, ſont extrêmement dociles & portés par amitié à imiter les Européens ; il n'eſt donc pas impoſſible qu'ayant eu commerce avec les Chrétiens, ils leur aient vû faire le ſigne de la Croix, ſe mettre à genoux devant un Crucifix, & marquer beaucoup de reſpect pour ce ſigne de notre ſalut, & qu'à leur exemple ils aient marqué un reſpect ſemblable, qu'ils aient même crû dans la Croix une vertu ſecrette & puiſſante, qu'inſenſiblement ils aient tourné en ſuperſtition & en idolâtrie. Au reſte les Gaſpeſiens ont dû être les premiers Sauvages qui ont connu les Européens, comme ils ſont reſtés à l'entrée du golfe S. Laurent, ils ont pû, dès les premiers voyages de Jacques Cartier en 1634, de celui de Verazani en 1528, de ceux mêmes des Eſpagnols & des pêcheurs Baſques, Bretons & Normands en 1504 & 1506, en voir pluſieurs introduire parmi eux cet uſage ; un intervalle de plus d'un ſiecle & demi étoit plus que ſuffiſant pour faire perdre parmi ce peuple toutes les traces de ſon origine, y mettre des viſions & des prodiges à leur maniere, & le faire regarder comme immémorial en 1687 que M. de S. Valier écrivoit ſa relation. Revenons maintenant à la ſuite de l'hiſtoire de M. de Laval, & voyons ce qui ſe paſſa dans ſon premier voyage en France.

LIVRE CINQUIEME.

LA traite ou le commerce de l'eau-de-vie & autres boissons enivrantes parmi les Sauvages a été l'objet du zele & des plaintes de tous les Missionnaires, & une matiere intarissable de mésintelligence entre les Evêques & les Gouverneurs & les Intendans du Canada. M. de Laval a fait pour l'abolir les plus grands & les plus constans efforts, la nécessité d'en porter ses plaintes au Roi fut un des motifs de tous ses voyages, & même le seul motif du troisieme. Comme cette matiere fait une partie considérable de sa vie, qu'elle a été la source de la plûpart des persécutions qu'il eut à souffrir, & que peu de personnes en sentent bien l'importance, nous l'allons expliquer avec quelque étendue. Je fus chargé en 1730 de composer là-dessus un mémoire, qui fut présenté à la Cour, pour justifier la conduite de l'Evêque de Quebec, lequel sur les pas de ses prédécesseurs s'opposoit avec force à ce commerce.

Tout le monde sait que les Sauvages du Canada ont une passion démesurée pour l'ivrognerie. Comme ils n'ont point de vin chez eux, le peu d'habitude où ils sont d'en boire leur en fait trouver le goût délicieux, & les fait tomber dans l'ivresse. Ce qu'on portoit de vin & d'eau-de-vie dans les premiers temps de la colonie étoit si peu de chose qu'on n'en pouvoit faire part aux Sauvages, qui n'avoient même aucune idée de ces liqueurs. Ce ne fut qu'en 1650 qu'il en vint une quantité considérable à Tadoussac, qu'on leur distribua en échange de leur pelleterie, ce qu'on continua les autres années. Cette boisson fut pour eux ce qu'elle

avoit été pour le Patriarche Noé; ils en furent surpris & enivrés, parce qu'ils en prirent sans défiance & avec excès. Les Missionnaires alarmés ne manquerent pas de s'opposer à cette distribution; M. d'Aillebout Gouverneur, & ceux qui étoient à la tête de la colonie, n'étant pas encore séduits par de faux prétextes, ni attirés par l'appas du gain, & remplis de la profonde vénération qu'avoient fait naître la piété admirable de cette Eglise naissante & le zele des Pasteurs, entrerent facilement dans leurs vûes, & donnerent des ordres rigoureux pour l'empêcher. Les Sauvages même, malgré leur penchant à l'ivrognerie, en sentirent le danger, & furent les premiers à demander qu'on ne leur en distribuât plus: leurs Chefs s'assemblerent, & prierent M. le Gouverneur d'interdire absolument cette distribution, & de faire bâtir une prison pour y enfermer ceux qui en boiroient. Ainsi dès son origine ce commerce porta sur le front la tache & la condamnation de son désordre, gravée de la main même des Sauvages. Mais tout cela dura peu, l'éloignement des supérieurs fit négliger les châtimens & les ordres, & le penchant au vice l'emporta; les Missionnaires eurent beau faire, sans force & sans autorité, ne pouvant qu'édifier par leurs vertus & instruire dans leurs sermons, leurs efforts furent inutiles. La Religion est une foible barriere contre l'avidité du marchand & l'intempérance du Sauvage; le mal gagna à vûe d'œil, il passa de Tadoussac au reste de la colonie, sur-tout du côté de Montréal, & chez les Iroquois, & on ne tarda pas à voir les funestes effets d'un commerce si pernicieux.

On auroit bien de la peine à se persuader dans quels excès l'ivresse entraîne ces barbares; il n'y a sorte de folie, de crime, d'inhumanité, où ils ne tombent. Un Sauvage pour un verre d'eau-

de-vie donne jusqu'à ses habits, sa cabane, sa femme, ses enfans; une Sauvagesse qu'on enivre souvent exprès, se livre au premier venu. Ils se déchirent entr'eux, ils se déchirent eux-mêmes; qu'on entre dans une cabane où l'on vient de boire de l'eau-de-vie, on verra avec étonnement & horreur le pere égorgeant son fils, le fils massacrant son pere, le mari & la femme, les meilleurs amis, s'assommant, se mordant, s'arrachant les yeux, le nez, les oreilles; ils ne sont plus connoissables, ce sont des forcenés, il n'y a peut-être aucune image plus vive de l'enfer: il s'en trouve souvent parmi eux qui cherchent à s'enivrer pour se venger de leurs ennemis, & commettre impunément toute sorte de crimes, à la faveur de cette belle excuse, qui passe chez eux pour une justification complette, *que dans ces momens ils ne sont point libres, ils n'ont point d'esprit.* S'il est difficile d'expliquer les excès des Sauvages, il est aussi mal aisé de comprendre jusqu'où va la cupidité, la mauvaise foi, la fripponnerie de ceux qui leur distribuent ces boissons. La facilité que leur donne l'ignorance & la passion de ces peuples de faire des profits immenses, & la certitude de l'impunité, sont des charmes dont ils ne se défendent pas; l'appas du gain fait sur eux ce que l'ivresse fait sur les autres. Combien de crimes coulent de la même source? il n'est point de mere qui ne craigne pour sa fille, & de mari pour son épouse, un libertin armé d'une bouteille d'eau-de-vie; on vole, on pille ces misérables, qui dans l'ivresse stupides, s'ils ne sont furieux, ne peuvent ni refuser, ni se défendre. Il n'est plus de barriere qu'on ne force, ni de foiblesse dont on n'abuse, dans ces terres écartées, où n'ayant plus ni témoins, ni maître, on n'écoute que des passions brutales dont un verre d'eau-de-vie facilite tous les attentats: les François y sont pires que les Sauvages.

Il ne faut être ni fort habile, ni fort sévere casuiste pour comprendre qu'on ne peut ni laisser aux François, ni fournir aux Sauvages une occasion si violente des plus grands crimes, la même loi de charité & d'humanité qui défend de donner une épée à un furieux prêt à se percer le sein, ne permet pas de distribuer un poison si funeste. Les Evêques & les Missionnaires ont dû mettre tout en œuvre pour arrêter un si grand mal. Les Sauvages ont souvent renouvelé leurs plaintes, & ont été les plus ardens à en poursuivre l'abolition; ils ont agi vivement & fait agir les personnes accréditées auprès des Gouverneurs & des Intendans, ils appellent communément ceux qui donnent de l'eau-de-vie *de mauvais François qui veulent les perdre.* Dans les guerres contre les Anglois, quand ils en ont trouvé dans leurs habitations, ils ont enfoncé les tonneaux & l'ont répandue avec horreur; plusieurs nations ont fait vœu de n'en jamais boire, ce qui s'observe fidellement. Sans doute ni le Roi ni le Gouverneur n'ont jamais prétendu favoriser tant de désordres, peut-être même n'en ont-ils pas été bien instruits ou ne les ont-ils pas crûs si grands. Ces désordres ne sont pas moins réels, & comme les Missionnaires en sont tous les jours témoins, il n'est pas étonnant qu'ils en soient plus vivement frappés.

L'intérêt de la Religion les fait encore agir; l'eau-de-vie est un des plus grands obstacles à la propagation de la Foi, elle fait apostasier plus de Chrétiens, & retient plus d'infideles dans le paganisme, que le plus zelé Missionnaire n'en sauroit convertir. Depuis l'établissement de ce commerce, les Missions n'ont fait que languir, il ne se fait guere de nouveaux Chrétiens, les Mis-

sionnaires ne sont plus écoutés dans les lieux où il est souffert ; le fer & le feu des Iroquois n'ont jamais fait tant de ravage que cette liqueur. La conduite des François qui la distribuent n'y contribue pas moins. Quelle leçon pour des barbares que des passions effrénées dont ils éprouvent les excès ! La terreur des loix les retient dans un état policé, mais rien n'en arrête le débordement dans ces forêts écartées. Il est ordinaire d'entendre dire à ces peuples : *Changerai-je de religion pour vivre comme les François : Si ce que tu dis étoit vrai, ils seroient les premiers à te croire.* Imagineroit-on que pour faciliter ce débit lucratif les François même décrient les Missionnaires qui s'y opposent, leur font & leur font faire mille outrages, blasphêment la religion qui les condamne, & répandent parmi ces peuples des principes d'irréligion & de libertinage dont on ne peut les faire revenir, assistent à leurs fêtes idolâtres, & font les mêmes superstitions qu'eux ? Tous les Missionnaires sont inconsolables de la perte de tant d'ames & de l'inutilité de leurs travaux. Les Evêques de Quebec sont entrés dans leurs vûes & s'y sont constamment opposés : plaintes à la Cour, représentations au Gouverneur, excommunications, cas réservés ; le zele n'a rien négligé pour tarir une source si féconde de crimes. Ce fut là une des premieres démarches du Vicaire apostolique, dès le 5 mai 1660 il fulmina une excommunication, encourue par le seul fait, contre ceux qui donnoient de l'eau-de-vie aux Sauvages, quand même ils la distribueroient gratuitement, il la renouvella en 1667 ; en 1669 il en fit un cas réservé, & jusqu'à sa démission il continua d'agir avec une fermeté apostolique.

Les Gouverneurs & les Intendans au contraire ont communément favorisé la traite de l'eau-de-vie,

vie, soit que ceux qui les approchent, y ayant ordinairement part, ou vendant aux Marchands les permissions d'en traiter qu'ils ont obtenues, l'intérêt les engage à déguiser à leur maître la grandeur du mal ; soit que les Gouverneurs soient réellement persuadés, comme ils l'ont toûjours dit, qu'il est du service du Roi de s'attacher les Sauvages par des présens de cette espece, qui sont tout-à-fait de leur goût, du moins de les affoiblir, de leur arracher leur secret, de les animer contre l'ennemi par un moyen qui a quelquefois réussi : prétexte d'autant plus plausible, que les Anglois nos voisins la distribuent ou plûtôt la prodiguent sans scrupule, & qu'en distribuant de notre côté nous ne faisons qu'employer les mêmes armes. Ces raisons apparentes du bien de l'Etat ont souvent arraché du Prince des ordres favorables aux Traitans ; souvent aussi la piété du Prince a rendu justice au zele du Clergé. Avant l'arrivée de l'Evêque les Missionnaires n'avoient que la voie de la prédication & de la confession ; mais un Prélat agissant avec autorité, les Gouverneurs ont éclaté bien des fois. Avant de raconter leurs démêlés, voyons le peu de solidité de leurs prétextes : il sera glorieux à la mémoire de M. de Laval de montrer que les intérêts de la Religion & ceux de l'Etat se trouvant réunis, il ne servoit pas moins son Prince que son Dieu.

La protection du Seigneur est le plus ferme appui des Etats ; le plus sûr moyen d'en soûtenir, d'en augmenter la puissance, c'est de mettre Dieu dans nos intérêts. Combien d'empires dont le renversement fut le châtiment des crimes qui y regnoient ! La Monarchie Françoise est redevable à la piété de ses Rois de l'éclat dont elle jouit ; la bonne politique a toûjours senti qu'elle avoit besoin de la Religion, que les meilleurs Chré-

tiens sont les sujets les plus fidelles ; les liens de la Religion sont solides & durables, ils vont au cœur. L'Evangile nous a donné l'entrée chez les Sauvages, & nous les attache le plus fortement ; la Colonie lui doit son établissement & ses progrès. Le zele de la Religion fait tous les jours percer les forêts, traverser les rivieres, grimper sur les montagnes, à un nombre de Missionnaires, pour aller chercher ou suivre un Sauvage : c'est le respect pour la Religion qui donne tant d'ascendant sur eux aux Ministres de l'Evangile pour leur faire aimer la domination Françoise, pour négocier la guerre ou la paix, dissiper les partis ou former des alliances. Ce sont les vérités de la Religion qui les humanisent, qui les civilisent, & qui leur inspirent des sentimens de pudeur, de justice & de probité, & présentent dans ceux qui la prêchent des idées respectables de désintéressement & de vertu ; l'eau-de-vie, dans ceux qui la distribuent, ne donne que des idées basses de passion & d'intérêt : le solide attachement se perpétue avec la Foi ; les fruits de l'ivresse s'écoulent avec la liqueur : la Religion a gagné des Nations entieres, & menagé plusieurs fois la paix ; l'eau-de-vie n'a pas empêché une seule guerre, formé une alliance, gagné solidement un Sauvage.

Bien loin de nous les attacher, l'eau-de-vie les éloigne de nous. Distinguons le Sauvage dans le temps que buvant la liqueur il n'est plus maître de lui-même, d'avec ce même Sauvage rendu à la raison après son ivresse. Dans le moment critique où la présence de l'objet irrite son intempérance, sans doute on en fait ce qu'on veut. Si cela s'appelle gagner des hommes, ainsi peut-on dire que les gagnoit la fameuse enchanteresse de la fable, dont le breuvage empoisonné les changeoit en bêtes ; ainsi un séducteur gagne une personne

trop foible pour résister à ses poursuites. C'est ainsi que le Marchand, trop instruit du fatal succès de la boisson, dépouille impitoyablement ce malheureux, à la faveur d'une ivresse qui le livre à son avarice ; mais que dit-il ce même homme lorsque revenu à lui-même, il voit ses parens, ses amis, massacrés de sa propre main, lorsqu'il se trouve privé de tout ce qu'il avoit ramassé dans ses pénibles courses, pour un moment de plaisir dont il ne lui reste que la honte ? que de malédictions il donne à son séducteur ! Par cette raison plusieurs Nations refusent d'avoir commerce avec nous, ou n'en ont que par des députés, & en petit nombre, gens choisis & bien éprouvés. Croit-on que les François, chez qui les Sauvages trouvent si peu de justice & d'humanité, leur paroissent bien dignes d'affection ? L'unique moyen de les attirer, c'est de s'en faire aimer, estimer & craindre. L'amitié ne se donne qu'au bienfait réel ; la vertu seule mérite l'estime ; la sagesse & la fermeté d'un gouvernement qui maintient la justice & les loix, peuvent seules en imposer. Mais ce commerce injuste rend également odieux la Nation & le gouvernement.

Outre les Sauvages, la traite de l'eau-de-vie perd un grand nombre de François, & par cette raison encore est contraire aux intérêts de la Colonie. La plûpart de ceux qui s'en mêlent, lui deviennent inutiles ; ils s'abandonnent à la débauche pendant leur sejour, & en sont bien-tôt les victimes, par des maladies dangereuses, ou une mort prématurée. Plusieurs, pour s'y livrer avec plus de liberté, par un libertinage peu croyable, quittent la colonie, s'établissent chez les Sauvages, & en prennent la religion & les mœurs. Ceux qui en petit nombre reviennent chez eux chargés des infirmités & des vices qu'ils y ont contractés, sont

hors d'état de peupler & de servir le pays. Des hommes de ce caractere donnent-ils aux Barbares une grande idée de notre Nation ? Tout grossiers qu'ils sont, ils ont encore des sentimens d'humanité, de bonne foi, de justice ; ils ont horreur de la fraude & du libertinage, ils ne sont pas insensibles à leurs vrais intérêts ; ils démêlent peu les raisons de politique qui peuvent faire agir le Ministere, ils ne distinguent point les François qu'ils voient chez eux, du reste de la Nation qu'ils ne voient point. Quelle idée peuvent-ils se former du gouvernement qui tolere tant de désordres, & d'un peuple qui après avoir envahi leurs terres, les poursuit encore dans leurs forêts pour les voler & les déshonorer par le moyen d'un breuvage qu'ils appellent *magique*, & dont ils disent qu'il y a dedans un *maniton*, c'est-à-dire un esprit mal faisant ?

Mais, dit-on, les Anglois les attirent par là. Quand cela seroit, on devroit peu leur envier un avantage qu'ils n'achettent que par des crimes ; mais ce n'est que sur de mauvais Mémoires qu'on vante si fort les progrès dont les Anglois sont redevables à l'eau-de-vie. Quelques Sauvages, en petit nombre, situés dans leur voisinage, plûtôt forcés par la crainte & par le besoin, qu'engagés par l'affection & par l'estime, sont tout l'appanage des colonies Britanniques. Qu'on jette les yeux sur le continent immense qui depuis la baie d'Hudson jusqu'au Mississipi, & depuis les terres Angloises jusques à la Mer de l'ouest, renferme une infinité de Nations, bien loin d'être attachées aux Anglois, la plûpart même n'ont pas de communication avec eux, ni ne sont à portée de les connoître. C'est pourtant dans ce vaste pays, où la Religion nous a donné entrée, & où la concurrence avec l'Angleterre ne fut jamais à craindre, que se fait la traite de l'eau-de-vie : il n'y a

qu'une poignée de Sauvages qui se trouvent entre les Anglois & nous, & qui selon leur caprice se donnent, tantôt aux uns, tantôt aux autres, qui puissent être l'objet de l'ambition de deux Nations rivales dont on veut que l'eau-de-vie décide du sort : vain prétexte, qui ne sert qu'à pallier le commerce criminel qu'on fait chez les autres nations, où il est à tous égards inutile.

Dans cette poignée même où l'eau-de-vie fait, dit-on, pencher la balance, les Anglois attirent-ils bien du monde par leur profusion ? leur en avons nous beaucoup enlevé depuis que nous sommes en ce point leurs émules ? J'ose dire qu'il n'y a point une seule nation dont on doive l'alliance à ce commerce. En 1730 j'ai vû les Chouanons quitter les Anglois & se donner à la France par principe de continence & de sobriété ; tout le monde sait en Canada que cette Nation ne boit point de liqueur enivrante. Les Iroquois, qui étoient à nous, se sont donnés aux Anglois parce que négligeant la chasse tandis qu'ils ont de quoi boire, & empruntant, après avoir tout donné, afin de continuer leur débauche, ils se sont trouvés accablés de dettes, fainéans & misérables, & sont allés comme des banqueroutiers se refugier en Angleterre ; ils sont devenus nos ennemis, & nous ont causé bien du dommage. Les Mikmaks, les Outaouaks, nos alliés, ayant passé l'hiver à boire, n'ont été à temps ni en état de faire la campagne contre les Iroquois ; cent fois ils en ont été surpris dans l'ivresse. Le Gouverneur du Canada, réveillé par ces malheurs, renouvela la défense de donner de l'eau-de-vie, sous de très-grieves peines ; mais c'étoit s'y prendre trop tard, & même après la guerre rien n'a été soûtenu. Les Hurons, de tout temps attachés à la France, ne boivent pas d'eau-de-vie ; ceux d'entr'eux qui sont établis à

Lorette, aux portes de Quebec, ont fait vœu de n'en point boire, & tiennent parole : tant il est vrai que c'est un foible lien, ou plûtôt un moyen de rompre tous les liens.

Enfin ne compte-t-on pour rien la conservation des bonnes mœurs dans la Colonie? Ce commerce, par la facilité & les occasions du crime, est pour les François la source de la plus grande dépravation. Tout en Canada tire a conséquence : ce pays naissant est un jeune homme qu'il faut élever, les principes qu'on lui donne, les habitudes qu'on lui laisse prendre, décident du reste de la vie. Il est aisé aujourd'hui, il l'étoit bien davantage au temps de M. de Laval, de former un Peuple Chrétien : c'est un tendre arbrisseau qu'on plie comme l'on veut, mais on ne peut le redresser quand il a pris un mauvais pli ; non seulement c'est un jeune homme, mais encore un jeune homme fort éloigné de son pere, & livré à lui-même. Je sais que la Colonie a eu & qu'elle a encore à sa tête des gens de beaucoup de mérite, dont les vertus & le zele secondent les pieuses intentions du Prince ; mais le choix n'en a pas toûjours été & peut n'en être pas toûjours également heureux. Dans un si vaste pays peut-on tout-voir, & pourvoir à tout ? l'impunité doit être grande, & la subordination médiocre : quel bien ne seroit-ce pas, si le commerce ne rouloit que sur des choses utiles ? les Sauvages travailleroient la terre & prendroient quelque métier, les François établiroient des manufactures, feroient valoir les mines, &c. Le commerce facile de la boisson fait diversion à tout ; après avoir passé l'année dans l'oisiveté on en est quitte pour acheter à l'aûtomne quelque barrique d'eau-de-vie, & l'aller vendre aux Sauvages à un prix excessif. Il est important d'entretenir dans ce pays éloigné des sentimens de religion & d'hon-

neur : pourquoi laisser imparfait, en ne levant pas cet obstacle, ou plûtôt pourquoi détruire une mission si nécessaire & qui a tant coûté, tandis qu'il en coûteroit si peu pour la rendre florissante ?

Les Gouverneurs ont quelquefois goûté ces raisons, ils ont voulu composer avec les Evêques, & ont offert de faire des reglemens pour arrêter ces désordres. Ces tempérammens n'ont jamais réussi ; peut-on espérer de remédier à un mal, tandis qu'on en laisse le principe ? en France même, où l'on vit sous les yeux du maître, où l'intérêt rend tous les Traitans si attentifs à empêcher la contrebande, où les peines sont si rigoureuses, le profit si petit, & le risque si grand, les faussonniers sont-ils rares ? & l'on pensera qu'au milieu d'un peuple étranger, où l'on ne craint rien, on sera assez consciencieux pour négliger des profits si considérables, ou y mettre des bornes ? quel reglement peut-on faire ? fixera-t-on la mesure d'eau-de-vie qu'il sera permis de donner ? quel Commissaire y veillera à cinq cens lieues de Quebec? qui pourroit y veiller à Quebec même ? les Sauvages ne peuvent-ils pas en prendre par différentes mains, & la ramasser ? quand on n'en donneroit qu'un demi-verre à chacun, n'ont-ils pas la dégoûtante folie de la garder dans leur bouche, & de la rassembler dans un vase, pour enivrer quelqu'un d'entr'eux ? Voilà les raisons que faisoit valoir M. de Laval. Je les ai rapportées avec étendue, pour justifier sa conduite dans les persécutions sans nombre qu'on lui suscita à cette occasion.

Nous avons vû la fermeté de M. d'Aillebout Gouverneur pour empêcher la traite de l'eau-de-vie quand elle commença à Tadoussac ; M. d'Argenson, qui lui succéda, marcha sur ses traces, & continua de la défendre. M. de Laval arriva pendant son gouvernement, & n'eut qu'à se louer du

[illegible]

Gouverneur. Le mauvais état de la Colonie, la guerre des Iroquois, une ſanté ruinée, quelque différent ſur le cérémonial qu'il prétendoit lui être dû à l'Egliſe, la qualité de Marguillier d'honneur, l'inſpection des comptes de la fabrique qu'on lui diſputoit, dégoûterent M. d'Argenſon ; il demanda ſon rappel, & fut remplacé par M. d'Avaugour. Rien de plus zélé, de plus ferme que lui dans les commencemens : il décerna de nouvelles peines contre les coupables. Un incident le fit changer tout-à-coup ſans retour. Une femme de Quebec fut ſurpriſe en contravention, & conduite en priſon. Le P. l'Allemand Recteur des Jéſuites, à la ſollicitation de la famille, alla demander grace & voulut l'excuſer. M. d'Avaugour répondit bruſquement à ce Jéſuite : *Vous etes les premiers a crier contre la traite, & vous ne voulez pas qu'on puniſſe les Traitans ? Je ne ſerai plus le jouet de vos contradictions ; puiſque ce n'eſt pas une faute puniſſable dans cette femme, elle ne le ſera plus pour perſonne.* Ce raiſonnement & cette conduite n'étoient pas juſtes. Faut-il abolir une loi & permettre le crime, parce qu'on aura mal à propos demandé la grace d'un criminel ? L'amitié, l'intérêt, un zele mal entendu, peuvent faire implorer la clémence du Juge ; c'eſt à lui à refuſer & à faire juſtice : il n'y a nulle inconſéquence à déteſter & à pourſuivre le péché, & en même temps vouloir épargner le pécheur. Un Miniſtre de Jeſus-Chriſt, dont la douceur & la charité font le caractere, imite en cela l'exemple de celui qui déteſtant infiniment le crime, eſt pourtant mort pour ſauver le criminel. Que ſont même dans le fond la plûpart des ſollicitations, que des témoignages d'amitié qu'on donne à une famille, dont on n'attend guere & dont on deſire peu le ſuccès ?

Mais M. d'Avaugour étoit un de ces hommes

roides & inflexibles, que rien ne peut changer. Rien ne fut capable de lui faire rétracter cette parole & cette funeſte permiſſion qu'un moment de mauvaiſe humeur lui avoit arrachée ; l'Evêque, le Clergé, les Jéſuites, tout ce qu'il y avoit d'honnêtes gens dans la Colonie, les Sauvages mêmes, par des députations ſolemnelles de leurs anciens & de leurs Capitaines, eurent beau lui repréſenter les inconvéniens de cette liberté, & le ſupplier de faire exécuter ſes propres ordonnances, ſoit prévention qu'on exagéroit le mal, ſoit reſſentiment contre les Jéſuites, ſoit roideur outrée de caractere, on ne pût rien obtenir ; il lâcha la bride au traitant. Le mal fit de ſi grands & de ſi rapides progrès, que bien-tôt il fut extrême & ſans remede ; on diſtribua l'eau-de-vie avec profuſion, on en but avec excès ; cette eſpece de nouveauté ſembloit lui donner un goût plus piquant. Grand nombre d'Idolâtres qui ſe faiſoient inſtruire abandonnerent la religion, les plus fervens Néophites apoſtaſierent, ou vécurent en Idolâtres ; ces fervens Chrétiens qui faiſoient revivre la primitive Egliſe, & que les Infideles même admiroient, devinrent l'opprobre & le ſcandale du Chriſtianiſme, dont par leur dérangement ils faiſoient blâmer la ſainteté & ſoupçonner la certitude ; il n'y en eut qu'un très-petit nombre qui réſiſta à ce torrent débordé, encore fallut-il que ſe réfugiant à Sillery ou au Cap de la Magdelaine, & rompant commerce avec tout le monde, ils s'éloignaſſent promptement du danger.

Le Vicaire apoſtolique s'oppoſa, comme un mur d'airain, au déſordre extrême qu'il prévoyoit irréparable ; il parla avec force, il agit avec vigueur ; il employa toute ſon autorité, & par un long mandement il défendit abſolument le

commerce de l'eau-de-vie, il fulmina les censures Ecclésiastiques. Le jour de pâques 1669, célébrant la messe pontificalement, il monta après l'Evangile dans une chaire au milieu du chœur, la mitre en tête, la crosse à la main, environné de son Clergé, après un discours pathétique où il prit pour texte ces paroles que Dieu dit à Moyse, *descende, peccavit populus tuus*, il fulmina l'excommunication, il fit depuis un cas réservé du commerce des François avec les Sauvagesses, parce que ce crime si commun & si facile n'est qu'une suite de l'ivresse. Il mit en mouvement les Religieux & le Clergé, & il fut secondé avec zele; on tonna dans la chaire, on fut inflexible dans le confessionnal. Ce fut le signal d'une persécution qui n'a jamais été bien éteinte. Ses ennemis prétendirent que les consciences étoient gênées, ils invectiverent contre les Confesseurs & les Prédicateurs, on attaqua leurs mœurs & leur conduite, le Prélat ne fut pas plus épargné que les autres; des personnes intéressées les murmures passerent au peuple, du peuple le mal gagna les notables; quelques Officiers de marine, & quelques passagers qui vinrent dans les vaisseaux l'automne suivante, ne jugeant des choses que par l'usage de France, où le commerce de l'eau de-vie est libre, se joignirent aux mécontens, agirent & parlerent avec d'autant moins de circonspection, qu'ils n'avoient rien à espérer ni à craindre. Les libelles se multiplierent, l'autorité de l'Eglise fut méprisée. Il est étonnant que dans un livre sur le Canada, qui a paru sous le nom d'un Récollet, sans doute à son insçû, on ait adopté toutes ces calomnies. On envoya à la Cour les Mémoires les plus violens, le Gouverneur les fit avec indifférence; mais le Conseil du Roi n'y eut aucun égard, il en pénétroit les motifs. Les personnes les plus respectables de la Colonie, ou plutôt la voix publique, les démentoit; la réputation de sainteté, si justement acquise au Prélat & à son clergé, n'en fut pas entamée, mais le commerce de l'eau-de-vie demeura libre.

L'Evêque de Pétrée, qui vouloit d'ailleurs proposer l'érection de l'Evêché de Québec pour agir plus efficacement, crût le désordre assez grand pour devoir hâter son voyage, & porter ses plaintes au pied du Trône; il en étoit inconsolable. *Il a pensé mourir de douleur*, disoit la Mere de l'Incarnation, *on le voit sécher sur ses pieds; je crois que s'il ne peut réussir, il ne reviendra plus, ce qui seroit une perte irréparable pour cette Eglise & pour les pauvres; il se fait pauvre pour les assister, il porte le caractere d'un Saint. Plaise au Ciel de nous renvoyer notre bon pere & pasteur!* Il parla au Roi avec un zele apostolique, il en fut écouté, & obtint à la premiere audience tout ce qu'il demanda. Le commerce des boissons fut absolument défendu. M. d'Avaugour fut rappelé & perdit tous ses effets par des malheurs imprévûs, qu'on regarda comme des punitions de Dieu. Revenu en France, il alla, avec la permission du Roi, servir dans les armées de l'Empereur contre le Turc, où il fut tué. C'étoit un homme d'honneur, qui fit toûjours son devoir avec distinction, à ce travers près, si fatal au Canada, triste effet d'une roideur inflexible. On ne peut refuser des éloges à sa probité, à sa religion & à sa valeur. Les particuliers qui avoient traité de l'eau-de-vie, furent visiblement châtiés par la justice divine, plusieurs tomberent dans des crimes énormes, & reçûrent des flétrissures publiques, tout le pays fut pendant six mois agité par des tremblemens de terre & des phénomenes affreux, dont nous parlerons ailleurs, qui convertirent bien du monde.

Dieu sembloit exécuter l'excommunication lancée par le Prélat, & prévenir les ordres du Roi, qui pendant quelques années ne furent pas nécessaires.

En rappellant le Baron d'Avaugour, le Roi permit à M. de Laval de lui choisir un successeur. Son choix tomba sur M. de Maizié, dont la piété promettoit tout. Le Prélat se flattoit avec son secours d'arracher ce scandale; mais il étoit de la destinée de l'homme apostolique que ceux qu'il plaçoit fussent la source de ses peines. Le P. l'Allemand, qu'il avoit desiré avec ardeur, occasionna par hasard & sans le vouloir ses persécutions auprès de M. d'Avaugour: son successeur à l'épiscopat, qu'il avoit choisi avec complaisance, renversa tous ses ouvrages. M. de Maizié, son ami de cœur, placé de sa main, devint son plus violent ennemi; à peine ce Gouverneur fut-il arrivé, que la contagion le gagna; soit sollicitation, soit intérêt, il favorisa sourdement la traite de l'eau-de-vie, qu'il avoit ordre, & qu'il avoit promis d'empêcher; il manœuvra du côté de la Cour, & obtint d'autant plus aisément la tolérance, qu'étant ami du Prélat, de son choix, & réellement pieux, il ne devoit pas être suspect. D'autres différents, que l'aigreur de l'esprit fit naître ou porta trop loin, diviserent le Conseil, le Gouverneur & l'Evêque; l'un se porta aux plus grands excès, l'autre montra la plus héroïque patience. Dieu termina tout heureusement par la pénitence & la mort du coupable.

M. de Traci, Vice-Roi, qui vint ensuite, étoit trop éclairé & trop pieux pour ne pas tenir la main à l'exécution des ordres du Roi. Il y ajoûta même, & ordonna que tous les François qui reviendroient de chez les Sauvages, apporteroient une attestation des Missionnaires comme ils n'avoient point vendu d'eau-de-vie, sous peine de confiscation

confiscation de leur pelleterie; mais son regne trop court fut suivi du gouvernement de M. de Courcelles, qui n'agit que foiblement. M. Talon, qui vint deux fois Intendant, y fut encore moins favorable. En 1638 ayant obtenu du Ministre une lettre qui permettoit la traite de l'eau-de-vie, il assembla extraordinairement le Conseil le jour même de son embarquement, & sans lui donner le temps de délibérer sur cette lettre, dicta & fit signer à tous les Juges, contre la regle & l'usage qui ne demande que la signature du Président & du Rapporteur, un arrêt qui permet cette traite. Dix ans après, les plaintes ne faisant que croître tous les ans, M. Colbert manda à M. de Frontenac Gouverneur, de faire, conjointement avec le Conseil, une assemblée de vingt des principaux habitans, pour avoir leur avis sur ce commerce. Le Gouverneur, sans consulter ni le Conseil ni personne, assembla vingt-quatre habitans à sa maison, qui signerent tout ce qu'il voulut. M. l'Evêque crût cette manœuvre de si grande conséquence qu'il fit un voyage exprès en France pour en arrêter l'effet. On remarqua dans le pays que tous ceux qui avoient signé cet arrêt ou cette délibération furent visiblement punis par une mort funeste.

M. de Laval ne relâcha rien de sa fermeté. Il renouvela les premieres défenses par un nouveau mandement qui les confirmoit, en 1669 il les renouvela encore, & il ajoûta qu'il se réservoit l'absolution du péché que commettoient ceux qui donnoient de l'eau-de-vie, & ceux qui en permettoient ou favorisoient le commerce. Le Gouverneur, qui s'y trouvoit implicitement compris, & que le Prélat avoit sans doute eu en vûe, s'en offensa, & se plaignit. J'ai vû renouveller cette plainte sur une pareille réserve faite par M. Dosquet en 1730. On fit entendre au Gouverneur que ce cas ne pouvoit

[illegible]

être réservé, & qu'un Gouverneur devoit en être exempt. C'est une erreur. Tout péché mortel extérieur peut être réservé; tout homme soûmis au tribunal de la pénitence se trouve dans le cas de la réserve, s'il s'adresse à un Confesseur qui n'a pas le pouvoir de l'en absoudre. La distribution de l'eau-de-vie étant un péché mortel, le Gouverneur qui la favorisoit, n'étoit ni moins coupable, ni plus privilégié que les autres. L'Evêque n'eut aucun égard aux plaintes, la réserve subsista, les Confesseurs firent leur devoir.

Cependant le mal alloit toûjours croissant, & les remedes ecclésiastiques étant inutiles, M. de Laval en *1676* envoya en France M. Dudouit, un de ses grands Vicaires & de ses plus dignes Prêtres, pour obtenir le renouvellement des dédéfenses. Tous ces mouvemens ne produisirent rien, & en *1678* le Prélat prit le parti d'aller lui-même à la Cour solliciter un remede qu'il croyoit si nécessaire; mais la Cour étoit prévenue par le Gouverneur & par l'Intendant; il n'y eut sorte de difficulté, de rebut, de mépris, que le Prélat n'eût à essuyer. On vouloit absolument le forcer à permettre ce commerce, mais il fut inébranlable; il eut la douleur de s'en revenir après deux ans de poursuite, sans avoir presque rien obtenu. Le Roi accorda seulement que la permission de la traite seroit restrainte aux habitations Françoises, c'est-à-dire qu'on ne pourroit porter de l'eau-de-vie aux Sauvages, mais seulement leur en donner dans les maisons: foible barriere, les maisons Françoises étant dispersées, & plusieurs près des Sauvages, il est aisé de trouver des entrepôts, & fort difficile de veiller sur les contraventions; d'ailleurs le Gouverneur, secrettement favorable à la traite, étoit bien éloigné d'y tenir la main; c'étoit donc sous un autre nom la permettre en

effet. Le Prélat ne pouvant mieux faire, revint en Canada, accablé de chagrin, & se borna à user de son autorité dans le for intérieur. La fureur pour l'eau-de-vie a un peu diminué depuis, parce qu'étant devenue plus commune, & les Sauvages s'y étant accoûtumés, ils n'ont plus tant d'ardeur pour en boire, & ne tombent plus dans les mêmes excès après en avoir bû, & ce moyen prétendu de les attacher est devenu par là plus inutile que jamais, quoique toûjours il reste assez de mal pour exercer long-temps le zele des Pasteurs.

LIVRE SIXIEME.

L'Evêque de Pétrée n'avoit pû dabord se résoudre à être Evêque titulaire du Canada, soit par humilité, s'en croyant indigne, soit par prudence pour ne pas se charger sans le connoître d'un pays barbare dont le gouvernement devoit être plein de difficultés. Il s'y rendit en qualité de Vicaire Apostolique, pour dégrossir l'ouvrage & préparer les voies à l'Evêque qu'on y voudroit établir. Une visite exacte & un séjour de trois années lui ayant fait connoître l'état & les besoins du pays, il comprit que l'érection d'un Evêché y étoit absolument nécessaire. Comment se flatter d'avoir toûjours des Prêtres de France, où beaucoup de dioceses en manquent, qu'on ne peut faire venir qu'à grands frais, & que chaque année on risque de perdre? comment se flatter d'en trouver toûjours de bons, assez courageux pour entreprendre un si long voyage, assez zélés pour se soûtenir dans un climat si rude, assez pieux pour édifier un peuple si corrompu? Comment gouverner une Eglise si considérable, qui s'augmente tous les jours, sans une autorité supérieure qui corrige les abus, qui pourvoie aux besoins, qui se fasse écouter à la Cour? Peut-on se le promettre des Missionnaires dispersés dans un pays immense, sans biens, sans nom, sans crédit, qui à peine se connoissent, & souvent sont divisés entr'eux? Il faut donc un Evêque qui fasse des Prêtres dans le pays, & qui soit le centre commun où tout se réunisse. Ces raisons ont souvent fait naître dans les Colonies les oppositions des Gouverneurs & des Intendans contre l'érection des

Evêchés; ils ont craint l'union du Clergé à un chef, ils ont senti qu'ils seroient bien moins maîtres d'un Corps qui auroit un Evêque à sa tête, ordinairement homme de condition & accrédité, qu'ils ne le sont de quelque particulier isolé qu'on intimide, qu'on traverse, qu'on renvoie quand on veut, & auquel on ne doit ni les honneurs ni les égards qu'on ne peut refuser à la dignité Episcopale. M. de Laval sentit si bien tous ces inconvéniens, qu'il fit en 1662 le voyage de France pour en faire l'ouverture au Roi, & obtenir pour cette nouvelle Eglise un Chapitre, un Séminaire, & une dotation convenable, & même un Conseil souverain pour les protéger, & pour juger en dernier ressort les affaires des particuliers.

Le Vicaire Apostolique du Canada fut reçû à la Cour avec cet éclat que donne un grand nom, de grands travaux, de grandes vertus, & la singularité d'une mission au-delà des mers. On couroit en foule voir un Apôtre que la naissance rendoit bien moins illustre qu'une éminente sainteté. Jusque-là le Canada avoit été peu connu, ou plûtôt avoit été méprisé. On le regardoit comme un pays affreux & inaccessible, livré à des barbares, d'où tout au plus on pouvoit tirer quelque pelleterie. Les premieres Compagnies qui se chargerent du commerce, ou plûtôt qui l'envahirent, avoient eu soin d'écarter tous les témoins de leur conduite qui auroient pû la traverser ou donner quelque envie de partager les profits. Il est vrai que la Compagnie formée par le Cardinal de Richelieu avoit attiré l'attention du public; mais le zele des associés s'étoit bien ralenti. La Colonie étoit tout-à-fait négligée. Les relations des Jésuites avoient beau donner une grande idée de la vertu des Missionnaires & des Néophites, les horreurs du martyre, la barbarie des Sauvages,

le peu de progrès de la religion, en faisant admirer le zele de ces hommes apostoliques, faisoient moins aimer que craindre ce climat affreux. Un Evêque digne de la primitive Eglise, qui échappé de tant de dangers, venoit de l'extrémité du monde présenter à la religion du Prince le prodige d'une Eglise naissante dont il étoit le fondateur, offroit un spectacle frappant, capable de piquer la curiosité & d'intéresser le zele des Sujets & du Monarque. Faut-il être surpris s'il trouva par-tout des admirateurs & des amis, & s'il obtint tout ce qu'il demanda ?

Louis le Grand entra avec plaisir dans toutes ses vûes, il approuva le projet du Prélat de faire ériger l'Evêché de Quebec, l'en nomma lui-même premier Evêque, & chargea son Ambassadeur à Rome d'en solliciter les bulles ; il promit de doter l'Evêché, & donna à l'Evêque l'Abbaye de Maubec en Berry, à la charge de l'unir à l'Evêché quand il seroit érigé. Le Roi permit en même temps l'établissement d'un Séminaire, promit celui d'un Conseil souverain, & agréa toutes les mesures qu'on lui proposa pour arrêter le désordre qui commençoit à se glisser dans la Nouvelle France, sur-tout pour la traite de l'eau-de-vie. Le Prélat, infiniment satisfait, s'en retourna l'année suivante par le premier vaisseau, mais il n'attendit pas son retour pour travailler à son Séminaire ; il en jeta les fondemens à Paris. Nous allons en donner de suite toute l'histoire, afin de n'en pas interrompre le fil.

Le Séminaire de Quebec fut le chef-d'œuvre & l'ouvrage favori de M. de Laval, mais s'il fut d'une part sa couronne, il fut de l'autre la matiere de ses plus grandes épreuves ; car outre les persécutions qu'il occasionna, & les changemens qui le mirent à deux doigts de sa ruine, M. de Laval

eut la douleur de le voir brûler deux fois presque tout entier, & il eut le courage & le bonheur de le rétablir autant de fois, quoique avec moins de magnificence que la premiere, dépenses qui l'obligèrent à vendre l'isle d'Orléans, un des plus beaux effets du pays. Il y passa ses jours dans les exercices de la plus haute piété, & y termina saintement sa carriere.

Dans le dessein qu'il avoit d'unir le Clergé & de fonder un Séminaire, il fit des acquisitions qui dans la suite pussent suffire à l'entretenir. Le terrein est à bon marché dans ce pays désert, on est heureux de trouver des gens qui s'engagent à défricher & à peupler. Il obtint en divers temps à peu de frais, 1.° Un emplacement de seize arpens dans la haute ville, joignant l'Eglise paroissiale, sur la côte de Quebec, d'où l'on découvre toute la rade, l'isle d'Orléans, la pointe de Levi, & la riviere S. Charles, autant que la vûe peut s'étendre. C'est là qu'on a fait un grand jardin, & bâti le Séminaire attenant à la paroisse. Il y avoit un chemin entre le Séminaire & l'Eglise, que le Prélat fit fermer pour la commodité des Ecclésiastiques : MM. Courcelles & Talon s'y opposerent ; mais M. de Tracy Vice-Roi, toûjours favorable à l'Eglise, vuida le différent en sa faveur. M. de Frontenac renouvela les difficultés, & voulut le faire ouvrir ; mais la Cour soûtint la décision de M. de Tracy. Il y a un autre chemin entre le jardin du Séminaire & le bord escarpé de la riviere, qui fut fermé aussi ; mais on y laissa une porte, parce que sur ce terrein qui commande le port, on a placé plusieurs canons, fort négligés pendant la paix, mais qu'il faut servir en temps de siege. Cette porte a été souvent une matiere de différent. Selon que le Gouverneur & l'Intendant sont bien ou mal avec l'Evêque, ils la font ouvrir ou fermer, & le

peuple vient en foule se promener sur ce bord, & se répand dans le jardin & la maison du Séminaire. 2.° L'isle d'Orléans, de quatre à cinq lieues de large sur sept à huit de long, située vis-à-vis Quebec, où le fleuve S. Laurent, après avoir formé, en se retrécissant, un port fort commode, se divise en deux branches, & laisse l'isle au milieu. Cette isle, achetée de M. de Lauzun Gouverneur, a été depuis vendue en 1676 à M. Berthelot, qui la fit ériger en comté, & le Séminaire a acquis l'isle Jesus, vis-à-vis l'isle de Montréal, aussi grande & plus fertile, mais moins à sa portée. 3.° La seigneurie de Beaupré, qui renferme sur cinq à six lieues de longueur les paroisses de l'Ange Gardien, Château-Richer, Ste. Anne & S. Joachim. 4.° Du même côté du fleuve, en descendant vers Tadoussac, la baie S. Paul de plus de dix lieues de longueur, cette baie & cette seigneurie de sept à huit lieues de profondeur, ou plûtôt de toute la profondeur qu'on veut prendre à mesure qu'on défriche. 5.° La terre de Cologne & S. Michel, à une lieue au-dessus de Quebec en remontant le fleuve, où le Séminaire a une maison de campagne. 6.° La petite Nation, autre grande terre du côté de Montréal. Ce seroit de quoi faire une province & un revenu très-considérable, si tout étoit réuni & cultivé : c'étoit alors très-peu de chose ; mais tous les jours il augmente à mesure que le pays se peuple. Voilà le fonds du Séminaire, que M. de Laval lui a tout donné. Il a même exempté à perpétuité toutes ces terres de la dixme, & a renouvelé authentiquement cette exemption par acte du 23 novembre 1682, soit que le Séminaire les fasse valoir par des domestiques, par des fermiers, ou de quelque autre maniere. Il accorda la même grace à toutes les Communautés Religieuses. Je ne sais si cette exemption seroit

reçûe en France ; mais comme les Curés de toutes ces paroisses ont toûjours été attachés au Séminaire, & la plûpart même amovibles, personne encore n'en a réclamé. Une possession de plus de cent ans est un titre légitime, quand il n'y en auroit point d'autre.

Ce fut le 26 mars 1663 que le Vicaire Apostolique, désigné pour l'Evêché futur, rendit à Paris une ordonnance pour l'établissement d'un Séminaire épiscopal. L'ordonnance porte que les Supérieurs du Séminaire seront nommés par l'Evêque, que toutes les cures y seront unies, que tous les Curés y seront amovibles & pris de la maison, que le Séminaire jouira de toutes les dixmes & sera chargé de la nourriture & de l'entretien des Ecclésiastiques sains & malades, & de tous les frais des traversées, & que l'Evêque ne pourra en aliéner les fonds sans nécessité & le consentement des quatre premiers Directeurs. Le Roi confirma cette ordonnance par des lettres patentes du mois d'avril suivant, enregistrées depuis au Conseil souverain de Quebec : Sa Majesté rend le Séminaire capable de tous effets civils, le décharge à perpétuité des droits d'amortissemens & nouveaux acquêts pour toutes acquisitions faites & à faire, lui donne sans exception la totalité des dixmes de tous les fruits qui se recueilleront dans la Nouvelle France, dont la quotité demeure fixée au treizieme, sans que les Evêques puissent en disposer autrement que pour l'intérêt du Séminaire. La plûpart de ces articles ont été changés : le Séminaire des Missions Etrangeres établi à Paris nomme ou confirme les Supérieurs & Directeurs de celui de Quebec, ils ne font que se présenter à l'Evêque : le Séminaire ne jouit plus des dixmes que dans ses cinq terres, & n'est plus chargé d'entretenir que ses Directeurs & ceux qu'il envoie dans ses paroisses ou dans les missions sau-

vages ; quelques Curés ont été fixés, & les dixmes ſont réduites au vingt-ſixieme par une ordonnance de M M. Tracy, Courcelles & Talon du 23 août 1667, qui pourtant ne les y fixe que pour vingt ans ſeulement, ſans conſéquence ; mais on a continué ſur ce pied.

M. de Laval, de retour en Canada, fit bâtir ſon Séminaire : il y employa ſix mille livres que la Compagnie avoit données pour un preſbytere, & le Séminaire ſe chargea de loger à perpétuité le Curé ou de lui bâtir une maiſon. Ce ne fut d'abord qu'un colombage fait à la hâte, en attendant qu'on pût en conſtruire une plus ſolide en pierre. Quinze ans après, au mois de mai 1678, la premiere pierre en fut poſée avec beaucoup de ſolemnité. Il fut dédié, comme la paroiſſe, à la Sainte Famille ; & après en avoir délibéré avec ſon Clergé, le Prélat ordonna qu'on y ſuivroit à perpétuité, ainſi que dans tout le dioceſe, le cérémonial, le breviaire & le miſſel Romain, ce qui s'eſt toûjours exécuté. On fit une neuvaine pour obtenir la protection de Dieu. Cette maiſon l'a ſouvent éprouvée d'une maniere qui tient du prodige. Le bâtiment fut bien-tôt achevé : ce fut un des plus beaux du pays, capable de contenir plus de cent perſonnes, avec toutes les commodités que demande la rigueur du climat.

Voici les principaux reglemens qui furent faits conformément à l'ordonnance d'érection & aux lettres patentes. 1.° Tous les Eccléſiaſtiques ſeront très-ſoûmis à la conduite du Supérieur du Séminaire ſous la conduite de l'Evêque. 2.° Ils ne ſe regarderont pas comme propriétaires de ce qui leur ſera aſſigné pour leur ſubſiſtance, mais afin de pratiquer le détachement, ils rendront compte tous les ans de leur temporel. 3.° Ils meneront une vie ſi pure qu'on n'ait pas ſujet de les retrancher d'un Corps

dont ils ſont comme les membres. 4.° Pour entretenir leur ferveur, ils viendront tous les ans faire une retraite au Séminaire, qui pendant ce temps là fera deſſervir leur paroiſſe. 5.° Le Séminaire les regardera comme les enfans de la maiſon, ils y ſeront reçûs & traités avec charité quand ils viendront à Quebec pour maladie ou affaires néceſſaires. 6.° On pourvoira à leurs beſoins en ſanté & en maladie, & l'entretien ſera uniforme pour tous les Eccléſiaſtiques, de quelque rang qu'ils ſoient. 7.° Pour les ſoûtenir & les conſoler dans l'éloignement, on entretiendra avec eux une parfaite correſpondance de charité. 8.° Si l'âge, les travaux, les infirmités, les rendent invalides, ils trouveront un aſyle aſſuré dans le Séminaire juſqu'à leur mort, après laquelle on fera pour eux les prieres communes.

Il eſt aiſé de ſentir que cet arrangement eſt grand & beau, & très-avantageux aux Eccléſiaſtiques, & qu'à moins de vouloir théſauriſer par une malheureuſe avarice, il ne devoit y en avoir aucun qui ne ſe trouvât heureux de tenir au Séminaire. De là vient que le ſucceſſeur de M. de Laval trouva une ſi grande & ſi générale réſiſtance, quand il en voulut changer l'état. Toutes ſes faveurs & ſes promeſſes, qui par ſa mort pouvoient s'évanouir du ſoir au matin, étoient-elles comparables aux reſſources toûjours prêtes que fourniſſoit un corps ſolidement établi & engagé à perpétuité par des actes authentiques ? Il faut même convenir (car on doit rendre juſtice à tout le monde) qu'un Corps de Clergé ſi bien lié a dû donner des ombrages à un autre Evêque, & qu'à moins d'être lui-même de ce Corps, uni d'intérêt & de ſentiment, il ne pouvoit manquer de le redouter, & de trouver de grandes difficultés dans tout ce qu'il voudroit ordonner qui ne ſeroit pas du goût

de ses Ecclésiastiques. M. de Laval devoit s'y attendre, mais les grandes idées de perfection dans lesquelles & lui & tous ses Missionnaires avoient été élevés, lui firent imaginer & espérer de perpétuer une œuvre admirable & unique dans l'Eglise. La ferveur, peu occupée de l'avenir, n'envisage pas une décadence contre laquelle elle est armée, & se fait un devoir & un mérite de l'être.

Après avoir fondé un grand Séminaire pour enseigner la théologie & préparer aux saints Ordres, le Prélat cinq ans après forma un petit Séminaire, pour donner aux enfans les élémens de la grammaire, & les conduire jusques à la théologie. Le 9 octobre 1668, jour de S. Denis Apôtre de France, on en fit solemnellement l'ouverture. Cet établissement a eu tout le succès qu'on pouvoit desirer, plus de soixante enfans s'y forment à la piété sous la conduite de plusieurs supérieurs subordonnés au Supérieur du Séminaire. Ils vont en classe au College des Jésuites; ils portent un habit bleu à la matelote, qui les distingue des Ecoliers de la ville, à peu près comme à Paris les Boursiers & les Pensionnaires sont distingués des externes des Colleges. On les fait venir régulièrement aux offices de la Cathédrale le dimanche & les fêtes, aussi-bien que ceux du grand Séminaire, ceux-ci font les fonctions de leurs ordres, les Ecoliers font celles d'Enfans de chœur, ils en portent même l'habit, une soutane & un camail rouge en hiver sous un surplis ordinaire, & un bonnet carré rouge en été. Une soixantaine d'enfans de chœur fait un spectacle assez singulier. Ainsi sans avoir de Prebendiers en titre, le Chapitre a un bas chœur fort considérable, que le Séminaire lui entretient.

Outre les enfans des François, le Séminaire a long-temps entretenu beaucoup d'enfans des Sauvages,

pour les former à l'état ecclésiastique. Rien en effet n'eût plus facilité la conversion des barbares que d'avoir des Missionnaires de leur nation. On eut d'abord bien de la peine d'en obtenir; les Sauvages, infiniment attachés à leurs enfans, ne peuvent se résoudre à s'en séparer. On en prit beaucoup de soin, mais on n'a jamais pû, ni ouvrir assez leur esprit pour les faire entrer dans les matières théologiques, ni fixer assez leur légereté pour les attacher au service des Autels. Après avoir passé plusieurs années au Séminaire malgré eux, & comme en prison, ils s'enfuyoient dès qu'ils pouvoient, & alloient avec les autres courir les bois. Les Sauvages ont un fond d'esprit & de jugement, & une éloquence naturelle, mais ils n'ont jamais pû s'exercer sur des matieres abstraites: la guerre, la paix, la chasse, la pêche, le menage, la politique, à leur maniere, & la piété, sont les seuls objets auxquels leur esprit a pû s'étendre. Les Ursulines n'ont été guere plus heureuses pour les filles Sauvagesses; elles en ont pris plusieurs dans leurs Monasteres, les y ont entretenues & élevées avec les autres pensionnaires; on n'a jamais pû leur apprendre à lire & à écrire, ni leur donner la politesse Françoise; presque aussi dissipées que les garçons, elles s'enfuyoient quand elles trouvoient la porte ouverte. On a donc de part & d'autre abandonné ce projet, sur-tout depuis les pertes que le Séminaire & les Ursulines ont faites, qui les ont mis hors d'état de continuer.

L'établissement du petit Séminaire occasionna quelque froideur, qui n'eut point de suite, entre les Jésuites & le Clergé. Ces Peres avoient un pensionnat dans leur College, où le Séminaire entretenoit les jeunes gens qui se destinoient à l'état ecclésiastique, jusqu'à ce qu'ils fussent en état d'étudier la théologie & de se disposer aux Ordres sacrés. Mal-

gré le zele & la piété des Jesuites, il étoit difficile qu'on prît chez eux l'esprit de cet état. Un grand nombre en effet, après avoir fait leurs classes aux dépens du Séminaire, prenoit parti ailleurs. Le mélange avec ceux qui ne s'y destinoient pas, la liberté de voir leurs parens, y mettoit obstacle : on avoit beaucoup plus de peine à les former. Le Prélat & les Directeurs souhaitoient de les avoir de bonne heure auprès d'eux pous leur enseigner les cérémonies, le chant, la modestie cléricale ; mais le peu de logement & de maîtres ne l'avoit pas permis, & on craignoit de déplaire aux Jésuites, dont le pensionnat risquoit de tomber & tomba en effet quand on eut retiré les jeunes Clercs, qui en faisoient la meilleure partie.

La providence fit naître une occasion toute naturelle, qu'on saisit avec empressement. M. Talon avoit eu & avoit inspiré à la Cour l'idée de franciser les Sauvages : il s'étoit fait donner un ordre du Roi d'engager le Séminaire & le College à prendre des enfans Sauvages pour les élever. Les Jésuites furent alarmés de ce projet, & firent bien des démarches pour en arrêter l'exécution ; mais M. de Laval s'y conforma, & déclara que ne pouvant travailler à l'éducation des Sauvages sans les faire vivre avec les François, il vouloit en former un petit Séminaire. On mit aussi-tôt la main à l'œuvre : dans deux mois on eut de quoi loger six Sauvages & huit François, dont deux se sont depuis faits Récollets. Le College quelque temps après en fit de même. Ce mélange, qu'on croyoit utile, ne servit de rien aux Sauvages, & nuisi aux François : il fallut se borner à ceux-ci. A mesure que la Colonie s'est augmentée ces deux Communautés, d'abord peu considérables, & longtemps languissantes, sont devenues nombreuses, & ont donné de bons sujets à l'Eglise.

M. de Laval établit un troisieme Séminaire à la côte de Beaupré dans une maison de campagne. C'étoit la plûpart des enfans de paysans, qu'on élevoit & entretenoit grossierement & à moins de frais. On leur apprenoit même des métiers, & quand on en trouvoit qui avoient de l'esprit, on les faisoit passer au Séminaire de la ville. C'étoit une pépiniere de bons ouvriers fort attachés à la maison, d'où l'on tiroit des domestiques, des fermiers, des habitans, qu'on dispersoit dans les terres du Séminaire. En général les enfans Canadiens ont de l'esprit, de la mémoire, de la facilité : ils font des progrès rapides ; mais la légereté de leur caractere, un goût dominant de la liberté, & l'inclination héréditaire & naturelle pour les exercices du corps, ne leur permet pas de s'appliquer avec assez de constance & d'assiduité pour devenir savans ; contens d'une certaine mesure de connoissance suffisante pour le courant de leurs emplois, & qui en effet s'y trouve communément, on n'y voit en aucun genre de science des gens profonds : il faut même convenir qu'il y a peu de secours, peu de livres, & peu d'émulation. Sans doute les secours se multiplieront, & il se formera des personnes habiles à mesure que la Colonie se multipliera. Ils réussissent beaucoup mieux dans les ouvrages des mains ; les arts y sont portés à une grande perfection, on y trouve en tout genre de fort bons ouvriers ; les moindres enfans montrent de l'adresse ; rien n'égale le dextérité des femmes pour les ouvrages de leur sexe. Dans le petit Séminaire on laisse aux jeunes gens la liberté de s'exercer à quelque métier, ce qui est doublement utile ; ils rendent service à l'Eglise & à la maison, & ils se mettent en état de s'en rendre à eux-mêmes lorsque dans une paroisse écartée, dépourvûe de secours, ils

feront obligés de trouver tous leurs beſoins dans leur économie & leur adreſſe.

Outre les perſonnes qui compoſoient ces trois Communautés, le Séminaire avoit un quatrieme Corps compoſé de freres & de ſœurs qu'on appelloit donnés ou engagés, à peu près dans le goût des freres & des ſœurs convers des Communautés Religieuſes. La néceſſité & la piété ont fait faire cet établiſſement. La rareté des eſpeces ne permettant pas de donner des gages à des Domeſtiques, on avoit plus de facilité de ſe charger de la nourriture & de l'entretien ; on trouva heureuſement des perſonnes qui, voulant par piété ſe conſacrer à Dieu, & n'ayant pas de quoi entrer dans un Monaſtere, ou n'ayant point de goût pour la clôture, ſe donnerent au Séminaire. On ſe chargea de les nourrir & entretenir toute leur vie, ſains & malades ; de leur côté ils firent des vœux ſimples, & promirent de travailler au profit de la maiſon. On en prit de l'un & de l'autre ſexe. Les freres logerent dans le Séminaire, & outre le ſervice courant de la maiſon, travailloient comme Tailleurs, Cordonniers, Tiſſerans, &c. On bâtit aux ſœurs une maiſon ſéparée ; le linge, la laiterie, le poulailler furent leur partage, &c. & le Séminaire eut à peu de frais des Domeſtiques aſſurés, affectionnés & fidelles. Cela duroit encore en 1730. J'ai vû cinq à ſix freres, & autant de ſœurs, qui m'ont parlé avec une vénération infinie de leur ancien maître M. de Laval, duquel ils m'ont appris bien des particularités que j'ai inſérées dans cette hiſtoire. Le Séminaire aujourd'hui à ſon aiſe n'étoit plus dans le deſſein d'en prendre de nouveaux après la mort de ceux-là.

Le Séminaire ne s'eſt pas borné à former de bons Prêtres pour la Colonie, on y travaille encore à former des Miſſionnaires pour les Sauvages,

ce qu'on a exécuté depuis avec ſuccès chez pluſieurs nations, entr'autres dans celles des Abenakis dans l'Acadie, des Tamarois, & des Illinois le long du Miſſiſſipi, où l'on entretient toûjours pluſieurs Miſſionnaires, conformément à une clauſe du teſtament de M. de Laval. J'ai vû partir de mon temps les ſieurs Gaſton & Courrier, deux jeunes hommes pleins de ferveur & d'une très-grande eſpérance, dont l'un fut maſſacré par les Sauvages, l'autre y vit comme un Saint, juſqu'à y faire des choſes qu'on a regardées dans le pays comme des miracles. J'ai vû à Quebec le ſieur le Riche, qui après avoir été long-temps chez les Abenaquis, & enſuite Curé à la campagne, eſt mort Chanoine de la Cathédrale, plein de mérite, & le ſieur Taumeur de la Source, qui après pluſieurs années de ſéjour chez les Tamarois, eſt mort à Quebec dans une ſi grande réputation de ſainteté, que tout le peuple à ſes obſeques alloit faire toucher des chapelets à ſon corps, & déchiroit ſes habits pour avoir des reliques. J'ai crû devoir en paſſant rendre cette juſtice à la piété de ces dignes ouvriers.

M. de Laval étoit très-attaché au Séminaire des Miſſions Etrangeres de Paris, il y avoit paſſé quelque temps avant de venir en Canada, & s'y étoit agrégé, il en avoit tiré tous les ſujets qui travailloient dans ſon dioceſe. Tout le monde ſait que ce fameux Séminaire avoit été formé dans une Congrégation ſecrette de Jéſuites, dont le Supérieur avoit raſſemblé pluſieurs Eccléſiaſtiques, & leur avoit inſpiré le deſſein de ſe conſacrer à la converſion des Idolâtres. M. de Laval & tous ſes Eccléſiaſtiques étoient de cette petite Congrégation, & la continuerent pendant bien des années à Quebec ; ils s'aſſembloient régulierement chaque ſemaine au Collége, pour faire

entr'eux des conférences spirituelles, & s'animer à la pratique de la vertu. Outre cette union si étroite avec le Séminaire de Paris, le Vicaire apostolique avoit des raisons particulieres de lui être inviolablement attaché, il y trouvoit une source féconde de bons sujets qu'on lui envoyoit chaque année, & des correspondans fidelles & zélés, auxquels il pouvoit s'adresser avec confiance, & qui ménageroient à la Cour, où ils avoient déjà un grand crédit, les affaires importantes qu'il prévoyoit inévitables dans son Episcopat. D'ailleurs aucun Ecclésiastique ne pouvoit venir en Canada sans avoir quelqu'un en France à qui s'adresser pour le départ & pour le retour; ce Séminaire, en relation avec toute la France, étoit une espece de bureau d'adresse, où l'on trouvoit toutes les facilités nécessaires.

Dans ces vûes il unit son Séminaire de Quebec à celui des Missions Etrangeres, ou plûtôt il le lui donna. De sorte qu'on ne l'a long temps appelé que le Séminaire des Missions Etrangeres établi à Quebec. Cette union fut d'abord faite le 29 janvier 1665, entre MM. de Meurs, Bazaud, Fermenel, Gazil, Lambert, Directeurs des Missions, & MM. Poitevin & Lescot Procureurs de l'Evêque & du Séminaire de Quebec, & ensuite renouvelée & confirmée dix ans après, le 19 mai 1675. Il fit la premiere en qualité de Vicaire apostolique, Evêque désigné, la seconde en qualité d'Evêque titulaire. Le Roi confirma cette double union par ses lettres patentes du mois d'août 1676, enregistrées au Parlement & à la Chambre des Comptes de Paris, & au Conseil souverain de Quebec. Le Séminaire de Paris venoit lui-même d'être solemnellement érigé & confirmé par lettres patentes l'année 1663. De sorte que le Séminaire de Quebec fut la premiere branche qui sortit de ce grand arbre, & l'Evêque de Pétrée un de ses premiers Vicaires apostoliques. On fit encore confirmer cette union par l'autorité du Saint Siege, de qui ces deux Séminaires dépendent d'une maniere singuliere à raison des missions étrangeres & de l'exemption de l'Evêque diocésain. Quant à cet article, celui de Quebec est aujourd'hui entierement soûmis à l'Evêque, mais l'Evêque lui-même l'est immédiatement au Saint Siege.

Par la premiere union aux Missions Etrangeres on confirma l'union de la cure au Séminaire de Quebec, & on la donna avec toutes ses dépendances à celui de Paris, pour être desservie par celui de leur Corps qu'ils choisiroient. Il y est encore porté que le Séminaire de Paris nommera le Supérieur de celui de Quebec, lequel en arrivant prendra la bénédiction de l'Evêque, & que les Messieurs de Paris pourront s'établir & exercer leurs fonctions où ils voudront dans toute l'étendue du diocese, chez les François & chez les Sauvages. La seconde union, après avoir fait une longue énumération des biens que les Missions de Paris ont fait depuis plus de dix ans en Canada par les ouvriers qu'elles y ont envoyés, renouvelle & confirme la premiere, y ajoûte une espece de donation, ou transport, au Séminaire de Paris, de tous les biens présens & à venir possédés par celui de Quebec, pour être sous son autorité régis & employés au bien du pays, avec défenses aux Directeurs de Quebec de rien détruire, aliéner ni engager sans le consentement de ceux de Paris, & donne d'avance & à perpétuité le pouvoir à tous les Ecclésiastiques envoyés par le Séminaire de Paris de travailler dans le Canada avec la dépendance de l'Evêque. Cependant comme la dis-

tance des lieux rendoit ſouvent le recours à Paris impoſſible, & que le long délai pouvoit nuire aux affaires, le Séminaire de Paris accorda par acte public du 6 juin 1682 à celui de Quebec de diſpoſer de ſes biens & de ſe choiſir ſon Supérieur, à la charge d'en demander la confirmation.

Enfin le 12 avril 1680, ſur la procuration de M. de Laval, il fut fait à Paris en ſon nom une donation générale de tous ſes biens au Séminaire de Paris, pour être employés à l'entretien de celui de Quebec. Cette donation fut ratifiée à Quebec l'année ſuivante, & infinuée, tant au Châtelet à Paris, qu'à toutes les juriſdictions de la Nouvelle France, à Quebec, aux trois Rivieres & à Montréal. Il n'y a nulle ſorte de précaution que M. de Laval n'eût priſe pour éterniſer ſes bienfaits & ſon ouvrage. Il chargea en même temps de payer ſes dettes, & de remplir les charges. Il ſe réſerve d'employer dans ſon teſtament juſqu'à la ſomme de trois mille livres avec l'uſufruit pendant ſa vie, dont il n'uſoit que pour ſon entretien, toûjours très-modique, laiſſant tout le ſurplus au Séminaire, voulant au reſte que le Séminaire de Paris ſoit ſeul chargé de l'exécution de la donation, & qu'il ait ſeul inſpection ſur l'adminiſtration des biens donnés, ſans que celui de Quebec ſoit tenu d'avoir d'autre rapport qu'à lui tous les trois ans.

Les charges de la donation & du teſtament ſont que le Séminaire ſera faire chaque année par deux de ſes Prêtres, la Miſſion aux Sauvages, aux François pendant quatre mois ; qu'il fera dire chaque jour à perpétuité une meſſe pour le repos de l'ame du Fondateur & de tous les Eccléſiaſtiques du Corps ; qu'il élevera aux études & préparera aux ſaints Ordres huit pauvres garçons à ſon choix, préférant ceux du dioceſe aux étrangers,

lequel nombre pourra être augmenté juſqu'à douze par ſon teſtament ; que ſi ces charges deviennent dans la ſuite trop onéreuſes, le Séminaire de Paris ſeul, à l'excluſion de tout autre, en pourra faire la réduction, voulant que dans toutes les occaſions importantes on ſoit tenu de lui rendre compte de tout, de prendre & de ſuivre ſon avis. Quoique toutes ces charges ne duſſent avoir lieu qu'après ſa mort, le Séminaire plein de reconnoiſſance les acquitta dès ce même jour. Tel fut l'établiſſement du Séminaire de Quebec ; il y a eu depuis bien des changemens que nous expliquerons dans la ſuite de cette hiſtoire, & il faut avouer que quoique l'autorité épiſcopale ſoit partout réſervée, elle y étoit du moins bien gênée, ce qui ne devoit pas être du goût d'un autre Evêque.

Le Séminaire de Quebec & la Communauté de S. Sulpice de Montréal ont toûjours été fort unis ; on deſiroit même de part & d'autre de ne faire qu'un même Corps, mais il faut pour cela le conſentement des deux Séminaires de S. Sulpice de Paris & des Miſſions Etrangères, ou plûtôt il faudroit leur union : il n'eſt guere poſſible d'unir les branches ſans le tronc. M. de Laval en écrivit à M. Dudouit ſon agent à Paris, & à M. Tronſon Supérieur de S. Sulpice. La piété, le zele, la réputation de cette maiſon, le nombre de bons ſujets qui s'y forment, ſon crédit dans le royaume, faiſoient deſirer une protection ſi puiſſante, & une ſource ſi abondante de bons ouvriers. D'un autre côté il étoit à craindre que l'eſprit primitif de ces Communautés étant fort différent, on ne conſervât plus la même intelligence, malgré l'eſtime mutuelle, que le grand n'abſorbât le petit, & que S. Sulpice fourniſſant preſque tous les ſujets for-

més de ſa main, les Miſſions ne fiſſent plus qu'un Séminaire, ou que la multiplicité des objets ne fît tort à l'un ou à l'autre. M. Tronſon ne voulut point de l'union, mais les liens de la charité ont toûjours été fort étroits. En *1725* ce projet fut renouvelé & pouſſé plus loin. S. Sulpice fut admis dans le gouvernement des Miſſions, & fournit bien des ſujets aux Indes & au Canada; mais peu à peu il s'eſt retiré, & les choſes ſont rentrées dans le même état.

LIVRE SEPTIEME.

RIEN de plus heureux que le premier voyage de M. de Laval en France. Il obtint de la Cour tout ce qu'il demanda, il fut comblé de bénédictions & de graces, il gagna tous les cœurs; mais bien loin d'être ébloui de ces brillans ſuccès, & d'être flatté des eſpérances qui s'offroient à lui, s'il eût voulu demeurer dans ſa patrie, il n'en fut que plus empreſſé à ſe réunir à ſon cher troupeau. Il s'embarqua dès les fêtes de la Pentecôte 1663, dans le vaiſſeau du Roi avec M. de Maizié Gouverneur, qui venoit relever M. le Baron d'Avaugour, le ſieur Gaudais Commiſſaire du Roi, faiſant les fonctions d'Intendant, MM. Deſmezerets & Paumiés, & trois autres Eccléſiaſtiques, & le R. P. Raſeix Jéſuite. Il partit en même temps des Troupes & cent familles Françoiſes, que le Roi avoit accordées au Prélat pour peupler le Canada.

On eut beaucoup à ſouffrir dans la traverſée, pluſieurs de ces Soldats étoient huguenots, & la plûpart libertins. Plus de ſoixante perſonnes moururent du ſcorbut, il en mourut preſque autant à Quebec. Tous ces dignes ouvriers ſe livrerent à leur zele auprès des malades; à peine pouvoient-ils ſuffire à les inſtruire, les conſoler, & leur adminiſtrer les ſacremens; pluſieurs d'entr'eux en furent très malades; entr'autres M. Deſmezerets, dont la vocation juſqu'alors incertaine fut décidée pendant le ſéjour de M. de Laval à Paris, & qui s'étoit embarqué avec lui, fut à l'extrémité: il dût ſa guériſon à un vœu qu'on fit pour lui à S. Ignace & à S. François-Xavier. Mais le Prélat ſe ſignala

& fut encore plus à la tête de tous par ſa charité que par ſa dignité ; il étoit agueri avec les malades depuis les fréquentes viſites & les grands ſervices qu'il avoit rendus dans les hôpitaux de Caen ſous la direction de M. de Bernieres. Sa charité parut ave éclat ; il diſtribua les emplois à ſon petit Clergé, & ſe réſerva le plus pénible. Quoique incommodé lui-même par de fréquens vomiſſemens, il étoit ſans ceſſe auprès des malades, les exhortoit, les conſoloit, les ſoulageoit & leur rendoit toute ſorte de ſervices ; il en revenoit ſouvent couvert de vermine, plus d'une fois on craignit qu'il ne contractât ce mal contagieux. Il avoit fait en partant, moins pour lui que pour les ſiens, une proviſion conſidérable de volaille, de liqueurs, de confitures, & autres douceurs, c'eſt aſſez l'uſage dans une longue traverſée, où on riſque de voir manquer juſqu'à l'eau douce ; il diſtribua tout aux malades ſans ſe rien réſerver, & manqua de tout lui-même le reſte du voyage, mais il en ſupporta la privation avec plaiſir : ſon Clergé & ſes Domeſtiques, pleins de ſon eſprit, & animés par ſon exemple, en firent le ſacrifice avec joie. On ne ſe laſſoit pas d'admirer ſa charité & ſa mortification, il n'eſt ſorte de bénédiction qu'on ne lui donnât.

M Paumiés fut embarqué ſur un autre vaiſſeau pour y donner des ſecours ſpirituels. Ce vaiſſeau paſſa par Plaiſance. On y trouva nombre de Chrétiens abandonnés, le Commandant & le Prêtre qui les ſervoit avoient été maſſacrés. Deux de leurs meurtriers furent pris, amenés à Quebec & punis. M. Paumiés eut pitié de ce troupeau privé de tout ſecours. Il y paſſa l'hiver, & ne vint à Quebec que l'année ſuivante, mais il ne perſévéra pas. Après avoir fait de grands biens en pluſieurs paroiſſes, il voulut repaſſer en France. Il ſe piquoit de peinture, faiſoit beaucoup de tableaux ; perſonne ne les goûtoit : il eſpéra qu'en France ſon talent ſeroit mieux connu ; il n'y réuſſit pas, & ſe donna aux miſſions de la campagne, où il réuſſit.

La Compagnie qui avoit gouverné le Canada depuis ſon établiſſement par le Cardinal de Richelieu en 1628, en avoit remis le domaine au Roi le 15 février 1663. Sa Majeſté nomma le ſieur Godais pour en aller prendre poſſeſſion en ſon nom. Le Commiſſaire, arrivé en Canada, commença par le recenſement général de la Colonie, & fit enſuite prêter le ſerment de fidélité à tous les habitans, porta pluſieurs ordonnances ſur la juſtice & la police, & prit des Mémoires exacts ſur l'état des choſes, & les diverſes plaintes qu'avoient faites le Gouverneur & le Clergé. Il le fit en honnête homme, avec exactitude & avec équité ; tout le monde fut ſatisfait, & les démêlés furent appaiſés : le Commiſſaire s'en retourna la même année, ſelon les ordres de la Cour. M. de Laval voulut, comme les autres, être inſcrit dans les regiſtres publics, à l'exemple du Sauveur du monde, qui pour obéir à l'édit d'Auguſte, ſe fit écrire avec Marie ſa mere & S. Joſeph ſon pere nourricier. Le Prélat ne prêta pas de nouveaux ſermens ; il l'avoit déjà prêté entre les mains du Roi, mais il donna à tous ſes ſujets des exemples d'une fidélité inviolable.

Qoique l'établiſſement d'une Cour Souveraine ne ſoit pas du reſſort de l'Egliſe, le Conſeil Souverain de Canada fut l'ouvrage de ſon premier Evêque. Il en obtint du Roi l'érection en 1662, avec le pouvoir d'en choiſir les membres de concert avec M. le Gouverneur, ce qui s'exécuta dans le cours de l'hiver de 1663. Les lettres patentes de ſon établiſſement furent enregiſtrées, &

peu après, le 10 octobre, celles de l'établissement du Séminaire. Le Conseil fut d'abord nommé Souverain, parce qu'à l'exemple des Parlemens il juge en dernier ressort les affaires de la Colonie. La Cour a depuis voulu qu'on le nommât seulement Conseil Supérieur, sans pourtant diminuer son autorité; sans doute par une sorte de délicatesse, pour ôter toute idée d'indépendance, en écartant jusqu'au terme de souveraineté dans un pays éloigné, où les révoltes seroient si faciles à former, & si difficiles à détruire. Sans doute dans les mêmes vûes on n'a jamais mis dans les premieres places que des gens nés en France, dont les familles fussent une espece d'ôtage de leur fidélité. On ne mettoit dans les secondes places, non plus que dans le Clergé, que peu de Canadiens. On est aujourd'hui plus facile, & les Canadiens en effet ont le cœur tout François, leur fidélité n'est point douteuse.

Dans le commencement de la Colonie, quoique la plûpart des Colons fussent Normands, il n'y avoit presque pas de procès. Il ne pouvoit encore guere y en avoir. Chacun prenoit ce qui lui plaisoit d'un terrein immense qu'aucun voisin ne lui disputoit. Le peu de différents qui survenoient étoient terminés à l'amiable par des arbitres, ou d'autorité par le Gouverneur, d'une maniere assez militaire. Il n'y eut pendant bien des années aucune justice réglée; la Colonie étoit si peu stable, si peu nombreuse, la France en faisoit si peu de cas, qu'on ne pensoit ni à établir ni à acquérir des charges dans un pays à peine connu. La Compagnie du commerce du Canada avoit son Conseil & ses assemblées pour régler ses affaires, & par occasion on y accommodoit les affaires des particuliers. La Compagnie de 1628, jouissant des droits de souveraineté, forma un Conseil plus régulier de ses Officiers, des notables du pays, & du Supérieur des Jésuites, le seul corps ecclésiastique qu'il y ait eu pendant cinquante ans. C'étoit moins des titres que de simples commissions, qu'elle révoquoit à son gré. Ce Corps étoit proprement un Conseil politique pour le gouvernement du pays, il envoyoit des Ambassadeurs, faisoit la guerre ou la paix, & donnoit ses ordonnances: il jugeoit cependant les affaires des particuliers, à peu près comme la Bourse des Marchands, plûtôt selon l'équité naturelle que selon les loix. Les registres renfermoient bien des sentences mêlées avec les délibérations sur les affaires générales.

En 1639 le Roi créa la charge de grand Sénéchal du Canada, avec entrée au Conseil; mais ce ne fut qu'un titre d'honneur, comme elle l'est aujourd'hui dans les provinces de France. Il se forma une justice particuliere aux Trois Rivieres, pour épargner aux habitans la peine de descendre à Quebec faire vuider leurs différents. Messieurs de S. Sulpice, acquéreurs de l'isle de Montréal, y exercerent la haute justice, & y établirent des Juges. Tout cela dépendoit du Grand Conseil de Quebec, plûtôt par voie d'autorité, que par voie de ressort juridique; & même si quelque plaideur étoit opiniâtre, il en appeloit au Parlement de Rouen, qui par l'enregistrement de l'édit de création de la Compagnie, & l'attribution de la jurisdiction, étoit la véritable Cour souveraine de la Nouvelle France. Mais ces appels n'arrivoient guere, tout se terminoit sur les lieux; il a même long-temps régné entre les habitans une sorte de communauté de biens qui subsiste encore dans les campagnes: on alloit dans les voyages loger chez le premier venu; rien n'étoit fermé sous la clef, & il étoit inoui qu'on eût eu à se repentir de sa confiance. L'esprit de société, qui

d'abord avoit formé les compagnies, l'éloignement de la patrie & de tout secours, un intérêt commun à demeurer uni pour se défendre contre les Sauvages, avoient si bien lié ce petit nombre de François, qu'ils sembloient ne faire qu'une famille. On voit par là que la communauté des biens ecclésiastiques, introduite par le saint Evêque, & qui révolteroit en France, n'avoit en Canada rien de singulier, même parmi les laïques.

Il étoit à souhaiter que cette simplicité & cette union des habitans eussent toûjours duré, mais on ne pouvoit s'y attendre ; elle commençoit à diminuer à mesure que la Colonie s'augmentoit, les affaires se multiplioient, & devenoient plus difficiles ; les plaideurs étoient plus artificieux & moins traitables, leur recours au Parlement de Rouen jettoit dans des frais immenses & dans des longueurs infinies avant que d'obtenir un arrêt. D'ailleurs la Compagnie venoit de remettre au Roi le domaine du Canada, c'étoit désormais au nom & sur les commissions de Sa Majesté que la justice devoit être rendue, & le Ministre chargé du département des Colonies devoit en diriger le gouvernement. M. de Laval étant venu en France dans ces circonstances, représenta au Roi tous ces inconvéniens, & obtint au mois d'avril 1663 un édit de création d'un Conseil Souverain, composé du Gouverneur, de l'Evêque, de l'Intendant, de quatre Conseillers, d'un Procureur général & d'un Greffier en chef. Ces Officiers devoient être choisis par l'Evêque, le Gouverneur & l'Intendant, sur les notables de la ville, avec pouvoir, selon l'ancien esprit, de les changer tous les ans ou de les continuer. On leur donna aussi pouvoir d'établir des Juges inférieurs dans les justices royales, c'est-à-dire autres que celles des Sei-

gneurs. Le Roi donne au Conseil toute jurisdiction en dernier ressort dans toute l'étendue de la Colonie, & ordonne qu'on suivra la coûtume de Paris, la jurisprudence du Parlement de Paris, & les ordonnances royaux concernant la procédure tant civile que criminelle.

Le nombre des Officiers a été depuis augmenté : le Conseil Supérieur ou le Parlement de Quebec est aujourd'hui composé de dix sept personnes, le Gouverneur, l'Evêque, l'Intendant, douze Conseillers, dont un est Conseiller Clerc, un Procureur général, & un Greffier. Il ne tient pas ses audiences sur un Tribunal, comme les Cours de France, mais au-tour d'une table, comme les Académies. Le Gouverneur est à la tête ; il a l'Evêque à la droite, & l'Intendant à la gauche : ils font eux trois une ligne sur le haut bout de la table. Le Procureur général donne ses conclusions assis. Les Procureurs & les Parties se tiennent & parlent debout derriere les chaises des Juges, &, ce qui est fort incommode, tout le monde sort quand on vient aux opinions, & rentre quand on appelle une nouvelle cause. Les Conseillers se placent selon l'ordre de leur réception, à l'exception du Conseiller Clerc, qui se met toûjours du côté de l'Evêque après le Doyen, & du premier Conseiller, qui commence le rang à gauche après l'Intendant : ce premier Conseiller est une espece de Président qui a une charge à part & doubles gages. Il n'y a point d'Avocats, les Procureurs ou les Parties plaident leur cause : c'est à la maison de l'Intendant, qu'on appelle le Palais, que se tiennent les assemblées : il s'en tient une régulierement chaque lundi, & toutes les fois que les affaires le demandent. La justice se rend gratuitement, quoique les gages des Officiers soient modiques, qu'il n'y ait même que les

six premiers Conseillers laïques, le Procureur général & le Greffier qui en aient. L'expédition des arrêts ne coûte que les droits du greffe, qui, comme tous les autres frais de justice, sont très-légers. Aussi les suppôts du Palais sont en petit nombre, & ont communément quelqu'autre profession pour les aider à vivre. On n'y connoît pas de papier timbré, & il n'y a qu'un très-petit contrôle, seulement pour constater la date des actes. Les Officiers n'ont point d'habits particuliers, ils siégent en épée avec leurs habits ordinaires. On n'exige aucun grade, non plus pour les charges que pour les bénéfices; aussi seroit-il bien difficile d'en avoir, puisqu'il n'y a point d'Université sur les lieux. Les charges ne sont ni vénales ni héréditaires, le Roi y nomme à son gré. On suit la coûtume de Paris, les ordonnances civiles & criminelles, avec quelque changement fait en 1679, qu'on appelle la réduction du code.

Cette réduction étoit absolument nécessaire: on ne sauroit, sur-tout dans ce pays, trop abréger la procédure. Le Conseil avoit fait un réglement provisionnel là-dessus le 7 novembre 1678. Il fut autorisé par un édit du mois de juin de l'année suivante: on y ajoûta divers articles par un nouvel édit du mois de mars 1685. En voici les principaux. *On pourra donner des arrêts au nombre de cinq Juges, tant au civil qu'au criminel. Tout ce qui s'expédie à la Chancellerie, appels comme d'abus, requêtes civiles, lettres récisoires, pourront se poursuivre par une simple requête. On pourra par le même jugement prononcer définitivement sur le rescindant & le récisoire. On n'aura pas besoin de consultation d'Avocat pour les appels comme d'abus, ni pour les requêtes civiles. Les cas prevôtaux seront jugés au Conseil, & alors le Prevôt des Maréchaux de France y aura séance après le dernier Conseiller.*

Toutes les amendes seront arbitraires, les délais pour les assignations le seront aussi; le Conseil les fixera selon les saisons & la distance des lieux, attendu l'immense étendue de la Colonie & la difficulté de voyager en hiver; mais comme l'étendue des ressorts des Prevôtés & des justices seigneuriales n'ont pas été déterminées, le Conseil y réglera les délais. Les Conseillers & leurs veuves plaideront en premiere instance à la Prevôté de Quebec, & les procès où ils seront intéressés seront renvoyés sur la simple requisition d'une des Parties par-devant l'Intendant, à qui toute jurisdiction est attribuée, à la charge d'appeler à son choix quatre autres Juges non récusables. Il y a eu depuis quelques autres modifications, mais le détail nous meneroit trop loin, & seroit trop ennuyeux.

L'office de Conseiller Clerc fut créé en 1704. L'édit de création du Conseil donnoit la seconde place à l'Evêque: à son absence elle étoit occupée par un Grand Vicaire, ou par quelque autre Ecclésiastique que le Séminaire y envoyoit. Cette incertitude étoit embarrassante pour les parties, qui ne savoient à qui s'adresser pour instruire celui qui seroit leur Juge. Plusieurs des Ecclésiastiques, qui y alloient au hasard, n'étoient point au fait de la procédure & de la jurisprudence, comme auroient pû l'être des personnes attachées à cet emploi. Le Roi crût donc devoir créer un office de Conseiller Clerc, pour représenter l'Eglise, qui par son expérience & son étude fût plus en état de rendre la justice, & qui par son caractere de Grand Vicaire, né *ad hoc*, comme dans les Parlemens, pût dans les affaires ecclésiastiques soûtenir les droits du Clergé. Le premier pourvû fut M. de la Colombiere Archidiacre, frere du fameux Pere la Colombiere Jésuite; le second M. de Varaine Canadien,

aussi Archidiacre ; le troisieme M. de la Tour François, & Doyen du Chapitre ; le quatrieme, qui l'occupe aujourd'hui avec distinction, M. Valier, aussi François, & Théologal. L'édit de création nomme quatre autres Conseillers, & crée quatre autres offices. M. de la Colombiere y est nommé à la tête de tous : il se plaça ainsi dans le Conseil, & laissa sieger au-dessus de lui tous les anciens Conseillers. Son successeur, Canadien, qui n'avoit jamais vû d'autre jurisdiction que celle de Quebec, n'y fit aucune attention : il descendit même, & ne prit que son rang de réception à la dernier place. En prenant possession de cette charge après M. de Varaine, je fus surpris que le Conseiller Clerc n'eût pas une place distinguée, comme dans les Parlemens. Je représentai que mes provisions, aussi-bien que l'édit de création, portoient que les Conseillers Clercs du Conseil auroient les mêmes honneurs que les Conseillers Clercs du Parlement de Paris. On m'opposa l'usage, & je répondis qu'il étoit trop récent pour servir de loi. Il fut convenu entre nous & ordonné par arrêt qu'on se pourvoiroit devant Sa Majesté pour la supplier d'expliquer ses intentions. L'année suivante le Roi jugea en ma faveur, & par ses lettres patentes du mois d'avril 1730, il me donna la premiere place après le Doyen des Conseillers, sans pourtant qu'il me fût permis de présider ni de décaniser. Le Conseil s'y est conformé. On verra à la fin du livre un Mémoire raisonné que je fis là-dessus. J'ai crû que le public trouveroit ici avec plaisir l'idée d'une jurisdiction un peu différente des autres, & que la place que M. de Laval y a occupée, & la part qu'il a eue à son établissement, la faisoit entrer naturellement dans l'histoire de sa vie. Voici un des évenemens le plus intéressant pour lui, où sa vertu a paru avec le plus d'éclat, & que la création du Conseil a occasionné.

Il paroissoit naturel que le Gouverneur étant à la tête de ce Tribunal, & y tenant la premiere place, il en fût aussi le Président. Le Roi en a autrement jugé, sans doute pour ne pas donner au Chef de la Colonie une autorité trop absolue, & pour rendre le Gouverneur & l'Intendant surveillans l'un de l'autre par la concurrence, en la balançant & la partageant entr'eux par un arrangement singulier. C'est l'Intendant, quoique à la troisieme place, qui fait toutes les fonctions de Président, sans pouvoir en prendre le nom ; c'est lui qui recueillit les suffrages, qui prononce les arrêts, qui signe les requêtes & le plumitif, qui indique les assemblées, en envoyant le premier Huissier au Gouverneur & à l'Evêque, & les Huissiers chez les autres. M. de Frontenac, qui a été longtemps Gouverneur, ne s'en accommoda pas : il prétendoit attirer à lui toute l'autorité du Conseil, en tenir chez lui les registres, & y faire toutes les fonctions de Président. Le Roi, par un édit du 5 juin 1675, étoit entré dans le plus grand détail des droits & des fonctions du Gouverneur & de l'Intendant ; mais cet édit n'ayant pas suffi pour leur imposer silence, le Roi, par une lettre du 29 avril 1679, lui marqua sa surprise d'une prétention plus capable d'avilir que de relever la place de Gouverneur : *Il n'y a que vous dans mon Royaume*, lui dit Sa Majesté, *qui honoré de la qualité de mon Lieutenant général & de Gouverneur de Province, peut ambitionner le titre de Président d'un Conseil comme celui de Quebec.* Il fallut enfin le révoquer ; mais nous aurons plus d'une fois occasion de parler de ce Gouverneur célebre, dont les bonnes & les mauvaises qualités ont fait tant de bien & tant de mal dans la Colonie.

M. de Frontenac ne fut pas le premier à faire

valoir ces prétentions. Dès l'établiſſement du Conſeil, M. de Maizié ſon prédéceſſeur les avoit fait naître. Il étoit homme de condition & de mérite, faiſoit profeſſion d'une haute piété, & en avoit la réputation: il avoit été long-temps Major de la Citadelle de Caen, & fort lié avec M. de Laval pendant ſon ſéjour dans l'Hermitage de M. de Bernieres. Le Prélat, mécontent du Baron d'Avaugour, demanda au Roi un autre Gouverneur, & le Roi, plein de vénération pour ſa vertu, ayant porté ſa complaiſance juſqu'à lui en laiſſer le choix, & l'obliger même malgré lui de le faire, le Prélat jeta les yeux ſur ſon ancien ami, & le propoſa au Roi. M. de Maizié fut agréé & nommé Gouverneur. Il eſt vrai que dans ſes premieres années il avoit été fort débauché, mais il s'étoit converti d'une maniere ſi éclatante, que ſa vertu étoit admirée de tout le monde. On remarquoit ſur-tout en lui une humilité profonde & une charité ſans bornes, qui ſans avoir égard à ſa qualité, lui faiſoit rendre aux pauvres les plus bas ſervices, juſqu'à les porter publiquement ſur ſes épaules dans les rues de Caen. Cette dévotion extraordinaire ne lui fourniſſoit pas de quoi payer ſes anciennes dettes; il crût même que ſes dettes pouvoient lui ſervir d'excuſe pour refuſer le gouvernement de Quebec. Il allégua pluſieurs autres raiſons qui redoublerent le deſir qu'avoit M. de Laval de lui faire accepter ce poſte, jugeant qu'il ne s'en défendoit que par modeſtie. Il lui obtint même du Roi des gratifications conſidérables, capables de le libérer, afin de lever toutes les difficultés qu'il oppoſoit à ce voyage. Enfin il s'embarqua avec lui, fort content d'amener un Gouverneur de ce caractere. Il ſemble en effet que le Prélat pouvoit tout ſe promettre d'un homme que la piété, l'amitié, la

reconnoiſſance lui devoient inviolablement attacher. Auſſi le concert fut-il parfait pendant toute la traverſée qu'ils firent enſemble; mais il dura peu après leur arrivée. Les eſprits inquiets qui avoient aigri le Baron d'Avaugour, rallumerent plus que jamais le feu de la diviſion. Bien-tôt M. de Maizié ne fut plus le même homme: on lui rendit ſuſpect le Clergé & l'Evêque; qu'il avoit juſqu'alors reſpecté: on lui inſpira un violent chagrin de n'avoir pas dans le Conſeil l'autorité & les fonctions de Préſident, tandis qu'on les attribuoit à l'Intendant, qui n'étoit qu'après lui.

La prétention du Gouverneur avoit quelque choſe de plauſible: elle étois fondée ſur l'uſage, auſſi-bien que ſur l'équité. Tandis que le Canada fut entre les mains de la Compagnie, le Gouverneur préſidoit ſeul au Conſeil, ou plûtôt en étoit le maître. Le Conſeil que le Roi venoit de créer, tenoit la place de celui de la Compagnie; le Gouverneur n'étoit pas moins à ſa tête: pourquoi ſupprimer une partie des droits dont il avoit joui, & ne lui laiſſer que l'honorifique de ſa place, pour le tranſporter à un nouveau venu, ſon inférieur? M. de Maizié vit avec peine ce changement, commencé par lui: il s'y mêla même des motifs d'intérêt; l'Intendant ne partageoit pas moins les profits que l'autorité, ou plûtôt ſe les attiroit tous. Le Gouverneur, borné à ſes gages & aux affaires militaires, n'avoit pas même part aux gages modiques que le Roi donnoit aux ſix premiers Conſeillers, tandis qu'auparavant la Compagnie, pour ſe conciler le Gouverneur, lui faiſoit des préſens conſidérables & de gros profits. Tout cela mit de mauvaiſe humeur M. de Maizié: il prétendit que la Colonie devoit lui payer la même ſomme que la Compagnie donnoit auparavant. Les membres du Conſeil, & tous ceux qui s'oppoſoient

à ses desirs, en ressentirent les effets. Deux des principaux & des plus accrédités dans la Colonie furent embarqués par son ordre, & renvoyés en France sans aucune forme de procès : il en nomma d'autres à leur place de son autorité. On fit une opposition juridique, avec protestation de nullité de cette élection : ce qui l'aigrit encore davantage.

L'Evêque ne fut pas plus épargné. En qualité de Pasteur & d'ami, son zele, & la part qu'il avoit eue à l'établissement du Conseil & au choix du Gouverneur, lui donnoient plus qu'à d'autres le droit de lui faire des représentations sur l'irrégularité de sa conduite ; mais au lieu de rien gagner, il s'attira son indignation. M. de Maizié, dans une conversation qu'il eut avec lui, le traita fort mal, & lui jeta avec emportement le passe-partout du Séminaire, qu'on lui avoit donné pour pouvoir y venir à toute heure sans être annoncé, le traversa dans toutes ses vûes, négligea de lui rendre les devoirs de bienséance, ou plûtôt affecta de le choquer. Il en vint enfin à des extrémités peu croyables, selon nos mœurs : il crût sans doute l'intimider par des menaces & un appareil de guerre, car on ne peut penser qu'il eût seulement le dessein d'attenter à sa vie ou à sa liberté. Un jour, à la tête de ses Gardes & de la Garnison du fort, il investit l'Eglise, & la maison attenante, où logeoit l'Evêque. Celui-ci, sans s'étonner, apres avoir fait sa priere & le sacrifice de sa vie aux pieds des Autels, paroît à la porte de l'Eglise devant le Gouverneur & sa petite armée. Le bruit courut que le Gouverneur avoit donné ordre de le saisir ou de tirer sur lui ; mais ce fait a été désavoué. Quoi qu'il en soit, tous les Soldats de concert, comme s'ils se fussent donné le mot, au lieu de lui faire aucune insulte, défilerent devant lui, & lui firent, chacun en passant, le salut des armes, qu'on

qu'on ne fait qu'aux Princes & aux Généraux. Le Gouverneur confus se retira.

Cette affaire, comme on peut penser, fit grand bruit à la Cour. L'Evêque ne se plaignit point ; mais toute la Colonie le fit pour lui. Le Roi rappela le Gouverneur, & ordonna qu'on lui fît le procès. M. de Prouillé, Marquis de Tracy, Conseiller d'Etat, & Lieutenant général des armées du Roi, venoit de partir de France en 1664, à la tête d'une flotte, quand on y reçût cette nouvelle. Il avoit le titre de Lieutenant général sur toutes les terres dépendantes du Roi de France dans l'Amérique méridionale & septentrionale, ce qu'en Canada on appeloit Vice-Roi, avec une commission pour visiter les isles & terres, déposséder les Seigneurs propriétaires, y rétablir l'ordre, chasser les Hollandois, qui y avoient fait quelque invasion, & de là passer à Quebec pour y établir solidement la Colonie, & mettre les Iroquois à la raison. Le Roi lui envoya une commission particuliere du 29 mars 1665, pour informer contre M. de Maizié, conjointement avec M. de Courcelles qui l'alloit relever, & M. Talon Intendant. Ils arriverent au mois de juin, mais ils trouverent en arrivant que Dieu avoit fait le procès au coupable, car il étoit mort le 6 mai précédent, ou plûtôt qu'il se l'étoit fait à lui-même par une pénitence aussi édifiante que sa conduite avoit été scandaleuse. Cette mort avoit terminé tous les différents : personne ne fit plus de plaintes, & les trois Commissaires jugerent à propos de ne point faire d'information. M. Talon en rendit compte à M. Colbert alors Ministre, & lui dit : *Nous avons crû que le Roi ne trouveroit pas mauvais que ses fautes fussent ensevelies avec lui dans son tombeau.*

Malgré quelques éclipses que l'ambition, l'in-

térêt, la jalousie, les mauvais esprits & des vûes fausses, quoiqu'avec des intentions droites, avoient malheureusement occasionnées, M. de Maizié avoit de la piété : il rentra en lui-même & répara bien authentiquement le mal qu'il avoit fait. Le Prélat, toûjours plein de charité, & mettant en Dieu sa confiance, avoit tous les jours fait dire & avoit dit lui-même la messe pour lui depuis ce grand éclat. Ses prieres furent exaucées, & après bien des remords qui avoient ébauché la conversion, le Gouverneur tomba malade de la maladie dont il mourut ; il se fit porter à l'Hôtel-Dieu dans la salle des pauvres. Sa maladie fut longue, & lui laissa le temps de se préparer à la mort. Il fit prier M. de Laval de venir le voir, se réconcilia sincerement avec lui, lui demanda pardon, & renonça à toutes ses prétentions. Il fit publier à son de trompe & afficher à tous les carrefours l'acte de sa rétractation de tout ce qu'il avoit dit & écrit contre lui & répandu dans des écrits, publiés, affichés & distribués par-tout contre l'Evêque, le Clergé & la Société, & le pardon qu'il demandoit au public du scandale qu'il avoit donné, & à l'Evêque de l'outrage qu'il lui avoit fait. Il fit plus, il prit M. de Laval pour son Confesseur, & voulut mourir entre ses mains. Enfin, pour y mettre le dernier sceau, il fit un testament où il renouvela les mêmes protestations, & par esprit d'humilité & de pénitence il demanda d'être enterré dans le cimetiere, au milieu des pauvres, sans pompe & sans distinction. Ses volontés furent exécutées, à l'exception des honneurs funebres, que l'Evêque, à la tête de son Clergé & de tous les Corps de la Colonie, lui rendit aussi solemnellement qu'il fut possible. Le corps fut porté par quatre Congréganistes des plus distingués, & les coins du drap par quatre Sauvages, fut déposé à

la Paroisse, où il demeura dans la nuit, & le lendemain transporté à l'Hôpital.

Malgré une réparation si authentique, les démêlés du Gouverneur avec l'Evêque firent grand tort à la Religion. M. de Maizié avoit écrit à la Cour des lettres très-fortes pour justifier ses prétentions & sa conduite, & se plaindre de ceux dont il étoit mécontent. Dans les premiers mouvemens de sa colere il fit son apologie aux dépens de l'Evêque, du Clergé & des Jésuites, & donna des impressions qui ne furent pas de long-temps effacées, & qui peut-être ne le sont pas encore en entier, tout convaincu que l'on y est de l'irrégularité de ses démarches. Il tâcha de rendre le Clergé suspect de vouloir se mêler du gouvernement public & particulier de la Colonie & des familles. C'est une ancienne querelle qui a mis cent fois aux mains le Sacerdoce & l'Empire, & que tous les esprits inquiets & séditieux ne manquent jamais de faire revivre, pour jeter une semence de division entre deux Puissances dont l'union est aussi nécessaire au bon ordre, que leur mésintelligence lui est fatale. On ne pouvoit attaquer ni la religion ni les mœurs d'un Chef & d'un Corps respectable pour qui tout le monde avoit la plus profonde vénération, & qui en effet n'étoit alors composé que de personnes très-vertueuses. Les tentatives que fit quelquefois là-dessus la calomnie, furent absolument sans succès, & firent mépriser les calomniateurs. Mais on donna un mauvais tour au zele de ces hommes apostoliques, en le peignant comme outré dans sa sévérité, trop vaste dans son étendue. Ces calomnies avoient quelque chose de plausible : tout le Clergé séculier & régulier, étroitement uni sous la conduite d'un Evêque universellement respecté, agissoit par les mêmes principes, & n'avoit que les

[illegible]

mêmes intérêts. Cette union parut dangereuse : on fit entendre qu'un Corps aussi lié pourroit se rendre redoutable, s'il donnoit dans quelque travers, & que les consciences étoient extrêmement gênées par cette uniformité de direction. Il faut convenir en effet que les libertins devoient être bien gênés, puisqu'ils ne pouvoient se flatter de trouver dans la diversité des sentimens des Confesseurs, ni un asyle à leurs désordres, ni une matiere à leur malignité. De là vient que M. Talon Intendant, qui dans son premier voyage avec M. de Tracy, dont nous venons de parler, avoit donné dans ces idées, prétendit avoir rendu un grand service à la Colonie, en amenant à son second voyage des Récollets, pour donner, disoit-il, aux consciences, par des Ministres plus indulgens, une liberté dont il s'étoit imaginé qu'on les privoit. Dieu a tiré le bien du mal : ces bons Peres ont été un renfort très-utile à la Colonie, & malgré les préventions qu'on leur avoit données, & qui d'abord exciterent quelque orage, la vérité est rentrée dans ses droits ; ils ont rendu & rendent encore de très-grands services, & suivent les mêmes principes de conduite que le Clergé.

L'accusation d'ambition avoit je ne sais quoi de plus vrai semblable. Jusqu'alors la Colonie Françoise, absolument négligée par les Compagnies, n'avoit été qu'un amas informe d'artisans, de paysans & de garçons marchands : les Jésuites y étoient presque les seuls qui sçussent lire, & qui eussent des relations en France ; la charité & la nécessité faisoient passer toutes les affaires par leurs mains. C'est ainsi que dans une campagne écartée un Curé estimé & zélé est nécessairement l'arbitre, le pere commun, & comme le Roi de son hameau, sans devoir être ni suspect à l'Etat, ni soupçonné d'ambition. Les Jésuites étoient les seuls encore qui

entendissent la langue des Sauvages, & qui fussent faits à leurs manieres ; ils demeuroient parmi eux, & par leurs vertus, leurs services & leurs travaux ils en avoient gagné la confiance. C'étoient les interpretes, les correspondans, les ambassadeurs, les arbitres nécessaires & uniques dans toutes les négociations & les affaires. Les relations des missions & des découvertes de ce vaste pays ne pouvoient parler d'aucun événement sans faire mention des Jésuites, parce qu'il n'y en avoit aucun où ils n'eussent part & la plus grande part. L'Evêque & le Clergé étant dans les premiers temps tout Jésuites, & l'Evêque ayant été l'objet particulier de la colere du Gouverneur, & malheureusement de ses fautes, il fut avec d'autant plus de vivacité enveloppé dans l'accusation commune, & rendu d'autant plus aisément suspect, que sa dignité & sa naissance lui donnoient plus de crédit.

Un homme aigri empoisonne tout, & en matiere de gouvernement il est aisé de blesser la délicatesse. On n'avoit jusqu'alors jamais pensé à se mettre en garde contre les entreprises du Clergé dans un pays où on ne trouvoit que des Sauvages & des arbres. M. de Maizié fit naître des ombrages à M. Colbert, & Messieurs de Tracy, de Courcelles & Talon eurent des ordres secrets de s'informer des vûes, du crédit, de la conduite de l'Evêque, des Ecclésiastiques & des Jésuites. On n'a pas sû quel compte ils en avoient rendu : peut-être prirent-ils eux mêmes quelque défiance, surtout M. Talon, qui à son retour ne parut guère favorable au Clergé : du moins il y a lieu de croire qu'ils ne travaillerent ou qu'ils ne réussirent pas à détromper le Ministre. M. de Laval & les Missionnaires ne trouverent plus à la Cour ni le même appui ni la même facilité. Le Prélat en fit l'épreuve lorsqu'en l'année 1671 il fut obligé

de faire un second voyage en Europe, pour presser la grande affaire de l'érection de l'Evêché, qui traînoit depuis dix ans, comme nous verrons dans la suite. Il faut auparavant raconter & rapprocher certains événemens liés entr'eux, quoique arrivés en divers temps, pour ne pas interrompre le fil de l'histoire.

LIVRE HUITIEME.

IL avoit paru, quelques années avant l'arrivée de M. de Laval, une espece de phénomene sur l'horizon du Canada, qui dans la suite illustra son épiscopat, & seconda merveilleusement son zele. Des filles pleines de l'esprit apostolique furent assez courageuses pour aller à travers l'Océan, sur les pas des Missionnaires, fonder au milieu des Sauvages, de nouvelles Communautés pour l'éducation de la jeunesse & le soulagement des malades, & une entr'autres fonder un nouvel Institut destiné à l'instruction des filles Canadiennes & Sauvagesses. Ce sont les deux Communautés d'Ursulines & d'Hospitalieres de Quebec, d'Hospitalieres & de Congréganistes de Montréal. Dieu a comblé de ses bénédictions ces pieux établissemens : ils rendent à la Colonie les plus grands services. Nous commencerons par ceux de Montréal, quoique ce ne soient pas les plus anciens, parce qu'ils sont plus isolés dans la vie du premier Evêque de Quebec, & que nous n'aurons plus occasion d'en parler dans la suite ; au lieu que les Communautés de Quebec paroîtront plus d'une fois sur la scene. L'éloignement du Siége épiscopal met l'isle de Montréal hors de portée d'être gouvernée par les Evêques d'une maniere détaillée & suivie ; mais l'objet est trop intéressant, & l'Evêque de Pétrée a eu trop de part au bien qui s'y est fait, quoiqu'il n'en soit pas l'auteur, pour ne pas lui ménager la gloire qui lui est dûe. Il faut reprendre la chose de plus haut.

Le célebre & saint Prêtre M. Olier avoit depuis peu fondé à Paris l'illustre Séminaire de S.

Sulpice, lorsque M. de Ladoversiere, Lieutenant général au Présidial de la Flêche en Anjou, ayant lû une relation où l'on parloit du Montréal comme d'un lieu très-propre à établir une mission pour travailler à la conversion des Sauvages, forma le dessein d'acheter cette isle, & de la consacrer à cette bonne œuvre. Le P. Chauvet Jésuite, Recteur du College de la Flêche le confirma dans cette idée, & le Baron de Fancamp son ami se joignit à lui pour y avoir part. Ils se rendirent à Paris pour en conférer avec le P. l'Allemand, qui avoit été Supérieur des Missions du Canada, & avec M. de Lauzun, qui en fut depuis Gouverneur, & qui se trouvoit alors à la Cour. M. Olier, à qui ils en parlerent, non seulement approuva ce dessein, mais voulut encore entrer dans la société, & y fournir son contingent. On acheta pour vingt tonneaux d'effets, qui furent envoyés au P. le Jeune, Recteur du College de Quebec, pour faire l'acquisition de l'isle. Le contrat en fut passé, au nom de la petite Compagnie, au mois d'août 1640. M. de Maisonneuve, Gentilhomme Champenois, depuis Gouverneur de Montréal, & deux autres personnes de considération, s'y joignirent l'année suivante. Ces six associés firent à leurs frais un armement considérable d'hommes, d'outils & de marchandises.

Cependant Dieu se ménageoit d'un autre côté trois fidelles servantes, Madame de Bullion, Mademoiselle Mance, & la Sœur Bourgeois, qui devoient faire à Montréal des établissemens pareils à ceux que la Mere de l'Incarnation & Mesdames d'Aiguillon & de la Pellererie avoient fait depuis quelque temps à Quebec, Madame de Bullion par ses libéralités, Mademoiselle Mance par ses soins, & la Sœur Bourgeois par un nouvel institut. Les deux premieres, touchées des relations qui couroient alors, & encouragées par les exemples des Hospitalieres, résolurent, sans se connoître, de travailler à y fonder un Hôpital. Mademoiselle Mance, native de Langres, fille de naissance & de mérite, alla à Paris pour consulter une vocation si extraordinaire, & prendre des mesures pour l'exécuter, si on l'approuvoit. Le P. l'Allemand, & le P. S. Jure, connu par ses ouvrages de piété, la déciderent, & l'encouragerent. Le P. Rapin, Provincial des Récollets, à qui Madame de Bullion avoit fait confidence de ses vûes, lui fit connoître Mademoiselle Mance, qui lui avoit fait part aussi des siennes. Ces deux saintes ames s'unirent étroitement, & Madame de Bullion donna une somme considérable pour jetter les fondemens de la bonne œuvre.

La famille de Mademoiselle Mance s'opposa inutilement à son dessein, & tout le public admira son courage. Cet événement singulier frappa la ville & la Cour. On s'empressoit par-tout de voir cette courageuse fille. La Reine la fit venir, les Princesses & les principales Dames la demanderent à l'envi, & le P. l'Allemand lui ayant appris qu'il y avoit une société déjà formée pour établir la religion au Montréal, elle alla à la Rochelle, où les associés s'étoient rendus pour faire embarquer leurs effets, & s'offrit généreusement à la Compagnie pour avoir soin des malades dans la traversée & dans la Colonie, & pour veiller sur le détail de leurs affaires qui convenoient à son sexe, sans cependant leur être à charge, parce que Madame de Bullion avoit fourni aux frais de son voyage & de son entretien. Ce secours inespéré parut venir du ciel. On accepta ses offres avec joie. La petite troupe qui devoit aller en Canada se partagea sur deux vaisseaux. M. de Maisonneuve, un Prêtre séculier, & vingt-cinq

hommes se mirent sur l'un ; un Jésuite, Mademoiselle Mance & douze hommes monterent l'autre. Celui-ci, après avoir essuyé bien du calme, arriva à Quebec le 8 août 1641. M. de Maisonneuve fut moins heureux ; il perdit bien du monde, relâcha jusqu'à trois fois, & n'arriva que le 20 du même mois. On fit ce qu'on pût pour les arrêter à Quebec. La Colonie, qui n'étoit composée que de deux à trois cens personnes, auroit voulu profiter de ce renfort ; on leur offrit l'isle d'Orléans pour y faire leur établissement ; on s'efforça de les intimider par la vûe des Iroquois, qui désoloient le pays, & qui étoient encore plus près de Montréal : *Je ne suis pas venu pour délibérer, mais pour exécuter*, répondit M. de Maisonneuve ; *y eut-il à Montréal autant d'Iroquois que d'arbres, il est de mon devoir & de mon honneur d'y aller établir une Colonie.*

Il partit sans différer, & arriva le 14 octobre à l'isle de Montréal. Le lendemain, fête de Sainte Thérese, il en prit possession au nom de la Compagnie. Peu de jours après un des plus notables de Quebec voulut y être associé ; il lui avoit déjà donné sa maison pour retirer une partie de ses marchandises : ce fut dans la suite un entrepôt utile & un correspondant fidelle. Mademoiselle Mance passa l'hiver à Quebec, tandis que les autres alloient à la découverte ; on lui fit bien des instances pour l'y retenir, mais loin d'être ébranlée, elle gagna Madame la Pelleterie, fondatrice des Ursulines, qui par une légéreté de femme, donnant un peu trop dans le goût des nouveaux établissemens, vouloit avoir part aux fondations de Montréal, comme elle en avoit eu à celle de Quebec. Cette Dame suivit Mademoiselle Mance lorsqu'elle s'en alla au commencement du printemps, mais rendue à sa premiere

vocation, elle revint bien-tôt à Quebec, où elle passa saintement le reste de sa vie, comme nous dirons ailleurs. A Montréal on se logea sous des tentes. Le P. Vimon Jésuite y dit la premiere messe le 18 mai 1642. Tout l'été se passa à construire des barraques, & à faire une palissade de pieux pour se défendre contre les Iroquois, en attendant qu'on bâtît des fortifications régulieres, ce qu'on a fait depuis.

Cependant la Compagnie augmentoit si fort en France, qu'on apprit l'année suivante qu'elle étoit composée de quarante-cinq personnes, parmi lesquelles étoient Madame la Princesse, Madame la Chancelliere, Madame de Bullion, M. de Caylux, le fameux M. de Ranti, M. Olier, M. de Bretonvilliers, qui fut son successeur, & tout le Corps du Séminaire de S. Sulpice, à qui l'isle de Montréal est demeurée, par l'acquisition que fit pour lui M. de Bretonvilliers en 1663 des droits de tous les autres associés. Chacun contribua de son côté à la bonne œuvre, sur-tout Madame de Bullion, qui donna des sommes considérables, mais qui par humilité le faisoit si secrettement, qu'on l'a longtemps ignoré, & qu'on ne connoissoit la bienfaitrice que sous le nom de charitable inconnue.

On travailla avec tant de succès dans la nouvelle Colonie, que malgré le petit nombre d'ouvriers, il y eut en 1645 une Eglise, un hôpital, une redoute bien faite, & des maisons convenables pour tout le monde. On fut heureux de s'être mis en sûreté : les Iroquois découvrirent ce poste, & ne manquerent pas de venir l'attaquer. Pendant bien des années Montréal fut le théatre d'une guerre très-meurtriere, qui dans une infinité de surprises & de petits combats fit répandre beaucoup de sang & exercer des cruautés inouies. Mademoiselle Mance quitta l'Hôpital, & se réfugia dans le Fort : elle

donna une partie des fonds de la fondation à M. de Maisonneuve pour faire venir de France le secours dont on avoit un besoin si pressant.

Un autre objet bien important occupoit le Gouverneur, il falloit songer au service spirituel de la Colonie ; les Jésuites l'avoient fait depuis son établissement, mais ils ne pouvoient y être sédentaires n'ayant ni maison ni revenu, ils étoient encore en trop petit nombre pour y suffire sans abandonner les Missions sauvages dont ils faisoient leur capital. Ils témoignerent qu'il falloit songer à établir quelque Corps Ecclésiastique ou Religieux qui se chargeât à l'avenir d'un ministere que la multiplication de la Colonie rendoit de jour en jour plus difficile. Il étoit naturel que M. de Maisonneuve pensât au Séminaire de S. Sulpice, avec qui il étoit uni d'intérêt par son association. Ce fut donc sur ce Corps respectable qu'il jeta les yeux : il fit un voyage en France pour en ménager le succès. La Compagnie entra avec joie dans son dessein. Il ne fallut pas beaucuoup presser M. Olier : depuis long-temps il avoit eu les mêmes vûes, & n'étoit entré que par zele dans la société. Il donna trois de ses Ecclésiastiques, & mit à leur tête M. l'Abbé de Caylux, auquel il procura des lettres de Grand Vicaire de l'Archevêque de Rouen : ce saint homme finit par là sa carriere. La petite troupe apprit sa mort à Nantes, où elle étoit allée s'embarquer, au printemps de 1657. Elle fit son voyage heureusement, & fut reçûe à Montréal avec la plus grande joie. Elle jeta les fondemens d'un beau Séminaire, qui est aujourd'hui une des maisons de la ville des plus régulieres & des plus grandes. Ces Ecclésiastiques, par dévotion pour la Sainte Vierge, donnerent le nom de Ville-Marie à la petite ville qu'ils trouverent commencée, & qui est aujourd'hui presque aussi considérable

considérable que Quebec ; mais malgré la dévotion généralement établie pour la Mere de Dieu, l'usage a prévalu ; le public donne à la ville le nom de Montréal : on ne se sert guere de celui de Ville-Marie que dans les actes publics que passe le Séminaire.

S. Sulpice perdit, le 20 août 1660, son économe M. le Maître, Prêtre plein de piété, comme il étoit en sentinelle tandis que ses gens travailloient à la moisson : il fut surpris & massacré par les Iroquois. On rapporte de lui un trait singulier. Lorsqu'il demanda à M. Olier d'aller en Canada, il lui dit, pour marquer son zele, qu'il étoit prêt à courir de toutes parts pour chercher des Sauvages : *Vous n'aurez pas cette peine*, lui répondit M. Olier d'un esprit prophétique, *ils viendront bien eux-mêmes vous chercher.* Cette Communauté est devenue fort considérable ; elle a défriché, peuplé & mis en valeur presque toute l'isle, & y jouit d'un grand revenu. Elle eut d'abord toute la justice : on la lui disputa quelque temps après. M. Talon la lui fit rendre en partie. Le Roi nomme les Officiers, mais elle a tous les autres droits utiles & honorifiques des Seigneurs justiciers. Elle a établi plusieurs paroisses, bâti des Eglises, formé des Missionnaires, donné des Missions : on ne peut rien ajoûter au zele & à la piété avec laquelle elle remplit ses fonctions.

Quelques-uns de ses Ecclésiastiques suivirent les troupes que M. de Tracy mena contre les Iroquois dans l'expédition de 1665, & conjointement avec les Jésuites rendirent aux Soldats de grands services. L'un d'entr'eux fut plusieurs jours sans se déshabiller ni se coucher. La crainte d'une maladie contagieuse qui y régnoit, & dont il fut attaqué lui-même, la disette de tout secours, la petitesse des huttes où il falloit se renfermer avec

M

les malades, & que la puanteur rendoit insupportable, rien ne pût ralentir son zele. Dieu le bénit par la conversion sincere & la sainte mort d'un grand nombre de pécheurs qui avoient passé leur vie dans le crime. Au reste j'ai appelé Communauté ce que dans le pays on appelle Séminaire, parce qu'on n'y éleve point des Ecclésiastiques pour les saints Ordres. Le vrai Séminaire du diocese est à Quebec; on se borne à Montréal à desservir la paroisse de la ville, celles de l'isle & plusieurs dans le continent, à instruire des enfans, & à entretenir les Missions pour les Sauvages, établies au lac des deux montagnes, qui ont bien réussi, & où les filles de la Congrégation ont une école ouverte pour les Sauvagesses. Parmi bien d'autres Ecclésiastiques de mérite j'ai connu deux hommes très recommandables, M. de Belmont, qui a gouverné cette maison pendant plus de trente ans avec un zele & une sagesse qui le faisoit estimer de tout le monde, & M. Lescoat le Pape, homme d'une sainteté éminente, que bien des contradictions, même domestiques, n'ont fait qu'épurer & mettre dans un plus grand jour. Cette maison ne présente plus pour l'histoire aucun événement intéressant. Le courant des affaires d'une Communauté & d'une paroisse, quelque saintement qu'on y vive & qu'on y travaille, frappe peu le public, & le caractere propre de S. Sulpice est un esprit de retraite & de vie cachée & commune qui dérobe aux yeux du monde les trésors de mérite qu'on y acquiert à tout moment devant Dieu.

M. de Ladoversiere ne perdoit pas de vûe l'Hôpital qu'on s'étoit proposé de fonder. Il étoit fort lié avec les Religieuses Hospitalieres de la Flêche & de Beaugé; il leur proposa d'aller s'établir au-delà des mers. L'exemple récent & dans

leur voisinage, de la Mere de l'Incarnation, qui de Tours alloit en Canada, les encouragea à marcher dans cette carriere périlleuse. Elles accepterent la proposition avec joie. M. Olier, à qui on laissoit avec raison la direction de toutes les bonnes œuvres, y donna son consentement, & prit avec elles, au nom de la Compagnie, des engagemens qui n'eurent pas d'abord leurs effets. On pensoit aussi à Quebec à envoyer à Montréal des Hospitalieres que Madame d'Aiguillon y avoit fondées. Ce projet paroissoit plus naturel & plus facile, puisqu'elles étoient déjà sur les lieux. Telles étoient les vûes de Madame de la Pelleterie lorsqu'elle suivit Mademoiselle Mance en 1658. Deux Hospitalieres de Quebec monterent à Montréal sous prétexte d'aller prendre l'air pour rétablir leur santé, mais dans le fond pour préparer les esprits & prendre des mesures. M. de Maisonneuve, qui n'avoit aucun ordre de la Compagnie pour travailler à cet établissement, qui savoit même qu'elle pensoit à une autre Communauté, les reçût poliment, quoique surpris & embarrassé. Mais Dieu qui se joue des desseins des hommes, permit un accident fâcheux qui avança l'exécution du projet de M. de Ladoversiere.

Mademoiselle Mance fit une chûte, & se cassa un bras: elle fut mal guérie, & pendant deux ans qu'elle traîna son mal, elle se crût estropiée sans retour. Privée de secours en Canada, on l'engagea de passer en France, pour y trouver du soulagement. Elle y en trouva en effet, mais d'une espece bien différente de ceux qu'elle y venoit chercher. Les Médecins de Paris qu'elle avoit consultés, avoient jugé sa guérison impossible. Elle n'en désespéra pourtant pas. Pleine de confiance, elle alla à S. Sulpice prier sur le tombeau de M. Olier, & obtint de M. de Bretonvilliers qu'on mît sur son

bras le cœur de ce saint Prêtre, qui se conserve avec vénération dans une boîte de vermeil. Elle en recouvra aussi-tôt le parfait usage, qu'elle conserva libre jusqu'à la mort, malgré des accidens & des chûtes qui devoient le lui faire perdre une seconde fois. Ce fut dans ce voyage que l'établissement des Religieuses de la Flêche à Montréal fut résolu. Mademoiselle Mance arrivant de Quebec à la Rochelle, prit sa route par l'Anjou, vit à la Flêche M. de Ladoversiere, & l'instruisit des tentatives des Religieuses de Quebec. Il en fut surpris & mécontent, & comprenant qu'il n'y avoit point de temps à perdre, il mit tout en œuvre pour exécuter son dessein: Madame de Bullion donna vingt mille livres pour la fondation, & tous les associés agirent si bien pour la faire réussir, que les Religieuses partirent le printemps suivant.

Cependant M. de Laval venoit d'être sacré Evêque de Pétrée, & nommé Vicaire apostolique du Canada. Il fut instruit des affaires de l'Hôpital, & des démarches des Hospitalieres de Quebec, & soit qu'il fût plus porté pour celles-ci, qui faisoient beaucoup de bien en Canada, que pour celles de la Flêche, qu'il ne connoissoit pas, soit qu'il craignît la multiplication des différens instituts dans son diocese, & qu'on lui eût fait regarder cette affaire comme déjà finie, il s'opposa au départ des Religieuses de la Flêche. La Compagnie alarmée tint plusieurs assemblées où le Prélat fut invité: il proposa ses difficultés; mais instruit du véritable état des choses, & voyant la Compagnie décidée pour cette Communauté, & des fonds assurés pour la fondation, il se rendit enfin, & trois Religieuses furent destinées à s'embarquer avec Mademoiselle Mance. La Sœur Bourgeois, dont nous allons parler au long, fut aussi du

voyage: elle étoit revenue du Canada pour accompagner Mademoiselle Mance, & pour gagner des prosélytes à sa Congrégation; elle en amena quatre, & trente-deux jeunes filles pour peupler le pays, dont elle fut la mere & la maîtresse dans la traversée.

Les Religieuses que M. de Ladoversiere s'étoit chargé de conduire à la Rochelle, trouverent bien de nouveaux obstacles: l'Evêque d'Angers leur refusa la permission de partir, M. de Ladoversiere tomba malade; & le peuple de la Flêche, sur un faux bruit qu'on les enlevoit par force, s'attroupa pour l'empêcher. Dieu dissipa cet orage quand on s'y attendoit le moins: l'Evêque se laissa fléchir, M. de Ladoversiere recouvra la santé, quelques menaces dissiperent le peuple. Il fallut encore négocier à la Rochelle, où on refusoit de les embarquer. La traversée fut pour elles un noviciat bien rude; une maladie contagieuse se mit dans le vaisseau, & emporta bien du monde. Ces saintes filles, Mademoiselle Mance & la Sœur Bourgeois, se livrerent à leur zele, & eurent un très-grand soin des malades. Les tempêtes ne finirent point au port. La petite troupe essuya à Quebec de nouvelles difficultés de la part du Gouverneur & des Hospitalieres. Heureusement M. de Laval étoit arrivé quelques jours avant elles; il fit en sa faveur un des premiers exercices de son autorité, confirmant l'établissement & levant tous les obstacles. Elle arriva enfin à son terme dans l'automne 1659. Cette Communauté fait beaucoup de fruit; outre le secours corporel qu'elle donne aux malades avec un zele infatigable, elle a souvent procuré la conversion des Idolâtres, des Huguenots, & des libertins qu'elle a fréquemment dans ses salles. Ces filles sont très-pauvres, & vivent dans une grande régularité. Leur maison

a été plusieurs fois brûlée. C'est une espece de miracle qu'elles aient pû se soûtenir, & vaquer avec la même générosité au service des pauvres. Le Séminaire exerça la charité dans cette occasion d'une maniere édifiante ; il reçût & entretint tous les malades qui se trouverent à l'Hôpital au nombre de vingt-six. Les Religieuses dispersées dans les maisons de la ville se rendoient tous les jours pour les servir, & les fêtes & dimanches se rassembloient dans le chœur de la Paroisse où elles figuroient & chantoient l'office avec les Ecclésiastiques. Venons maintenant à la Sœur Bourgeois.

Marguerite Bourgeois naquit à Troies en Champagne, d'une famille honnête, mais pauvre, le 15 avril 1620. Après avoir passé ses premieres années dans une grande innocence, & fait vœu de pauvreté & de virginité, à vingt ans elle se présenta successivement aux Carmélites & aux filles de sainte Claire. Dieu, qui la destinoit à d'autres œuvres, permit qu'elle y fût refusée. M. Gendret son directeur forma le dessein d'une Communauté de filles pour instruire gratuitement la jeunesse. Le bienheureux Pierre Fourrier, Curé de Matincourt, & Madame de Lestonac, avoient déjà exécuté ce projet par l'établissement des Congrégations de Notre-Dame, le Cardinal de Sourdis & Madame l'Huilier par celui des Ursulines. Mais toutes ces Communautés étoient cloîtrées, & M. Gendret vouloit que la sienne fût libre, qu'elle ouvrît des écoles par-tout où elle seroit appelée, & qu'elle allât aux Offices de la Paroisse, & donnât aux fidelles un exemple de l'assiduité qu'ils lui doivent. Ce plan a été suivi par les filles de la Foi ou Dames noires, par les filles de la Croix, par celles de l'union Chrétienne ou de S. Chaumont, les Dames de Miramion, &c. M. Gendret chargea Mademoiselle Bourgeois & quelques

autres de ses pénitentes de commencer cette Communauté, & les logea dans la maison de Madame Cherli, sœur de M. de Maisonneuve, Gouverneur de Montréal. Cet établissement ne dura pas. Les sujets moururent, ou se disperserent ; mais ce fut un essai de ce que Mademoiselle Bourgeois devoit faire un jour à l'extrémité du monde, dont elle tira de grands avantages : elle y eut occasion de faire connoissance avec celui qui devoit l'y mener, & l'aider dans son entreprise.

M. de Maisonneuve avoit déjà fait plusieurs fois le voyage de Canada. Les Filles du bienheureux Pierre Fourrier, établies à Troies, l'avoient vivement pressé de prendre avec lui quelqu'une d'entr'elles, pour y aller planter une colonie de leur Ordre. Les conjonctures n'avoient pas paru favorables : une Communauté cloîtrée traîne bien des embarras ; elle ne pouvoit être que médiocrement utile dans un pays où les maisons, en petit nombre, étant dispersées & éloignées, les enfans auroient eu de la peine à se rendre à une école commune. Le Gouverneur ne donna que de légères espérances. Mademoiselle Bourgeois fut instruite de ces sollicitations & de ces difficultés, & se sentit pressée de Dieu de s'offrir à exécuter, d'abord seule, & dans la suite avec les Demoiselles qui voudroient s'y joindre, le dessein qu'avoient proposé les Religieuses. Son Directeur & plusieurs personnes pieuses approuverent ses vûes. Dieu parut y souscrire par des événemens qui tiennent du prodige. M. de Maisonneuve, à qui on en fit l'ouverture, accepta avec plaisir des offres qui n'avoient plus les mêmes difficultés, & l'année suivante l'emmena en Canada. Avant que de partir elle fit donation de ses biens à sa sœur & à son neveu, & distribua aux pauvres ce qu'elle avoit d'argent, & alla s'embarquer à Nantes avec le Gouverneur. On comprend aisé-

ment l'étonnement de sa famille à cette nouvelle, & les efforts qu'elle fit pour empêcher un voyage que le succès pouvoit seul justifier. Tous les soupçons, les railleries, les insultes, qu'eut à souffrir dans la route, & sur-tout dans la traversée, une jeune fille seule qui par ses liaisons intimes avec un homme de guerre qui fournissoit à ses besoins, sembloit être une concubine, sous le masque d'une dévote, enfin les incommodités & les dangers de la mer, infiniment plus sensibles à une fille qui n'étoit jamais sortie de Troies, qu'à des marins accoûtumés à la navigation ; rien ne l'arrêta, elle arriva à Quebec le 2 septembre 1653, d'où, sans s'arrêter, elle monta avec son protecteur à Montréal. Ce n'étoit alors qu'un pays désert & inculte. La premiere fois qu'elle y entendit la Messe, une tente servoit d'Eglise, & un arbre de clocher. C'est là qu'elle ouvrit son école, ou plûtôt qu'avec une activité qui sembloit la multiplier, elle parcouroit chaque jour une grande étendue de pays pour aller chercher les écolieres Françoises & Sauvagesses, dispersées çà & là. Elle soignoit les enfans, servoit les malades, ensevelissoit les morts, rendoit toute sorte de services aux Soldats & aux Pauvres. Ni le manque des choses les plus nécessaires, ni l'hiver, insupportable en ce pays, ni l'été, presque aussi incommode, ni la crainte des Sauvages, ni l'humeur farouche & indocile de leurs enfans, rien ne pût ralentir son zele.

Voici un trait de sa charité, aussi propre à édifier, qu'à faire connoître son caractere. On lui avoit donné une paillasse, un matelas, deux couvertures & un oreiller. L'hiver étoit très-rude. Un Soldat vint lui dire qu'il se mouroit de froid & n'avoit rien pour se coucher : elle va querir son matelas, & le lui donne. Quelque temps après un autre Soldat vint lui faire la même plainte, & ce-

lui-ci eut la paillasse. Deux autres emporterent les couvertures : personne ne se présenta pour avoir l'oreiller. A cela près elle demeura sans lit & couchée le reste de l'hiver à platte terre, malgré l'extrême rigueur de la saison. On l'a vûe souvent dans des temps de disette donner toutes les provisions qu'elle avoit pour sa Communauté, & plus d'une fois, par un miracle bien sensible, Dieu a multiplié si fort quelques boisseaux de bled qui restoient au fond d'un grenier, & quelque peu de vin qui étoit au fond d'une barrique, qu'il y a eu de quoi fournir à ses filles & aux pauvres jusqu'à la nouvelle récolte.

Après cinq ans de travail, voyant qu'elle ne pouvoit suffire à la moisson, la Sœur Bourgeois résolut d'exécuter en Canada le plan qu'elle avoit ébauché à Troies sous la direction de M. Gendret. Elle revint en France, d'où elle ramena l'année suivante quatre Demoiselles, dignes par leurs talens & leurs vertus, d'être les premieres filles de la Congrégation de Notre-Dame. Elles bâtirent une petite maison, & acheverent une Chapelle dédiée à la sainte Vierge, que la Sœur Bourgeois seule par son travail avoit commencée & bien avancée avant son départ. Qand elle eût jeté le fondement de sa Communauté, elle fit un second voyage en France pour faire une seconde recrue, elle obtint des lettres patentes pour son établissement, & gagna cinq autres demoiselles. M. de Laval qu'elle avoit vû à Paris en 1659, quand elle y vint avec Mademoiselle Mance, & depuis plusieurs fois en Canada, avoit beaucoup favorisé son zele & fourni bien des secours. Il étoit alors en France, où il étoit venu proposer l'érection de l'Evêché. Il appuya à la Cour les poursuites de la Sœur Bourgeois, & après avoir examiné & approuvé son institut, il lui donna solem-

nellement l'habit & à ſes compagnes dans l'Egliſe du Séminaire des Miſſions Etrangeres, & lui permit de tenir des écoles dans tout ſon dioceſe. De retour en Canada, elle compoſa des reglemens pour ſa Congrégation. Le Prélat, qu'elle conſulta, lui conſeilla d'en faire l'eſſai pendant quelques années, & de faire encore un voyage en Europe pour voir ce qui ſe pratique dans les Communautés qui ont du rapport à la ſienne. C'eſt là qu'elle a pris ces ſtatuts ſi ſages, ſi utiles, ſi pleins de l'eſprit de Dieu, que M. de S. Valier a depuis ſolemnellement confirmés.

Le reſte de la vie de la Sœur Bourgeois fut tout conſacré au gouvernement de ſa Congrégation, pleine de travaux, de maladies, de vertus & de mérites. La bénédiction de Dieu a été ſi abondante, que la Congrégation compte plus de cent cinquante ſujets, & poſſede des établiſſemens en plus de vingt endroits du dioceſe, où elle tient école ouverte. La Sœur Bourgeois en a fondé la plûpart, entr'autres celui de Quebec, à la priere de M. de Laval; mais contre l'intention du Prélat, qui n'auroit eu garde d'expoſer ſa vie, ſon zele, ſon obéiſſance, la fit partir ſans délai de Montréal au fort de l'hiver. Elle fit à pied plus de ſoixante lieues ſur les glaces & dans la neige, elle s'y donna des mouvemens infinis, portant elle-même les meubles qu'on lui donnoit de la haute ville à la baſſe, où ſa maiſon étoit ſituée, & paſſa la nuit entiere du jeudi au vendredi ſaint à genoux & immobile devant le ſaint Sacrement, malgré l'extrême rigueur du froid. Sept ans avant ſa mort elle ſe démit de la ſupériorité, & renonça à tous les offices qui pouvoient lui donner quelque part au gouvernement, & après s'être préparée à la mort par la pratique de toutes les vertus intérieures, elle mourut en odeur de ſainteté le 12

janvier 1700, âgée d'environ quatre-vingts ans. Elle avoit fait pluſieurs miracles pendant ſa vie: il s'en fit beaucoup après ſa mort. Son corps demeura expoſé pendant trente jours ſans aucune corruption, ſon viſage conſerva un air ſerein & dévot, & ſes mains demeurerent croiſées ſur ſa poitrine. Le concours fut incroyable à ſes obſeques. Parmi une foule de témoignages que tout le monde s'empreſſoit de rendre à ſa vertu, voici ce qu'en écrivit M. de Laval à la Sœur Supérieure: *La Sœur Bourgeois étoit un fruit mûr pour le ciel; elle étoit humble & ſimple: Dieu lui a fait bien des graces, elle ſera auprès du Seigneur une puiſſante protectrice de votre maiſon.* M. de S. Valier lui rendit un pareil témoignage.

Rien n'étoit plus humble, plus docile, plus mortifié, plus abandonné à la providence que la Sœur Bourgeois, & ſes filles ont toûjours heureuſement conſervé ſon eſprit. *Je n'avois pas un double*, diſoit-elle, *quand je vins en Canada, & je n'ai jamais promis à mes filles que pauvreté & ſimplicité.* Elle n'a jamais ſouffert qu'on exigeât de dot pour leur réception, & dans la crainte qu'on n'en vînt enfin à un uſage ſi généralement reçû, elle a toûjours refuſé de s'unir à d'autres Communautés: *J'irois*, diſoit-elle, *chercher ſur mes épaules une fille qui n'ayant pas même un habit, auroit une bonne vocation.* Ses exhortations à ſes filles étoient ſimples, mais pleines d'onction & de force: *Allez*, diſoit-elle à une qu'elle envoyoit dans une miſſion éloignée, *allez, ma Sœur, ramaſſer les gouttes du ſang de Notre Seigneur qui ſe perdent.* Elle diſoit en parlant de la charité: *Nous ne devons pas ſeulement conſerver en nous la charité que nous devons à nos freres, nous ſommes obligées de conſerver en eux la charité qu'ils nous doivent.* Elle a établi des aſſemblées de femmes & de filles, comme une eſpece

de Congrégation, où l'on fait des exhortations chaque ſemaine, & de temps en temps des retraites pour les externes, outre celles que la Communauté fait régulierement tous les ans, à laquelle les Dames pieuſes ſont admiſes.

Les Sœurs ſéculieres de la Congrégation de Notre-Dame ne font que des vœux ſimples de chaſteté, pauvreté & obéiſſance, & pratiquent tous les exercices de la vie religieuſe ſous la protection de la Reine des Apôtres, qu'elles regardent comme leur chef & leur modelle. Leur habit eſt très-ſimple, la robe, de ſerge noire, deſcend juſqu'aux talons & eſt toute fermée ſur le devant, la ceinture eſt de laine noire & fait deux tours, le tablier d'une étamine noire, le mouchoir du col & la coëffure de toile de Rouen, la coëffe de deſſus d'étamine à voile. Elles portent, comme les Filles de la Viſitation, une croix d'argent ſur la poitrine, que M. de S. Valier leur a donnée, à l'exemple de S. François de Sales. Elles doivent enſeigner gratuitement aux jeunes filles la religion & la politeſſe, à lire & à écrire, & à travailler aux ouvrages convenables à leur ſexe, dans les villes & dans les campagnes, & juſqu'au milieu des Sauvages, ce qu'elles font avec un très-grand fruit. Elles doivent être dirigées par des Eccléſiaſtiques, & le ſont aujourd'hui par les Meſſieurs du Séminaire de Montréal. L'office divin ne ſe fait point chez elles, elles ſont filles de Paroiſſe, &, ſelon l'eſprit primitif de toutes les Communautés, elles y aſſiſtent fêtes & dimanches avec leurs écolieres, dans une Chapelle qu'on leur a donnée, où elles ont leur ſépulture. C'eſt là que le corps de la Sœur Bourgeois fut enterré. On laiſſa par grace ſon cœur à ſes filles, il eſt enchaſſé dans une boîte de plomb ſcellée dans le mur de l'Oratoire où elles font leurs exercices. Nous avons pris preſque tout ce détail de

de la vie qu'en a écrite M. de Ranſonet, avec autant de piété que d'élégance, imprimée à Liege en 1728, dédiée à Mademoiſelle Doſquet, ſœur de celui qui a été Evêque de Quebec, & nous y avons joint les connoiſſances perſonnelles que nous avons de cette Communauté, pour laquelle nous avons beaucoup d'eſtime.

En 1709, je ne ſais ſur quel mauvais Mémoire, le Miniſtre d'Etat fit défendre aux Sœurs de ſe cloîtrer, de changer d'habit, & de faire des vœux. Elles répondirent que bien loin d'avoir voulu ſe renfermer, la clôture étoit contraire à leur eſprit, à leurs fonctions, & à leur obligation d'aſſiſter à la Paroiſſe; qu'un habit religieux étoit oppoſé à l'idée de Congrégation ſéculiere, que la Sœur Bourgeois avoit entendu inſtituer; qu'elle n'avoit jamais eu deſſein d'inſtituer des Religieuſes, ni de faire des vœux ſolemnels, puiſqu'elles conſervoient la propriété de leurs biens; qu'elles faiſoient ſeulement des vœux ſimples, qui ne changeoient point leur état dans l'ordre civil. Cet article de vœu ſimple ayant déplû au Miniſtre, l'Evêque prit leur parti, & répondit que cette matiere, toute ſpirituelle & de pure direction, étoit uniquement de ſon reſſort, ou plûtôt de celui de leur Confeſſeur; qu'on ne pouvoit empêcher perſonne de faire, ſelon ſa dévotion, des vœux ſimples; que tous les jours dans le monde même on en faiſoit. Le Miniſtre ne ſe paya point de ces raiſons, & prétendit que les vœux, même ſimples, dans les Communautés, regardoient la police générale du Royaume, que les Sœurs n'avoient été admiſes qu'à titre de Filles ſéculieres, & que leurs lettres patentes ne faiſant aucune mention de vœux, on ne pouvoit rien ajoûter à l'état ſur lequel elles avoient été reçûes. Une autre raiſon plus vraie, c'eſt qu'on appréhendoit que des vœux ſimples on ne paſſât in-

sensiblement aux vœux solemnels, que pour favoriser la multiplication d'une Colonie qu'il étoit important de peupler, on vouloit se rendre difficile sur les vœux de chasteté. On en est demeuré là. On a pris une sorte de tempérament : les Sœurs font des vœux simples pour un an, & chaque année les renouvellent ; par là elles ont la liberté de quitter au bout de l'année.

On fit un autre projet qui alarma cette Congrégation. La Communauté de Montréal en est le chef & le noviciat commun. Toutes les filles qui veulent y entrer, sont obligées de s'y rendre. C'est de là que partent tous les sujets qu'on envoie dans les Missions, & ils demeurent toûjours dépendans de la Supérieure générale, qui y fait sa résidence ordinaire, & les rappelle ou les change à son gré. Cet arrangement a ses avantages ; la subordination, l'union, l'uniformité de conduite, se conservent bien mieux que si chaque Mission étoit isolée & indépendante ; outre qu'elle ne pourroit pas se suffire & se perpétuer, ni suppléer aux sujets infirmes. D'ailleurs si quelqu'une venoit à s'oublier, il ne seroit pas aussi aisé d'arrêter ou de réparer sans éclat le désordre, qu'il l'est par des changemens, qui ne surprennent personne. Mais il a ses inconvéniens ; il expose à une grande dépense pour les voyages des Sœurs & des novices, outre le risque de renvoyer celles-ci à grand frais, si elles ne sont pas admises à la profession. Ces inconvéniens sont grands en Canada : on n'y est pas riche, & pendant six mois de l'année les chemins sont impraticables à des filles. Les grands Ordres, Jacobins, Cordeliers, Jésuites, &c. se sont partagés en provinces, & les Congrégations considérables, S. Lazare, les Sœurs grises, les Dames noires, qui se gouvernent comme celles de Montréal, ont été enfin obligées d'établir des

Noviciats en divers lieux du royaume, quoique toûjours soûmis au Supérieur général qui demeure à Paris. On proposa aux Sœurs de la Congrégation de se partager dans ce goût, pour se rendre plus utiles, & d'établir un second Noviciat à Quebec, où les sujets de la ville & des environs seroient reçûs, & d'où ils seroient envoyés à moins de frais dans les Missions du département. On ne demandoit rien au Montréal, il y avoit à Quebec une maison qu'on offroit d'agrandir, des fonds qu'on offroit d'augmenter, trois ou quatre Sœurs qui en étoient fort aises & dont on se contentoit. La ville le desiroit, l'Evêque n'en étoit pas éloigné, la Congrégation se seroit bien plus répandue, elle auroit été plus en état de multiplier les écoles dans ce canton, où, faute de sujets, elles sont en petit nombre, quoique la plûpart des Paroisses en demandent. Les filles, moins éloignées de leur patrie, auroient été plus contentes, au lieu que la plûpart se dépaysent à regret, s'ennuyent, se dégoûtent, s'en vont sur de légers prétextes, & sont difficilement remplacées. Mais la Congrégation ne goûta pas ce projet ; au lieu d'être flattée de cette propagation, elle regarda comme perdues toutes celles qui seroient reçûes à Quebec. Elle craignit que bien-tôt il n'y eût plus d'union ni d'uniformité entre ces deux branches de l'Institut, & qu'on se rendroit enfin totalement indépendant. On opposoit un article des constitutions, qui veut que toutes les Sœurs soient soûmises & rendent compte de tout à la Supérieure générale : mauvais prétexte, car outre que ces regles n'étant pas confirmées par le Pape, l'Evêque peut en dispenser, d'ailleurs les Ordres religieux sont-ils moins soûmis à leur Général, pour avoir plusieurs Noviciats & plusieurs Provinces ? Le Supérieur immédiat est chargé d'un détail pour lequel le recours au

Général ne seroit pas moins onéreux qu'impossible. Mais la Supérieure générale ne voulut s'exposer ni à avoir moins de sujets à Montréal, ni à perdre une partie de son autorité en la partageant; ce qui seroit tôt ou tard arrivé. Peut-être même qu'à la longue la Communauté de la Capitale auroit attiré à Quebec la Générale elle-même, & obscurci la Communauté primitive. Quoi qu'il en soit, il est vrai dans le fond que le nombre des sujets étoit encore trop petit pour en venir si-tôt à une division qui tôt ou tard sera inévitable, si la Colonie continue à se peupler. Il y a même une espece d'antipathie nationale entre Quebec & Montréal, comme dans bien des Provinces de France. Les Communautés religieuses de l'un & de l'autre, n'ont guère de sujets que du lieu même, & la Congrégation en particulier, quoique très-nombreuse, n'en a presque pas de Quebec, soit que les caracteres soient différens, soit qu'on craigne de recevoir des sujets que l'on connoît moins, soit que la parenté, l'amitié, le voisinage, forment des liaisons plus étroites & donnent plus de facilités.

Revenons aux autres objets qui occuperent les premieres années de l'Episcopat de M. de Laval.

LIVRE NEUVIEME.

Les Paroisses du Diocèse de Quebec ne sont pas gouvernées, comme celles de France, par des Curés en titre. A une quinzaine près sur plus de cent, elles n'ont que des desservans amovibles qu'on appelle Missionnaires, comme l'ordonna M. de Laval, pour mieux conserver l'esprit de détachement & de zele, & se souvenir de leur origine apostolique. Cet usage est conforme à celui de toutes les Eglises de l'Amérique, des Indes, de la Chine, du Japon, en un mot de toutes les nouvelles Eglises; & pour le Canada, ce n'est qu'une exécution littérale de l'ordonnance du Roi du 26 avril 1669, qui porte que pour se conformer, autant qu'on pourroit, à la primitive Eglise, l'Evêque de Quebec ne fixeroit irrévocablement aucun Prêtre dans les Paroisses. Et pour prévenir la crainte de l'indigence dans laquelle pourroient tomber les Prêtres avancés en âge, ou dont les pouvoirs seroient révoqués, & qui se trouveroient sans secours, le Roi veut que le Séminaire se charge de leur entretien, & depuis les changemens que M. de S. Valier a faits, qui leur ôtent cette ressource, le Roi donne tous les ans une somme considérable pour être distribuée aux Prêtres usés & hors d'état de remplir leurs fonctions.

Dans le commencement de la Colonie, il étoit impossible d'en user autrement, non seulement dans les Missions Sauvages, la plûpart errantes, où on ne peut établir rien de fixe, mais même parmi les François. Le pays s'est peuplé, & les maisons ont été bâties au hasard & de loin en loin,

N 3

au gré des particuliers. Comment fixer des Curés où il étoit impossible de fixer des cures ? Peu de Paroisses sont encore bien établies : plusieurs Missionnaires ont à desservir un terrein immense, à mesure que le pays se défriche & se peuple ; il faut demander, séparer, multiplier les Paroisses pour la commodité des Pasteurs & du peuple. Il n'y a guere que les environs de Quebec & de Montréal qui aient acquis le degré de consistance nécessaire pour former un bénéfice durable. La rareté des Prêtres force encore à cette instabilité : il y a plus de la moitié des Paroisses dont un zele héroïque peut seul se charger ; une santé de fer peut seule y suffire. Il n'y a point d'année qu'il ne faille déplacer plusieurs Missionnaires. Un Bénéficier en titre voudra-t-il se prêter à ces arrangemens nécessaires, & aller desservir une cure pauvre, difficile, abandonnée ? On n'a que trop de peine d'y résoudre ceux qu'on peut y forcer : que seroit-ce, si on pouvoit s'en défendre ? Un Evêque qui a si peu de ressource seroit cent fois obligé de laisser les plus grandes Paroisses sans secours. La disette des Prêtres met encore dans la nécessité d'envoyer sur leur bonne foi des jeunes-gens sortant du Séminaire dans des lieux écartés & difficiles, c'est-à-dire avec le plus grand risque pour eux & pour les ames qu'on leur confie. En général il n'est que trop ordinaire qu'un Bénéficier fixé dans une Paroisse ne songe qu'à jouir en repos de son revenu, peut-être à enrichir sa famille, & ne s'embarrasse guere de son devoir. A l'abri d'un titre qu'on ne peut attaquer que pour des crimes grossiers & avec des formalités infinies, il ménage peu des Supérieurs de qui il ne dépend guere, & qui ne peuvent lui faire ni bien ni mal, & il craint peu des fautes qui ne sauroient être que légerement punies. Mais un homme dont la vertu seule peut fixer le

sort, tâche, par la régularité de sa conduite, de se conserver un emploi dont il a besoin. L'intérêt vient au secours de la Religion, & rend la fidélité à son devoir heureusement nécessaire. Danger plus grand en Canada. L'éloignement du chef favorise la négligence & l'indépendance. Comment envoyer si loin des Commissaires faire le procès à un Bénéficier scandaleusement coupable ? comment remédier de si loin au désordre de sa conduite, & prévenir l'éclat d'une dégradation ? Il est donc de l'honneur du Clergé, & du bien du diocese, que l'Evêque, selon sa prudence, puisse promptement & sans bruit, déplacer un mauvais sujet. Ces changemens étoient dans le commencement d'autant plus faciles, que le Clergé du Canada n'étant composé que de Communautés, les Supérieurs étoient les maîtres absolus de tous les ouvriers.

Cependant ce systeme n'est pas sons inconvénient. Si d'un côté il sert à débarrasser d'un mauvais Curé, de l'autre il rend les bons Curés inutiles, & les expose à devenir mauvais. On ne s'attache guere à une Eglise où on se regarde comme en passant. Content de ne pas donner lieu aux plaintes, qui s'avise de semer, de bâtir, pour un autre qui viendra au premier jour profiter de ces travaux ? comment connoître ses Paroissiens, & en être connu, si chaque jour on est exposé à changer de Paroisse ? Comment s'arranger pour le temporel ? quels meubles acheter ? quelles provisions faire, qu'il faudra peut-être perdre demain ? & quelles dépenses pour toutes ces translations ! Un homme qui compte d'y passer sa vie, fait ses arrangemens avec confiance & à loisir. Il se livre à son devoir : il étudie le caractere de ceux avec qui il doit vivre, & tâche de s'en faire estimer. Il agit pour la réformation des mœurs, avec fer-

[illegible]

[illegible]

meté, avec autorité, avec constance. Mais quel zele, quel succès, peut avoir un homme toûjours à la veille de quitter, toûjours inquiet sur les plaintes que le vice combattu ne manque pas de faire, & qu'il est assez ordinaire de voir écouter? Les Paroissiens donnent-ils leur confiance à un Pasteur incertain, que la moindre chose leur peut enlever? le craignent-ils? le menagent-ils? Au moindre mécontentement ils vont demander des changemens qu'ils savent n'être ni difficiles ni rares, & il faut convenir que quoique le Clergé du Canada soit un des plus réguliers, il y a peu de dioceses où l'on fasse plus fréquemment des plaintes, à cause de la facilité du déplacement, & de la liberté qu'elle donne aux Evêques d'écouter les plaignans. Enfin est-il juste qu'après avoir consumé sa jeunesse & ses forces, on coure le risque d'être sans ressource à la fin de ses jours? Ce danger n'étoit pas à craindre dans le systême de la communauté des biens. M. de Laval, toûjours équitable, pouvoit exiger une dépendance dont il prévenoit les suites fâcheuses. Mais depuis que par la séparation du Clergé chacun est abandonné à lui-même, un Evêque peut-il vouloir qu'on s'expose à être réduit à la mendicité? Les Religieux, moins à plaindre, ont du moins l'asyle de leur couvent. M. de S. Valier, qui fit ce changement, pouvoit-il ne pas s'appercevoir qu'il se mettoit dans la nécessité de fixer les cures, & qu'il étoit injuste de vouloir être le maître absolu de tous les bénéfices, & ôter toutes les ressources aux Bénéficiers? Le Roi donne une somme aux Prêtres usés; mais n'est-il pas le maître de supprimer ses largesses, & l'Evêque, qui en fait la distribution, manque-t-il de prétextes pour en priver ceux qui lui déplaisent? est-il donc impossible qu'un Evêque se laisse prévenir, qu'il agisse avec négligence ou par

ressentiment, que la faveur l'emporte? cesse-t-on d'être homme pour être Evêque? C'est par-tout l'esprit de l'Eglise de laisser chacun dans son bénéfice, à moins qu'on ne lui fasse son procès.

Par toutes ces raisons, que je rapporte en Historien, sans vouloir prendre de parti, il est aisé de comprendre que la fixation des cures a fait naître bien des difficultés depuis la séparation des biens, qui a répandu un esprit d'intérêt & de défiance. La Cour s'en est souvent mêlée. Elle avoit d'abord embrassé le systême des desservans amovibles; mais depuis, sur les représentations faites de part & d'autre, le Roi a tenu une conduite ambigue: il a recommandé, & quelquefois ordonné, au Prélat de fixer les cures, mais il a fermé les yeux sur l'inexécution de ses ordres, & s'est contenté d'un petit nombre de fixations, faites, ce semble, pour l'amuser. Il a appuyé les Evêques dans le moyen qu'ils ont pris pour ne pas les fixer. Messieurs de S. Sulpice, qui desservent une vingtaine de Paroisses, toûjours inflexibles, ont mieux aimé perdre quelques sujets qui avoient obtenu des titres, & la Cour les a soûtenus.

Les Jésuites, qui étoient les seuls Prêtres, & par conséquent les seuls Pasteurs en Canada, lors de l'arrivée du Vicaire apostolique, lui remirent toutes les Missions Françoises, & se bornerent aux Missions Sauvages & au soin du College. Le Prélat y plaça des Ecclésiastiques, & peu à peu forma des Paroisses, mais il n'en erigea guere juridiquement. Ce ne fut que l'année avant sa démission, qu'il en conféra une quinzaine, & laissa à M. Desmezerets, son grand Vicaire, le pouvoir d'en donner à ceux qu'il jugeroit à propos. Ce Prélat ne se départoit pas sans doute de son systême des Missionnaires amovibles; mais comme la Cour commençoit à pencher vers le systême de

la fixation, il crut devoir entrer dans ſes vûes, & en eſſayer ſur un petit nombre dont il connoiſſoit la vertu, & dans des lieux conſidérables & bien établis, où il paroiſſoit plus néceſſaire & où il y avoit moins d'apparence de changement. Il préparoit ainſi les voies à un ſucceſſeur qui dans la ſuite voudroit ſe conformer à l'uſage de la France.

Deux ans après, en 1686, le Roi ordonna par une déclaration que tous les Chapitres & Communautés de France, chargés de cures, s'en démettroient, pour y établir des titulaires. C'étoit un avis pour le Canada. Le Miniſtre en écrivit à l'Evêque; mais la déclaration du Roi n'y fut pas publiée, & il ne s'y fit aucun changement. En effet il y a bien de la différence entre les Egliſes de l'ancienne France & celles de la nouvelle, & entre des Prêtres particuliers chargés d'une Paroiſſe, quoique amovibles, & une Communauté, dont les membres ſervant tour à tour, ne peuvent ni bien connoître, ni être bien connus. Quoique les Prêtres du Canada fiſſent une eſpece de Corps, chaque Paroiſſe avoit pourtant ſon Paſteur propre. Auſſi la Cour n'inſiſta pas; mais M. de S. Valier ne s'en tint pas là. Malgré le petit nombre de ceux que M. de Laval avoit fixés, & le penchant de la Cour pour la fixation, il ne négligea rien pour faire rendre le titre à ceux qui ſe trouverent pourvûs: promeſſes, menaces, mauvais traitemens, tout fut mis en œuvre. Ce fut une de ſes premieres entrepriſes, qui commença de lui aliéner tous les cœurs. Quelques-uns, intimidés ou faciles, ſe laiſſerent engager à faire démiſſion: pluſieurs autres aimerent mieux encourir ſon indignation, & garder leur bénéfice. Cependant il a fait lui-même quelques titres, en petit nombre, en faveur de certains ſujets diſtingués qui avoient mérité ſes bonnes graces, & pour contenter M. de Pontchartrain Miniſtre

d'Etat, qui lui à pluſieurs fois écrit que l'intention du Roi étoit qu'on fixât peu à peu toutes les cures: à quoi les Evêques n'ont jamais pû ſe réſoudre.

Le Chapitre, inſtruit des intentions du Roi, ſe crut autoriſé, après la mort de M. de S. Valier, à conférer, *Sede vacante*, pluſieurs des Paroiſſes érigées, & à en ériger de nouvelles. Le nouvel Evêque en fut offenſé: la Cour entra dans ſes vûes, & blâma le Chapitre, & il eſt vrai que la vacance du Siege étant litigieuſe, les droits du Chapitre étoient trop douteux pour faire cette démarche. Le Prélat à ſon arrivée obligea tous les nouveaux pourvûs à faire leur démiſſion. Le Chapitre le vit avec peine, & menaça d'agir. Il avoit tort: ſes droits, quels qu'ils ſoient, demeuroient hors d'atteinte. Si le Prélat par quelque acte juridique avoit caſſé ces titres, & déclaré les bénéfices vacans, les prétentions du Chapitre en auroient ſouffert. Mais une démiſſion pure & ſimple laiſſe dans leur entier l'état des bénéfices & le droit du Collateur, & ſemble confirmer l'un & l'autre, en le ſuppoſant. On ne ſe démet que d'un titre réel. A la mort de M. de Lauberiviere, dernier Evêque, le Chapitre haſarda encore quelques titres: il ne fut pas plus heureux. M. de Pontbriand, aujourd'hui Evêque, eut un ordre de la Cour de faire rendre tous les titres qu'on avoit pris.

Dans le fond le Chapitre n'étoit pas fondé: il devoit laiſſer les choſes dans l'état où il les trouvoit à la mort de l'Evêque. Les Canons lui défendent de rien innover pendant la vacance du Siege, ſurtout dans des choſes de cette conſéquence, qui changent l'état des Egliſes. La collation des bénéfices eſt un fruit qu'il faut réſerver au ſucceſſeur. Dans les collations forcées, comme celle des Gradués, le Chapitre eſt obligé de faire ce que l'Evêque ne ſauroit refuſer; mais les collations volon-

taires ne lui appartiennent pas, s'il n'en a le droit par une possession immémoriale, ou s'il n'en est collateur conjointement avec l'Evêque, parce qu'alors il réunit les droits du Prélat avec les siens, & qu'il ne seroit pas juste de l'exposer à perdre les siens par le délai. D'ailleurs ces cures n'étoient pas proprement vacantes; elles étoient remplies de fait par l'autorité de l'Ordinaire de la maniere dont elles ne l'avoit été depuis la fondation du diocese; autrement toutes les cures étoient également vacantes, & le Chapitre, selon ses principes, auroit dû les conférer toutes, au lieu qu'il ne fit que six titres, & aux mêmes Prêtres qui les desservoient déjà depuis plusieurs années. La maniere de desservir les Paroisses par des Pasteurs ou amovibles ou perpétuels, est de pure discipline. Pendant bien des siecles il n'y avoit pas de bénéfices en titre: l'Evêque & le Clergé ont vécu longtemps en commun; ce n'est que par succession de temps, & sans aucune loi expresse, que les biens ecclésiastiques ayant été partagés, chacun s'est établi dans la possession de son contingent, & l'Eglise prenant un état plus stable, on a interdit ces variations, qui pouvoient avoir des suites fâcheuses. Mais cette loi n'étant pas encore introduite dans cette Eglise naissante, & les Evêques s'y étant constamment opposés, c'étoit changer l'état du diocese par de nouveaux arrangemens; ce qui passe l'autorité du Chapitre, qui n'en est que le tuteur. Il doit remettre, sans l'altérer, le patrimoine qu'on lui confie, & l'autorité dont il n'est que dépositaire. Dans les bénéfices ordinaires un titre est une sorte d'aliénation, puisqu'il prive pour cette fois le Collateur de son droit, & lui lie les mains pendant la vie du titulaire; à plus forte raison des titres qui sont un nouvel ordre des choses, & mettent dans la nécessité de le continuer

continuer à l'avenir, privent d'une liberté que l'origine & l'usage avoit acquise. Le Chapitre avoit plus fait que de conférer des cures déjà érigées, il en avoit érigé quelques-unes de son autorité, sans nécessité, sans formalité, en quoi on ne peut dissimuler qu'il n'eût de beaucoup outrepassé ses droits.

Le Clergé du Canada eut un autre sorte de différent avec les laïques par rapport à la dixme. Que les Pasteurs soient amovibles, ou perpétuels, il est juste de pourvoir à leur subsistance. La voie naturelle, c'est la dixme des fruits de la terre. Dieu lui-même l'a tracée dans la loi de Moyse, l'Evangile l'a confirmée, *hæc oportuit facere.* L'Eglise l'a toûjours suivie; elle n'est point à charge au public, il ne donne que ce qu'il recueille, le Pasteur partage avec son troupeau la bonne & mauvaise fortune. Mais comme la Colonie étoit pauvre, & les défrichemens longs & coûteux, l'Evêque de Pétrée voulut qu'on fît quelque grace aux hâbitans. Dans les lettres patentes qui en établissant le Séminaire, lui attribuent toutes les dixmes, il les fit taxer au treizieme de tout ce qui en doit. Les Colons, qui jusque-là n'avoient rien payé, & contens d'admirer les travaux apostoliques des Missionnaires, ne savoient ce que c'étoit que paroisse, firent de grandes plaintes, & refuserent d'abord de subir ce joug. Plusieurs arrêts du Conseil & ordonnances de l'Intendant, quoique accordés à regret & d'assez mauvaise grace, obligerent peu à peu le peuple à la soûmission, & bientôt la loi eût été exécutée; mais les brouilleries entre M. de Laval & M. de Maizié étant survenues, on profita de ce temps d'orage pour la faire abolir. Peut être le Gouverneur ne fut-il pas fâché de mortifier le Clergé & l'Evêque, dont l'autorité lui étoit devenue suspecte. Il fomenta les mécon-

O

tentemens & appuya les plaintes ; la pauvreté des habitans, le peu de commerce, la difficulté des défrichemens, en furent le spécieux prétexte. Pendant plusieurs années on fit je ne sais combien de projets, d'accommodemens, de négociations, qui furent tous sans effet.

D'abord le Prélat proposa, par une déclaration expresse, que pendant six ans on ne payeroit qu'un vingtieme, & même rien la premiere année. Bien loin d'y acquiescer, on forma au Conseil du Roi une opposition aux lettres patentes que le Conseil avoit enregistrées, & le Conseil sursit à leur exécution. M. de Maizié écrivit en faveur des habitans, & déclara que la dixme ruineroit & feroit déserter la Colonie. Pour aigrir encore plus les esprits on fit courir le bruit que le Clergé donneroit une étendue infinie à l'objet de la dixme, en dixmant sur les herbages, les bois, la volaille, les moutons, &c. Le Prélat fit publier dans toutes les paroisses qu'on ne dixmeroit que sur les grains venant de la culture des terres. Tout cela ne suffisant pas, il prolongea par une nouvelle déclaration le terme de six années à toute la durée de sa vie, si elle alloit au-delà, sans préjudice des droits de son successeur. Tout fut inutile, la révolte fut générale, & ce qu'il y a de singulier, elle ne fut en aucun endroit plus marquée que dans les terres du Séminaire, à la côte de Beaupré, où il se faisoit plus d'aumônes ; il fallut en retirer le Missionnaire, qui n'y étoit pas en sûreté, & que d'ailleurs on n'étoit pas en état d'y entretenir depuis qu'on n'en recevoit rien.

Les choses demeurerent près de quatre ans dans cet état. On ne paya rien aux Curés jusqu'en 1667, que M. de Tracy Vice-Roi, M. de Courcelles Gouverneur, & M. Talon Intendant, firent, à la priere de M. l'Evêque, une

ordonnance, par laquelle il fut réglé que les dixmes ne se payeroient qu'au vingt-sixieme pendant vingt ans, sans préjudice après ce temps-là du droit de les rétablir sur le pied de l'arrêt, qu'elles seroient fournies en bled net & portées sans frais chez les Curés, mais que pour éviter toute fraude, les Curés pourroient les faire estimer quinze jours avant la récolte ; que l'Evêque de son côté ne seroit pas tenu de donner des Curés fixes, qu'il enverroit seulement des Missionnaires amovibles, à proportion des dixmes qu'il recueilleroit pour les entretenir, n'étant pas juste qu'on s'engageât à servir des peuples qui ne s'engageoient pas à nourrir leurs Pasteurs. Cette condition faisoit sentir leur devoir aux habitans par la crainte de manquer de secours, & conservoit l'indépendance du Clergé. Cette espece de capitulation que la nécessité arracha, subsiste encore pour la plus grande partie.

Elle est toute au désavantage des Curés. La liberté de ne pas payer sur le champ, mais d'emporter tous les grains dans la grange pour les battre à loisir dans l'hiver, selon l'usage du pays, & donner au printemps la vingt-sixieme du grain net & criblé, outre le délai du payement, qui met dans la nécessité de faire toutes les avances pour vivre, outre le risque de tout perdre par la maladie, la mort, le changement du Curé ou des habitans, l'incendie de tant de granges, la vente des maisons ou des domaines, cette liberté expose à toutes sortes de fraudes. L'habitant, après avoir fait attendre son Curé autant qu'il lui plaît, lui fait la part qu'il juge à propos : & comment se faire faire raison à tant de personnes ? comment connoître & constater la fraude ? Il faudroit cent procès chaque année, dont aucun ne réussiroit. D'ailleurs l'habitant même de bonne

soi bat peu à peu les grains & les mange à mesure; sur-tout s'il n'est pas riche, comme en effet la plûpart ne le sont pas, & ne donne à la fin que la dixme de ce qui lui reste, ou de ce que la mémoire lui fournit, mauvais garant d'exactitude. S'il est pauvre, si la récolte a été mauvaise, il mange tout, & content de dire qu'il en a eu besoin, il renvoie le Curé à l'année prochaine, où il n'aura pas d'avantage: ainsi à peine paye-t-il le quart même de ce vingt-sixieme. C'est encore priver absolument les Curés de toute la paille, ce qui pour le fourrage, les bestiaux, les autres besoins d'une maison, est un objet très-considérable. L'estimation précédente est une chimere: comment estimer chaque année toutes les terres d'une paroisse? quels frais dans tout un diocèse pour y faire promener des experts! comment faire convenir tous les propriétaires de l'estimation? que de procès! S'il survient quelque vimaire depuis l'estimation, n'est-il pas juste d'en tenir compte? nouvelle estimation à faire, &c.

Quelque désavantageux que fût cet accommodement, le Conseil supérieur ne s'en contenta pas, & quatre ans après, il y fit des changemens qui ont presque anéanti les dixmes sans retour. Après les vingt ans passés il n'a plus été possible de rien obtenir. On a eu beau réclamer la clause alternative, les habitans y trouvoient trop leur compte pour s'y résoudre; le Gouverneur, l'Intendant, la Cour les a toûjours favorisés au préjudice du Clergé, & probablement le rétablissement ne se fera jamais.

Ce fut par l'inspiration de M. Talon alors Intendant, fort prévenu contre le Clergé, que sans avoir consulté la Cour, le Conseil prit sur lui en 1667 de porter un arrêt en forme de réglement, qui ordonne indéfiniment que par provision & sans

préjudice des lettres patentes accordées au Séminaire, la dixme ne seroit levée qu'à la moitié moins, c'est-à dire au vingt-sixieme, qu'elle se payeroit en grain, & non en gerbe, sans faire aucune estimation préalable, & que les terres nouvellement défrichées seroient cinq ans exemptes de dixmes. Il n'en fallut pas davantage; les habitans, qui ne payoient qu'à regret, autorisés par le Conseil à une diminution si énorme, à peine se crurent obligés de rien donner, & allerent beaucoup au-delà de l'arrêt. Le Conseil employa inutilement son autorité pour soûtenir son propre ouvrage; & comme si Dieu eût voulu punir cette injustice, la grêle, les brouillards, les insectes perdirent la récolte pendant bien des années.

Le Clergé ne pût manquer d'en être fort mécontent: il trouvoit singulier qu'un Tribunal naissant anéantît des lettres patentes par lui-même enregistrées sans aucun remontrance, & exécutées pendant quatre à cinq ans. Il ne pensoit pas qu'une Cour séculiere en eût le droit. L'établissement de la dixme, disoit-on, soit qu'on le dise de droit divin ou de droit ecclésiastique, est une matiere purement spirituelle. Une Cour souveraine juge du possessoire des dixmes, en examinant les titres & la possession qui en fixe la quotité: c'est tout ce que lui accordent les maximes gallicanes les plus favorables; mais jamais le Parlement n'a crû être en droit de prononcer sur l'établissement primitif, & ordonner l'anéantissement ou la diminution d'une dixme juridiquement établie. Quand il n'y a ni possession ni titre, comme il n'y en avoit point en Canada, le droit commun doit servir de regle, & l'on doit prendre au dixieme. Qu'à la bonne heure en faveur de la Colonie on se fût réduit au treizieme, cette remise, faite du consentement de l'Evêque, étoit légitime;

mais on ne pouvoit, contre l'institution divine ou ecclésiastique de la dixme, contre l'établissement primitif de celle du Canada, malgré les oppositions du Clergé, en supprimer la moitié en la réduisant de treize à vingt-six, & même plus de la moitié, par les arrangemens que nous venons de rapporter; mais les représentations du Clergé ne furent pas écoutées, la Cour n'attendit qu'une occasion pour confirmer les réglemens du Conseil.

Cette occasion ne tarda pas à venir, & le Clergé la fit naître. La raison secrette qui avoit fait agir le Conseil & l'Intendant, étoit que le Séminaire & l'Evêque, qui en étoit le maître, deviendroient trop puissans & trop riches, si selon le systême d'alors ils jouissoient du treizieme de tous les fruits de la Colonie. Cela pouvoit arriver dans la suite des siecles; mais il faut convenir que ce danger étoit alors bien éloigné, & qu'on n'auroit pas pris ou fait semblant de prendre l'alarme, si l'on n'avoit été prévenu contre le Clergé. Pour rassurer les esprits, M. de Laval crût que le Séminaire devoit offrir de laisser la dixme aux Curés, & que par là le rétablissement qu'il demandoit seroit plus facile. D'ailleurs les Curés se multiplioient, & il falloit y pourvoir; le Séminaire ne faisoit en cela qu'un médiocre sacrifice, les Curés étoient réellement les maîtres, quoique obligés d'en rendre compte, puisque la recette & la dépense rouloient toutes sur leur bonne foi; mais il se conservoit la même autorité, puisque les uns demeuroient toûjours amovibles, & également attachés à la maison; l'augmentation de la dixme ne faisoit que diminuer la dépense de leur entretien, dont le Séminaire étoit chargé. De leur côté les habitans firent en paroles des avances considérables; ils offrirent de fournir à l'entretien

des Curés, si on supprimoit les dixmes. Le Clergé les prit au mot, & demanda seulement pour sa sûreté qu'ils en passassent une obligation en forme par-devant Notaire. Il ne s'en trouva pas un seul qui le voulût. L'Intendant se convainquit qu'il y a loin des paroles aux effets, qu'après tout si l'on veut des Prêtres, il faut les alimenter, & qu'ils manqueroient bien-tôt de tout, s'ils n'avoient des revenus fixes & assurés. Mais on ne gagna rien. Par un édit du mois d'avril 1679, le Roi, en acceptant les propositions, ordonne qu'on érigera des cures par-tout où il sera nécessaire, & que les dixmes appartiendront aux Curés; mais en même temps il confirme par provision l'arêt du Conseil sur la quotité.

Cependant sur les représentations du Clergé, que la dixme ainsi réduite ne suffisoit pas pour l'entretien des Curés, le même édit ordonne que dans les paroisses où elle ne seroit pas suffisante, le Conseil Supérieur y pourvoiroit, & feroit donner aux Curés, à titre de portion congrue, par les Seigneurs & les habitans, un supplément proportionné. Ce n'étoit qu'une vaine espérance: jamais on n'a pensé à exécuter cet article. Ce moyen même étoit à charge: obliger les Curés à demander des supplémens, & les faire régler proportionnément à l'estimation des dixmes, c'étoit les jeter dans une infinité de procès pour faire faire cette fixation, & de procès chaque année renaissans pour en obtenir le payement, & de procès bien douteux, puisque le Conseil étoit juge & partie. Le Roi a depuis terminé ces difficultés, & il a déchargé les paroisses du supplément, en donnant sur son domaine d'Occident huit mille livres chaque année pour en tenir la place, dont deux mille livres pour les Curés usés par vieillesse ou par maladie, & douze cens livres pour la

bâtiſſe des Egliſes paroiſſiales. Ces trois ſommes furent d'abord diſtribuées par l'Intendant, mais argent de Canada, quoique données argent de France, c'eſt à dire à deux tiers perte, ce qu'on n'a jamais pû faire revenir. Enſuite elles furent remiſes au Séminaire, comme chargé de l'entretien des Curés, pour leur en faire la diſtribution. M. de S. Valier ayant depuis changé l'état du Clergé, comme nous dirons en ſon lieu, il obtint que la diſtribution de ces ſommes fût confiée à l'Evêque, à la charge d'agir de concert avec le Gouverneur & l'Intendant: il n'en eſt guere moins le maître, ces Meſſieurs n'étant point d'humeur d'entrer dans ce détail avec lui.

Croiroit-on que les Récollets, qui s'établiſſoient alors en Canada, furent, peut-être ſans le vouloir, un des plus grands obſtacles à cet établiſſement. Dans les paroiſſes où ils étoient envoyés, ils ſe contentoient de la quête; & pour mieux s'inſinuer dans les eſprits, ſans doute par zele, ils s'offroient par-tout à deſſervir les cures gratuitement, ſe contentant des aumônes qu'on voudroit leur faire. Ils firent les mêmes offres à l'Evêque, & enſuite à la Cour. Le peuple ſe voyant ſoulagé, leur donnoit plus abondamment, & la comparaiſon qu'on faiſoit d'eux avec le Clergé, qui demandoit la dixme, rendoit les Religieux favorables, & les Eccléſiaſtiques odieux. On répandit le bruit qu'il mouroit beaucoup de monde à la campagne ſans ſacremens: le fait étoit faux, mais d'ailleurs il n'eût eu rien de ſurprenant, dans une ſi grande étendue de pays, par des chemins & des temps ſi mauvais, avec un ſi petit nombre de Prêtres, qui même n'avoient pas de quoi vivre, & à qui on ne vouloit rien donner; il falloit tout le zele du Clergé du Canada pour y travailler, il falloit des miracles pour y ſuffire. Les Récollets

furent ſoupçonnés d'entretenir ces ſentimens, & il eſt vrai qu'ils y étoient intéreſſés, puiſqu'ils en étoient mieux reçûs par-tout, & même dans les paroiſſes qu'ils ne deſſervoient pas. Mais ces Peres étoient ſans doute trop pieux pour pouvoir les en croire coupables.

Au reſte l'offre de ſe charger gratuitement de la deſſerte de toutes les cures étoit une chimere: l'expérience fait voir tous les jours par la difficulté que trouvent ces Peres à entretenir un petit nombre de Miſſions qu'on leur a confiées, qu'ils n'auroient pû fournir un aſſez grand nombre de ſujets; le Séminaire, qui ne s'occupe qu'à en former, a bien de la peine à y ſuffire. Les aumônes ſur leſquelles ils comptoient n'auroient pû les entretenir; les quêtes raſſemblées de tous côtés, & réunies dans une petite Communauté, ſont bien différentes de ce que chaque particulier peut ramaſſer pour lui-même dans un ſeul endroit. Bien-tôt ils auroient perdu dans leur paroiſſe l'eſprit de leur état, & les Supérieurs n'en auroient pû être les maîtres, l'Evêque encore moins; leurs exemptions les ſouſtrayant à ſon autorité, ils auroient pû s'emparer de tout le dioceſe, en poſſédant toutes les cures, & ſe rendre redoutables. Ces raiſons empêcherent d'accepter leurs offres, d'autant plus qu'alors, par un malheur qui n'eſt point arrivé depuis, il y avoit quelques Récollets dont la conduite ne méritoit pas la confiance de l'Evêque.

Malgré la condition ſtipulée & acceptée, de la liberté de changer les Curés, à laquelle même le Conſeil n'avoit pas touché, M. de Frontenac Gouverneur renouvela, quelque temps après, la demande de la fixation des cures, la fit renouveler par les habitans, & en fit venir des ordres de la Cour. L'Evêque, fatigué de tant de pour-

suites, offrit de fixer toutes les cures dans lesquelles on feroit un fonds suffisant pour l'entretien du Curé. Rien n'étoit plus raisonnable, il ne restoit plus qu'à convenir sur quel pied on payeroit cet entretien. La portion congrue étoit alors fixée en France à trois cens livres au-deçà de la Loire, & deux cens livres au-delà. Cette regle ne pouvoit servir de loi en Canada; cette somme y est évidemment insuffisante. Le Gouverneur, l'Intendant, & les principaux habitans, firent plusieurs assemblées avec l'Evêque, & dans un grand mémoire, signé de tous, qui fut envoyé l'année d'après à la Cour, il fut unanimement décidé qu'on ne peut pas donner moins de cinq cens livres. Sur quoi l'on donna des Prêtres à toutes les paroisses qui s'engagerent à fournir cette somme en dixme ou en argent; & même pour faciliter l'exécution, le Séminaire se chargea de fournir pendant deux ans tout le reste de l'entretien du Curé dans les paroisses qui se chargeroient de le nourrir & tenir en pension chez quelque habitant pour trois cens livres, ce qui fut accepté. Cette somme paroît bien forte: en voici les raisons, plus pressantes alors que le pays étoit si désert & si pauvre. A l'exception du pain & de la viande, qui même souvent y sont bien chers, il faut tirer de France généralement tous les besoins de la vie. Le fret, les assurances, les commissions, les profits des marchands, triplent le prix de tout. Il faut plus d'habits & de meubles qu'en France, pour passer un hiver très-rude, qui dure plus de six mois; on ne trouve rien dans les campagnes, il faut apporter tout de Quebec, & faire pour long-temps l'avance des provisions. L'argent de France avoit été augmenté en Canada d'un quart en sus, l'écu de trois livres en valoit quatre; le marchand, pour ne pas perdre sur l'augmentation, surfaisoit

de beaucoup les marchandises, &c. Ces considérations firent croire à tout le monde que cinq cens livres étoient nécessaires, sauf à diminuer quand la vie seroit devenue moins chere.

Le Ministre ne fut pas satisfait de cet arrangement: il écrivit au Gouverneur une longue lettre, où, raisonnant sur l'état des Curés en France, il trouve de l'excès dans cette somme. Il convient néanmoins de donner quatre cens livres; il veut qu'on accoûtume peu à peu le Clergé à s'en contenter. L'année suivante 1679, il fit ordonner par un arrêt du Conseil, qu'en dérogeant à la permission des Curés amovibles, accordée par l'arrêt de 1663, toutes les paroisses seroient servies à l'avenir par des Curés fixes, & sans avoir égard à la somme de cinq cens livres convenue, la portion congrue seroit réglée par le Conseil Supérieur, & fournie par le Seigneur & les habitans en dixme ou en argent, & que celui qui aumôneroit un fonds pour bâtir l'Eglise & feroit les frais de la construction, seroit patron du bénéfice. Ce dernier article, dont il n'avoit jamais été question, & qu'on croyoit devoir engager bien des gens à faire cette dépense, n'a servi de rien. Personne depuis ce temps-là n'a voulu acquérir des patronats, & on a crû depuis devoir supprimer ceux qu'on avoit acquis auparavant.

Cet arrêt fut enregistré au Conseil Supérieur de Quebec le 30 octobre 1679; en conséquence il fut ordonné que les Seigneurs, habitans & Curés, auroient communication de toutes les pieces, & viendroient au Conseil dire tout ce qu'ils jugeroient à propos sur la fixation des portions congrues, pour y être statué ce qui conviendroit. Rien n'a été exécuté. Le Clergé se présenta, mais aucun habitant ne parut. On eut beau faire des représentations à la Cour. Il vint de nouveaux

ordres de fixer les Curés. On ajoûtoit que si une paroisse ne suffisoit pas pour le nourrir, on en réunît plusieurs. L'Evêque consentit à tout, mais le peuple ne fut pas plus docile, & les paroisses devenant étendues de vingt, trente, quarante lieues, le service en fut impossible, il fallut surseoir à l'exécution des ordres. Sur de nouvelles représentations, le Roi accorda enfin les mille livres de supplément argent de Canada, qui deux ans après furent réduites à quatre cens argent de France; ce qui a subsisté depuis. On paye, tant bien que mal, le vingt-sixieme du seul grain, & on distribue arbitrairement cette somme aux Curés à qui la dixme ne suffit pas. On fixe quelques Curés dans les lieux où la dixme suffit; ce qui n'a pas été suivi, les Evêques ne remplaçant point par des titulaires ceux qui viennent à mourir. On a fait, en divers temps, bien des tentatives pour faire rétablir les dixmes, les habitans s'y sont toûjours opposés. Le Conseil Supérieur, le Gouverneur & l'Intendant les ont toûjours soûtenus. En 1707 l'affaire des dixmes fut portée au Conseil du Roi, & par un nouvel arrêt, le premier, qui n'étoit que provisoire, est devenu définitif, & les dixmes ont été fixées absolument au vingt-sixieme, sans rien ordonner sur les portions congrues, mais s'en tenant au supplément modique de quatre mille livres pour une centaine de cures. En 1730, M. Dosquet, alors Coadjuteur, remua de nouveau: il ne fut pas plus heureux, & apparemment on n'y touchera pas de long temps. Cette suite de difficultés, de variations, de refus de fournir aux Pasteurs la nourriture, ne permettent pas d'accuser d'opulence, ni de soupçonner d'intérêt un Clergé qui en servant l'Autel n'y trouve pas de quoi vivre.

LIVRE DIXIEME.

LA Chapelle Sainte Anne, érigée depuis en paroisse, est peut-être la plus ancienne du Canada. Elle fut bâtie sur la rive gauche du fleuve S. Laurens, d'abord un peu trop près du bord: la marée, qui y montoit quelquefois, obligea de la porter plus haut sur un terrein donné à M. l'Abbé de Caylux. M. de Laval en 1666 ratifia le contrat. Ce fut pour satisfaire la dévotion des Matelots, qui presque par-tout ont recours à cette Sainte dans les dangers fréquens sur la mer, lui font des vœux avec confiance, & apportent leurs offrandes à la premiere Eglise de ce nom qui se trouve à leur arrivée. Ils en ont souvent éprouvé une protection particuliere. Cette Chapelle est célebre dans le pays par quantité de merveilles qui s'y sont opérées, dont M. de Laval fit faire un recueil authentique. La Reine Anne d'Autriche y donna de fort beaux ornemens, & M. de Tracy Vice-Roi y fit des présens considérables. En 1676 M. Fillou Curé la fit bâtir en pierre, grande & belle.

L'Eglise du Château-Richer, dédiée à la Visitation de la Sainte Vierge, fut commencée en 1658 par M. l'Abbé de Caylux: on se pressa si fort d'y dire la messe, qu'on oublia de la bénir; elle ne fut bénie que plus de vingt ans après, en 1685, quand le clocher fut fini. En 1667 on bâtit celle de l'Ange Gardien. Le Séminaire en acheta le fonds: elle ne fut d'abord que de colombage. M. Fillou, Curé de Beaupré en 1675, avant de l'être de Sainte Anne, la bâtit aussi en pierre. Il employa dix mille livres à ces bâtisses. Comme il

étoit Procureur du Séminaire, il en employoit les revenus à sa dévotion. Il en fit l'aveu à sa mort. Il n'y avoit à Beauport qu'une Chapelle domestique de M. Giffard, Seigneur du lieu, dédiée à la Nativité de la Sainte Vierge, où l'on disoit la messe; on en fit une Eglise paroissiale : M. Martin Curé la fit bâtir en pierre en 1672. Celle de la Sainte Famille, dans l'isle d'Orléans, fut bâtie de même en 1676 par M. Paumiès Curé, aux dépens du Séminaire : M. l'Evêque en étoit encore Seigneur. Celle de S. Joseph, sur la côte de Lauzon, le fut en 1677 par M. Moret Curé. Mais c'est assez parlé de l'érection de paroisses; un plus grand détail seroit ennuyeux. Toutes les autres, au nombre de cent, ont été peu à peu érigées & construites, quelques-unes en petit nombre par les Seigneurs des lieux, & la plûpart par les soins des Curés, aux dépens en partie des deux Séminaires des Missions Etrangeres & de S. Sulpice du côté de Montréal, & en partie des libéralités des Paroissiens, qui ont volontairement donné du bois, des pierres, des charrois & des journées. Elles sont aujourd'hui presque par-tout assez bien bâties & entretenues : il y a par-tout des fabriques établies & des bancs donnés à vie aux particuliers, comme dans les paroisses de Paris, ce qui fait un petit fonds à l'entretien.

Dans les premiers établissemens des paroisses on avoit accordé le droit de patronage à un petit nombre de Seigneurs justiciers qui avoient bâti des Eglises. Ils en avoient joui quelques années auparavant, quoique imparfaitement, puisqu'ils étoient bornés à faire choix d'un desservant amovible. Cela même leur fut ôté. Il est vrai que ce qu'ils avoient dépensé pour bâtir une méchante Eglise de colombage étoit bien peu de chose pour avoir le titre de patron, & que le revenu des cures n'étoit que la

dixme & les libéralités du Roi. D'ailleurs on vouloit éviter les difficultés infinies que les nominations & les droits honorifiques font naître, difficultés dont on avoit des exemples à Quebec dans les contestations journalieres des Gouverneurs & des Intendans sur les honneurs qu'ils prétendoient à l'Eglise. Enfin l'Evêque, pour gouverner son diocese avec moins d'embarras, ne vouloit point de titulaires. L'Eglise perdoit, il est vrai, les largesses que l'espérance d'un droit de patronage engage souvent à faire; mais on étoit assez dédommagé par la paix & la tranquillité, si souvent troublée par les prétentions des fondateurs. Le Roi par un arrêt de son Conseil du 17 mai 1699, supprima tous ces patronages, défendit d'en accorder à l'avenir, & attribua à l'Evêque seul la pleine & entiere collation de toutes les cures formées & à former, & ordonna que toutes les paroisses seroient bâties en pierre, ce qui s'est exécuté peu à peu. On ne souffre pas sur les murailles des Eglises les litres & ceintures funebres qui semblent si indûement faire porter à la maison de Dieu les livrées d'un maître; & traiter en vassal le Dieu qui y habite. Mais on accorde aux Seigneurs justiciers les honneurs ordinaires, de l'eau bénite, du pain béni, des prieres au prône, d'un banc distingué, &c. selon la coûtume de Paris & la jurisprudence du Parlement.

La cure de Quebec mérite une attention particuliere. Ce ne fut d'abord qu'une petite Chapelle bâtie par M. de Champlain vers l'an 1615, dédiée à la Conception immaculée de la Sainte Vierge, & desservie par les Recollets jusqu'en l'année 1629 que les Anglois s'emparerent de Quebec & les emmenerent en Angleterre avec les Jésuites. La Chapelle fut pillée & profanée, mais Quebec trois ans après ayant été rendu à la France, la Chapelle

P 2

fut rétablie. Les Jésuites revinrent en Canada avec la nouvelle Colonie, ils augmenterent & embellirent la Chapelle, & y firent les fonctions curiales jusqu'à l'arrivée de M. de Laval, entre les mains duquel ils la remirent. Le Prélat en chargea un Ecclésiastique, & cinq ans après, le 5 septembre 1664, il l'érigea en paroisse dans les formes ordinaires, & conféra ce nouveau & premier bénéfice de Canada à M. Henri de Bernieres, qui la desservoit depuis quatre ans.

Sur la fin de l'année 1664 M. l'Evêque fit la bénédiction des trois premieres cloches du Canada, qui jusque-là n'avoit eu que quelques clochettes: ces cloches furent fondues dans le pays. On commença à se servir des orgues que M. l'Evêque avoit apportées de Paris. Sur ce modelle un Ecclésiastique, qui a du génie pour la méchanique, en a fait dans plusieurs Eglises avec du bois seulement, qui rendent un son fort agréable. Les Jésuites en bien des endroits ont consacré le quatrieme dimanche de chaque mois à prier Dieu pour les ames du Purgatoire, & se préparer à une bonne mort: le Saint Sacrement est exposé chez eux ce jour-là, on y prêche, on y gagne des indulgences. Le College de Quebec établit cette dévotion en 1665, avec l'agrément de M. l'Evêque; mais pour mieux marquer l'union du Clergé & des Jésuites, & faire part aux Paroissiens de ces biens spirituels, il fut arrêté d'un commun accord que cette fête se solemniseroit alternativement, un mois aux Jésuites, & un mois à la Paroisse; ce qui s'est exécuté depuis: le Pape a accordé l'indulgence aux deux Eglises. Cette année les enfans du petit Séminaire, qui étoient en grand nombre, eurent la dévotion de travailler à l'autel & au rétable de la Chapelle de la Sainte Famille. Ils y réussirent: on est adroit en Canada, & Dieu sans doute bénit

leur zele. Ce qu'il y eut de bien singulier, leurs études n'en souffrirent pas, elles ne furent jamais plus florissantes.

En 1666 on fit avec beaucoup de solemnité la dédicace de l'Eglise paroissiale, le 2 juillet, sous le titre de l'immaculée Conception de la Sainte Vierge, qui fut quelque temps après changé en celui de la Sainte Famille, comme nous le dirons. On fit ensuite la dédicace de l'Eglise des Ursulines sous le titre de S. Joseph, & de celle des Jésuites sous le titre du Nom de Jesus, & il fut ordonné que toutes ces dédicaces se célebreroient à perpétuité le même jour. Cette année, célebre dans l'histoire du pays par les victoires que M. de Tracy remporta sur les Iroquois, le fut aussi par la dévotion de la Colonie. A la ferveur d'une Eglise naissante se joignoit la crainte des Iroquois, & l'intérêt sensible d'une guerre si dangereuse. On fit beaucoup de processions dans la ville & dans les paroisses, on célébra quantité de messes, de saluts, de sermons dans toutes les Eglises, & toutes les familles firent beaucoup de prières pour le succès de nos armes, qui en effet fut heureux par la grace de Dieu.

On fit encore la translation des reliques des saints Martyrs Flavien & Félicité, apportées de Rome en 1662, la procession solemnelle alla dans toutes les Eglises de la ville & du château, où on avoit préparé un beau reposoir, & où elles furent saluées par plusieurs décharges générales de l'artillerie. Le Vice-Roi, le Gouverneur, l'Intendant, & l'Agent de la Compagnie portoient la premiere chasse, les Marguilliers la seconde, toutes environnées d'un grand nombre de flambeaux. Tous les Prêtres étoient en chasuble ou en chape, les Diacres en tunique. On avoit trouvé le moyen de rassembler cinquante sept Ecclésiasti-

ques, ce qui alors étoit considérable. Les Jésuites en surplis se mêlerent sans distinction avec le Clergé ; ce qui s'est fait depuis à toutes les processions extraordinaires où ils ont voulu assister. Outre les deux chasses on portoit des reliquaires avec des reliques insignes empruntées des autres Eglises, & qu'on y laissa en y faisant les stations. Ces deux chasses ont été placées aux deux côtés du grand Autel. La fête de la Translation fut établie avec octave le second dimanche de septembre. Il arriva un accident qui eût été funeste, sans une protection singuliere de Dieu. L'Eglise des Ursulines n'avoit qu'un plancher au-dessus d'une cave : ce plancher, trop foible pour porter la foule, s'enfonça ; plusieurs personnes tomberent, entr'autres M. l'Evêque, mais personne ne fut blessé. Dans les nécessités publiques on a souvent descendu & porté ces reliques en procession, comme on porte à Paris celles de Sainte Genevieve, & toûjours avec succès.

La Confrairie de la Sainte Famille avoit été établie depuis plusieurs années à Montréal & à Quebec, par les soins du P. Chaumonot Jésuite & de Madame Daillebout en 1664. On lui donna des reglemens que M. l'Evêque approuva au mois de mars 1665. Peu de temps après il fit publier des indulgences que le Pape avoit accordées, & cette Confrairie fit de grands progrès dans tout le diocese. Il fit composer un office propre avec octave. La fête de la Sainte Famille se solemnise de premiere classe le troisieme dimanche après Pâques. Toutes ces pieces ont été rapportées dans un livre utile, imprimé en 1675 sous le titre de *Solide Dévotion à la Sainte Famille.* Cette Confrairie ayant été établie dans une Chapelle de la Paroisse, qui étoit dédiée à la Conception immaculée, M. l'Evêque crut devoir changer le titre de l'Eglise

en celui de la Sainte Famille, & réserver celui de la Conception pour la premiere fête titulaire du Chapitre, réservant le grand Autel qui lui étoit dédié pour le Chapitre à venir, & transférant celui de la Paroisse à la Chapelle, où il est encore.

Il fut fait pour la Paroisse plusieurs ordonnances qui ont depuis servi de loi dans tout le diocese. M. de Tracy, à la priere de l'Evêque, ordonna que toutes les publications sur des choses purement civiles, se feroient à la porte de l'Eglise, à l'issue de la grand'messe, & non pas au prône ; ce que le Roi a depuis ordonné en France. Ce même Vice-Roi, plein de religion, fit élever à ses dépens une grande Croix de soixante-cinq pieds de haut à l'entrée du Séminaire. Le 5 février 1677 M. de Laval rendit une ordonnance nécessaire, mais singuliere dans ses dispositions, à en juger par l'usage de France : il ordonna à tous les parens de porter au plûtôt leurs enfans à l'Eglise pour les faire baptiser, avec défenses de les ondoyer à la maison sans une grande nécessité, & même alors de les porter le même jour à l'Eglise pour suppléer les cérémonies du baptême, sous peine d'interdiction de l'entrée de l'Eglise pendant un mois, & en cas de contumace après trois monitions, d'excommunication *ipso facto.* Cette ordonnance fut enregistrée dans toutes les paroisses au registre des baptêmes, & publiée pendant longtemps au prône de six en six mois.

La simplicité des habits & la modestie des femmes avoient toûjours régné en Canada : le luxe & l'immodestie commencerent à s'introduire vers la fin du dernier siecle, & malgré la pauvreté de la Colonie ont été toûjours croissant. Il n'y a point de mode qui n'y soit apportée par les vaisseaux, & qui ne soit rapidement adoptée, à l'exception du rouge : les femmes Canadiennes, du moins le

[illegible]

grand nombre, n'ont pas encore imaginé qu'il fallût se défigurer pour plaire, & qu'un air de furie dût gagner les cœurs. Pour arrêter le progrès du mal dans sa naissance, M. de Laval porta une ordonnance le 26 février 1682, par laquelle il défend d'approcher des sacremens, de présenter le pain béni, de venir à l'offrande, de quêter aux portes des Eglises, que dans un état très décent, aux Curés de recevoir les femmes qui n'y seront pas, & à tout Prêtre de leur administrer les sacremens. L'effet de cette ordonnance subsiste : aucune femme n'ose paroître qu'avec décence dans ces occasions ; en général même elles ne viennent à l'Eglise que décemment habillées & couvertes, & bien plus qu'on ne l'est assez communément en France.

Pour mieux assurer le service à perpétuité, le Prélat unit la paroisse au Séminaire qu'il venoit de fonder, à la charge de la faire desservir en commun par les Directeurs après la mort ou la démission de M. de Bernieres. Le Chapitre fut érigé quatre ans après ; l'état de la Paroisse fut encore changé. Par la bulle de Clément X, du 13 novembre 1675, la Paroisse fut éteinte & érigée en Cathédrale, & le soin des ames commis au Chapitre, à la charge que les Dignités, Chanoines & Prébendés feroient les fonctions curiales par tour, ou les feroient faire par quelque desservant, avec l'agrément de l'Evêque. Quoique la Paroisse eût passé du Séminaire au Chapitre, elle n'avoit pas changé de main ; le Chapitre étoit uni au Séminaire, ou plûtôt le Séminaire & le Chapitre n'étoient composés que des mêmes personnes, & le service se faisoit dans la même Eglise, qui fut dès-lors cathédrale & paroissiale. Mais cette multitude de Pasteurs, dont aucun n'étoit fixe, avoit bien des inconvéniens. On le sentoit en France, où beaucoup de Chapitres & de Communautés étoient dans le même usage.

Le Roi, par l'édit de 1666, le changea, & fit conférer toutes les paroisses à des titulaires perpétuels qui fussent reconnus pour Curés. Le Chapitre de Quebec le sentoit plus qu'un autre : il étoit peu nombreux, plusieurs Chanoines étoient occupés dans les missions, le service du chœur étoit incompatible avec celui de la paroisse, & il n'y avoit aucune raison de se refuser aux intentions du Roi, qui desiroit la fixation des cures desservies par des Communautés.

Le Chapitre, par une requête présentée à M. de Laval, fit entre ses mains démission de la cure de Quebec le 13 novembre 1684, à condition qu'en mémoire de son ancienne qualité de Curé & de sa démission volontaire, il auroit droit d'administrer seul le baptême pendant la quinzaine de Pâques, & de faire l'office à tous les enterremens où il assisteroit en corps. Il ne prit pourtant pas la qualité de Curé primitif, qui en effet ne lui étoit pas dûe, puisque la cure étoit plus ancienne que le Chapitre, & que ce n'est que par un abus des termes qu'on donne quelquefois ce nom à ceux qui n'ont pas été originairement les premiers Curés. Il fut aussi convenu que le même office serviroit les fêtes & dimanches pour la Paroisse & pour le Chapitre, à l'exception des fêtes annuelles & celles des Patrons, où l'on dit deux grand'messes. Le même acte accorde aux Curés le rang & la qualité de Chanoine honoraire du jour de sa réception, la séance au chœur & sa place aux processions, en aumusse ou en camail, comme les autres, le droit d'officier & de faire sa semaine à son tour, sans avoir cependant l'entrée aux assemblées capitulaires, ni aucune portion à la mense. Tout cela s'observe.

L'Evêque accepta cette démission, érigea de nouveau la cure de son autorité, en tant que de

besoin, & de nouveau l'unit au Séminaire, à la charge de desservir, non en commun comme auparavant, mais par un titulaire fixe, pris du Corps, au choix du Supérieur & de son conseil, avec l'institution canonique de l'Evêque. Malgré cette séparation de titres & de manses, qui fut bien plus grande dans la suite, l'habitude & l'amour de l'union a fait subsister entre ces deux Corps une sorte de communauté de biens par rapport à la paroisse jusqu'en 1726, que le Chapitre, le Séminaire, & la fabrique s'arrangerent enfin sur les frais de la Sacristie. Ils agissoient si fort de concert, que tous les articles de la dépense & de la recette de la Paroisse se trouvant confondus avec la dépense & la recette courante du Séminaire & du Chapitre, il fut impossible de se rendre aucun compte. On se fit, sans discussion une quittance générale du passé, & on prit des arrangemens pour l'avenir..

Ce nouvel acte de réception & d'union du 14 novembre 1684, porte une clause que sans doute en France on regarderoit comme abusive; l'Evêque défend au Curé de résigner ou de permuter son bénéfice, ni d'en disposer d'aucune autre maniere que par une démission pure & simple entre les mains du Séminaire. Il est vrai que les résignations, permutations, indults, préventions, grades, regrès, & autres façons de disposer des bénéfices, reçues en France, sont inconnues en Canada; l'éloignement de Rome les rend impraticables. Le bien de la Colonie semble demander qu'on n'y laisse pas ouvrir cette source intarissable de procès; rien dans les commencemens n'eût été plus opposé à la dépendance absolue qu'on vouloit faire régner dans le Clergé, jusqu'à ne donner aux Curés que de simples commissions. Je doute même que la Cour les y laisse jamais introduire, puisqu'elle supprime jusqu'au patronage laïque, quoiqu'elle ne manque pas à la vacance du siége d'exercer le droit de régale dans toute son étendue, ce qui ne paroît pas fort conséquent.

On trouve dans ce même acte une autre clause encore moins réguliere. M. de Laval s'y réserve, à lui & à ses successeurs, à titre de redevance, trois écus d'or & une livre de cire payable chaque année par le Curé à la fête de de la Conception. On a de la peine à comprendre comment un Prélat aussi pieux & aussi éclairé a pû regarder une portion de son troupeau comme une espece de fief, & un coopérateur de son ministere comme un vassal qui peut être tenu à quelque redevance, à moins qu'on ne dise qu'ayant donné tout son bien au Séminaire, à la charge d'entretenir le Curé, sans s'être réservé la nomination de la cure, il a voulu à titre de fondateur faire reconnoître sa libéralité. Quoi qu'il en soit, ce tribut peu honorable, qui n'étoit pas dans la premiere érection, que celle-ci ne faisoit que renouveler, non plus que dans les deux premieres unions au Séminaire & au Chapitre, ce tribut a été aboli & n'a jamais été payé.

Comme cette union fut faite sur la démission du Chapitre par une simple ordonnance de l'Evêque, sans enquête ni aucune autre formalité, elle a pensé déja deux fois être renversée, & il est à craindre que dans la suite ce ne soit la matiere de quelques grand procès. Cela est arrivé. En effet le Séminaire & le Chapitre plaident au Conseil du Roi depuis plusieurs années, je ne sais quel en sera le succès. A la mort de M. Thibout, Curé, le Chapitre réclama la cure, il prétendit que la paroisse ayant été supprimée & unie au Chapitre par la bulle même d'érection de l'Evêché, le Prélat ne pouvoit, sans le consentement du Pape, détruire son ouvrage contre les dispo-

stions d'une bulle sur laquelle étoit fondée sa propre autorité; que la démission n'ayant pas été légitimement acceptée, ni l'union régulierement faite, le Chapitre rentroit dans son droit primitif. Ce procès fut assoupi; le sujet proposé par le Séminaire étant agréable à tout le monde, le Chapitre lui fit titre de son côté, aussi-bien que le Séminaire, & pour contenter les deux patrons on prit possession en vertu de deux titres, sans préjudice des droits respectifs. A la mort de M. Boulard, Curé, M. Dosquet, Evêque, s'opposa à la nomination du Séminaire: il prétendit que l'union étant nulle par les mêmes raisons qu'avoit autrefois opposées le Chapitre, & la démission du Chapitre n'ayant été ni ne pouvant être révoquée, il étoit en droit de l'accepter, & de faire l'union dans les formes, ou de séparer totalement la cure, comme auroit pû faire M. de Laval, puisque tout étoit entier par rapport à lui. Le Chapitre n'ayant plus aucun droit depuis sa démission, & le Séminaire n'en ayant encore aucun à cause de la nullité de l'union, le Chapitre ne fit aucune démarche. J'en étois alors Doyen, & j'avois été nommé Curé par le Séminaire, & le Prélat m'offroit son titre; mais le Séminaire, pour ne pas risquer son droit, ne vouloit pas que je l'acceptasse, & prétendoit que je ne fisse valoir que le sien. Je ne voulus pas le bénéfice, & la démission de son évêché, que fit bien-tôt après M. Dosquet, termina le différent. Son successeur ne fit aucune difficulté, & M. Plante, nouveau pourvû, prit possession sans obstacle. C'est depuis sa mort que le procès entre le Chapitre & le Séminaire a été renouvelé & se poursuit au Conseil.

Cependant l'union de la cure au Séminaire fut confirmée à l'occasion de l'augmentation de la paroisse. M. de S. Valier étant venu en Canada en

en 1685, obtint de M. le Gouverneur un emplacement dans la basse ville pour bâtir une Eglise succursale. Il la donna au Séminaire pour la desservir comme tout le reste, & confirma par une simple ordonnance, sans autre formalité, l'union faite par son prédécesseur. Le Roi la confirma encore par lettres patentes du mois de décembre 1697, enregistrées au Conseil de Quebec sans aucune procédure. Le Séminaire a toûjours exercé son droit de nomination depuis la mort de M. de Bernieres premier Curé. MM. Dupré, Thibou, Boulard, Plante, ont successivement joui sans trouble, aux deux difficultés près dont je viens de parler, qui n'ont point eu de suite. Les Curés ont toûjours été regardés comme le second Directeur ou premier Assistant de la maison: ils en ont été plusieurs fois Supérieurs, & le Séminaire a continué de donner du secours à la Paroisse. Elle est fort bien servie.

LIVRE ONZIEME.

LA colere céleste s'est souvent manifestée par des prodiges surprenans, comme des cometes, des méthéores, des tremblemens de terre. La ruine de Samarie, de Jérusalem, de Rome, ont été précédées de ces tristes présages. Sans doute la superstition des peuples les exagere ordinairement, & souvent en imagine; mais on ne peut disconvenir qu'il n'y en ait de réels. Les Philosophes s'efforcent de les expliquer physiquement, & sans doute la plûpart n'ont rien que de naturel, quoiqu'il y ait quelque chose de bien singulier dans l'assemblage des circonstances qui les caractérisent; mais il en est certainement où toute la sagacité philosophique est forcée de recourir à la main de Dieu. Tels sont ceux qui arriverent en Canada après le départ de M. de Laval en *1662* & *1663*: les monumens en subsistent encore, & apparemment subsisteront pendant bien des siecles; la géographie & l'hydrographie sont en bien des endroits considérablement changées, on ne connoît plus les anciennes cartes.

Quel que soit le principe de ces prodigieux événemens, il est certain que la corruption des mœurs étoit alors extrême en Canada, malgré les vertus héroïques des Missionnaires & des Sauvages convertis. Si la justice divine avoit à sévir, jamais il ne fut de temps où on le méritât davantage. Il venoit même de s'ouvrir une source du plus affreux désordre dans la traite de l'eau-de-vie, dont nous parlons ailleurs, ce qui avoit été un des motifs du voyage du Prélat en France. Dieu en tira sa gloire, & ces prodiges opérerent dans les cœurs des changemens merveilleux qui firent regner la piété pendant bien des années. Heureux, si elle s'y étoit toûjours soûtenue avec la même ferveur! Il est vrai que M. de Laval ne fut pas témoin de ces événemens, il étoit alors en France; mais ils entrent dans son histoire. Le public les regarda comme une punition du mépris qu'on faisoit de ses ordonnances, & ils méritent par leur singularité de n'être pas ignorés. Nous les tirons des Lettres de la Mere de l'Incarnation & de l'Histoire générale du P. Charlevoix. Le plus effronté Pyrrhonien ne sauroit s'inscrire en faux contre des faits si frappans, si publics, si constatés, dont les François & les Sauvages furent également témoins & effrayés, & dont il subsiste encore bien des preuves.

Pendant l'automne de *1662* on vit voler dans l'air quantité de feux sous différentes figures fort bizarres. Sur Quebec & sur Montréal il parut une nuit un globe de feu, qui jetoit un grand éclat à Quebec; il ne fit que passer à Montréal: il sembloit s'être détaché de la lune; il fut accompagné d'un bruit semblable à celui du canon, & après s'être promené dans l'air l'espace de trois lieues, il alla se perdre derriere la montagne. Le 7 janvier suivant une légere vapeur s'éleva du fleuve, & frappée des premiers rayons du soleil devint transparente; elle avoit pourtant assez de corps pour soûtenir deux parélies qui parurent aux deux côtés de cet astre. Ainsi l'on vit comme trois soleils rangés sur une ligne horizontale, éloignés les uns des autres en apparence de quelques toises, & chacun avec son iris, dont les couleurs variant à chaque instant, tantôt étoient semblables à celles de l'arc-en-ciel, & tantôt d'un blanc lumineux, comme s'il y avoit eu derriere un grand feu. Ce spectacle dura deux heures entieres, il recommença le 11, mais fut moins sensible.

Ce ne fut là que le commencement. Près d'un mois après & le 5 février, sur les 5 heures & demie du soir, le ciel étant fort serein, on entendit dans toute la ville de Quebec un bruit semblable à celui que fait un grand feu, & un bourdonnement épouvantable, comme si un grand nombre de carrosses rouloient avec impétuosité sur le pavé. Bien-tôt après on entendit sous terre & sur la terre le bruit d'une mer en fureur dont les vagues se brisent; on entendoit de toutes parts comme une grêle de pierres sur les toîts & sur les murailles, & des éclats pareils à celui que feroient des montagnes, des rochers, & des pieces de marbre qui viendroient à s'ouvrir & à se briser. Plusieurs s'imaginoient entendre des cris des Sauvages, & se persuaderent que les Iroquois venoient fondre de toutes parts sur la colonie. Une poussiere épaisse, qui s'éleva en même temps & voloit de tous côtés, fut prise pour de la fumée, & fit craindre un embrasement universel.

Cependant tout le monde surpris & épouvanté à l'excès, sortit de tous côtés des maisons, & couroit les rues, sans savoir où aller; mais on fut bien plus étonné lorsque l'on sentit le tremblement de terre. Tous les édifices furent secoués avec tant de violence, que les toîts touchoient presqu'à terre, tantôt d'un côté, tantôt d'un autre, comme un navire dans les plus forts roulis; les clochers paroissoient agités comme le mât d'un navire, ou comme les roseaux quand il fait grand vent; toutes les cloches, tous les timbres des horloges sonnoient confusément, sans qu'on y touchât; les portes des maisons s'ouvroient d'elles-mêmes, & se refermoient avec un grand fracas; les pieux des palissades ne faisoient que sautiller, & tout cela dans une horrible confusion des meubles qui se bouleversoient, des pierres qui tomboient des murs qui se fendoient, des planchers qui se séparoient, des cheminées qui s'écrouloient. Les animaux couroient par-tout comme furieux, & poussoient des cris & des hurlemens effroyables, & aussi-bien que les hommes paroissoient comme frappés de la foudre. On n'entendoit par-tout que des cris & des lamentations, on ne voyoit que terreur & désespoir.

Les campagnes n'étoient pas moins affreuses; quelque part qu'on allât, on rencontroit ce que l'on fuyoit; on ne voyoit que des précipices, & l'on s'attendoit à tout moment à en voir ouvrir de nouveaux sous ses pieds. Les arbres s'élançoient en l'air avec autant de roideur que si une mine avoit joué sous eux, on en trouva qui s'étoient replantés par la tête, d'autres s'entrelaçoient comme des fagots. Plusieurs personnes en ayant voulu embrasser pour s'y tenir ferme, ils en étoient secoués avec violence, & jetés au loin après avoir été rudement frappés, ce que les Sauvages attribuoient à quelque démon leur ennemi caché dans l'arbre. Sur la côte du sud du fleuve S. Laurent on voit encore ce qu'on appelle dans le pays l'*abbatis du diable*, c'est-à-dire que sur trois lieues de front, sur plus de cent lieues de longueur, tous les arbres de cette immense forêt furent abbatus, & ne se sont jamais relevés. Des montagnes entieres se déracinerent, & allerent se placer ailleurs; plusieurs s'enfoncerent si bien, qu'on ne voit plus qu'une plaine à leur place, & qu'on ne trouvoit plus les arbres même dont elles étoient couvertes; ailleurs au contraire on en vit naître & s'élever bien haut en mille endroits des rochers renversés, des terres remuées, des forêts détruites, des arbres enfoncés jusqu'à la cime.

Les eaux n'étoient pas un théatre moins affreux de la colere divine, on n'y étoit pas plus en sûreté

que ſur la terre : les glaces qui couvroient alors les rivieres ſe fracaſſerent en s'entrechoquant ; de gros glaçons furent lancés en l'air, & de l'endroit qu'ils avoient quitté, on voyoit jaillir quantité de ſable & de limon. Pluſieurs fontaines & petites rivieres furent deſſéchées ; il yen eut dont on ne pût même diſtinguer le lit où elles avoient coulé. Dans d'autres endroits on vit couler de nouveaux torrens & de nouvelles fontaines. Ici les eaux devenoient rouges, là elles paroiſſoient jaunes, ailleurs elles ſe trouverent enſouffrées ; mais rien ne ſurprit d'avantage que de voir le grand fleuve S. Laurent, qui ne change jamais ni par la fonte des neiges, dont toutes les autres rivieres ſont changées, ni par plus de cinq cens rivieres ou fontaines qui s'y déchargent, changer tout à-coup, prendre une couleur blanchâtre depuis Quebec juſqu'à Tadouſſac, c'eſt-à-dire l'eſpace de trente lieues ; ce qui dura pendant huit jours. A moitié chemin de Tadouſſac à Quebec deux montagnes s'applatirent, & des terres qui s'en étoient éboulées il ſe forma une pointe qui dure encore, qui avance un demi-quart de lieue dans le fleuve. Des François qui venoient de Gaſpé dans une chaloupe, étant vis-à-vis du Saguenai, furent fort étonnés de voir leur chaloupe auſſi agitée que ſi elle eût été dans la mer la plus orageuſe, quoiqu'il ne fît aucun vent, ſurpris d'une choſe ſi ſinguliere, ils jetterent les yeux du côté de la terre, & ils appeŕçûrent une montagne qui, ſelon l'expreſſion du Prophete, bondiſſoit comme un belier, puis tournoya quelque temps agitée du mouvement d'un tourbillon, s'abaiſſa enſuite & s'abyma, & diſparut entierement. Un navire qui la ſuivoit eut beau prendre le large, il n'en fut pas moins tourmenté ; les matelots les plus aſſurés ne pouvoient s'y tenir debout comme dans les plus grands roulis, & le

Capitaine ayant fait jeter une ancre, le cable caſſa. On a trouvé depuis dans la riviere de Saguenai, à plus de cent lieues de ſon embouchure, une montagne qui avoit été tranſportée au milieu de ſon lit, & qui en a détourné le cours & formé en cet endroit un rapide fort dangereux. Au-deſſus & au-deſſous de Quebec le grand fleuve ſe détourna d'une partie de ſon lit, demeura à ſec, & ſes bords les plus élevés s'affaiſſerent en quelques endroits juſqu'au niveau de l'eau, qui reſta plus de trois mois bourbeuſe & de couleur de ſouffre. Ces changemens de lit ou de rivage ont formé ou détruit pluſieurs anses ſur le fleuve. Il y eut vis-à-vis du cap Tourmente de ſi grandes avalaiſons d'eau, qui couloient du haut des montagnes, que tout ce qu'elles rencontrerent fut enlevé.

L'air eut auſſi ſes phénomenes : on y entendoit un bourdonnement continuel, il y paroiſſoit des flammes de toutes ſortes de figures, les unes de piques, les autres de lances, & des brandons allumés tomboient ſur les toîts ſans y mettre le feu. Près de Quebec un feu d'une grande lieue d'étendue parut en plein jour venant du nord, traverſa le fleuve, & alla ſe perdre dans l'iſle d'Orléans : On a vû dans l'air un feu en forme d'homme jetant des flammes par la bouche, beaucoup de ſpectres & de fantômes portant en main des flambeaux, & jetant des globes deſſus de temps en temps. Des voix plaintives augmentoient la terreur, & ſe mêloient à une confuſion de plaintes & d'hurlemens. Des marſouins, ou vaches marines, furent entendues mugir devant les Trois rivieres, où jamais aucun de ces poiſſons n'avoit paru, & ces mugiſſemens n'avoient rien de ſemblable à ceux d'aucun animal connu. Au milieu de tous ces phénomenes, les Sauvages, ſuivant leurs idées groſſieres, s'imaginoient que

les ames de leurs ancêtres vouloient retourner dans leur ancienne demeure, ou de mauvais esprits qui passoient dans l'air, & là-dessus ils se mettoient à hurler pour leur faire peur, prenoient leurs fusils, & en faisoient des décharges pour les chasser. On voyoit s'élever des vapeurs ensouffrées & des fumées épaisses : du côté de Tadoussac il plût de la cendre pendant six heures en si grande quantité, que sur la terre & dans les barques il y en avoit plus d'un pouce d'épais, comme si le feu enfermé dans la terre avoit fait jouer quelque mine, & par quelque ouverture avoit jeté ces cendres, qui sembloient du sel brûlé, à peu près comme aux environs du mont Vesuve on en voit souvent la terre couverte.

La nouvelle Angleterre & la nouvelle Belgique ne furent pas plus épargnées que le pays François & Sauvage, & dans toute l'étendue de trois cens lieues de l'orient à l'occident, & de plus de cent cinquante du midi au septentrion, la terre, les fleuves les rivages de la mer, furent long temps, mais par intervalle, dans cette agitation que le Prophete nous représente lorsqu'il raconte les merveilles qui accompagnerent la sortie d'Egypte du peuple de Dieu, & tout le monde dans cet état que l'Evangile nous annonce, séchant de crainte dans l'attente d'une mort prochaine & d'un malheur universel.

Les effets de ce tremblement furent variés à l'infini, jamais peut-être on n'eut plus sujet de croire que la nature se détruisoit, & que le monde alloit finir. La premiere secousse dura demi-heure sans discontinuer ; trois heures après sur les huit heures il y en eut une seconde aussi violente que la premiere, & dans l'espace d'une demi-heure il y en eut deux autres. Quelques-uns en compterent dans la nuit suivante jusqu'à trente-deux, dont plusieurs furent très-fortes. Le lendemain, sur les trois heures du matin, il y en eut une très-rude, qui dura long-temps : dans les intervalles on étoit sur terre comme dans un vaisseau qui est à l'ancre continuellement agité, & on sentit un mouvement de trépidation & comme du poulx intermittant avec des redoublemens inégaux ; on entendoit en marchant, & en frappant la terre, un bruit soûterrein, comme on entend raisonner les voûtes & les grandes concavités quand on marche ou qu'on frappe dessus. Les secousses étoient tantôt précipitées par élancement, tantôt c'étoit une espece de balancement plus ou moins fort; elles étoient quelquefois fort brusques, quelquefois elles croissoient par degrés ; l'agitation étoit ordinairement moindre sur les montagnes, mais on y entendoit sans cesse un grand tintamarre. Peut-être que la frayeur & le trouble, l'horreur de la nuit & du spectacle, grossirent les objets & les multiplierent ; mais il est certain qu'aucune de ces secousses ne finissoit sans laisser des effets sensibles, & que ces effets en mille endroits ont été prodigieux ; il est certain encore que la plûpart des gens ressentirent ces soulevemens de cœur & d'estomac, ces tournemens de tête, ces abattemens & ces dégoûts, en un mot ce mal de mer que l'agitation du vaisseau fait éprouver à tous ceux qui n'y sont pas accoûtumés.

La merveille fut que dans un si étrange bouleversement, qui dura plus de six mois, personne ne périt, personne ne fut blessé. Dieu vouloit sans doute convertir le pécheur, & non pas le perdre. Aussi vit-on par-tout de grandes conversions, même parmi les Sauvages. Les Confesseurs, obligés de passer tout le jour au confessionnal, ne pouvoient suffire aux confessions générales que chacun vouloit faire, & que la plûpart faisoient les larmes

aux yeux, & la componction dans le cœur. Des pécheurs scandaleux avouoient publiquement les abominations de leur vie : il se fit une foule de restitutions, les ennemis se réconcilierent, les mauvais commerces cesserent, les jeûnes, les macérations, les aumônes, les pélerinages, la fréquentation des sacremens, rien ne fut oublié pour appaiser la colere de Dieu ; les Eglises ne désemplissoient pas, & on ne pouvoit modérer la ferveur générale, sur-tout pendant long-temps il ne fut plus question de cet odieux trafic des boissons enivrantes, qui avoient été la première source du mal, & auquel, d'une voix unanime, tous les Sauvages Chrétiens l'attribuoient.

Le ciel se laissa fléchir enfin, & tous ces phénomenes cesserent; mais quoique tout eût recouvré sa premiere tranquillité, on ne se croyoit pas encore au bout de tous ces maux, & il fallut bien du temps pour calmer tous les esprits. Plusieurs craignoient que les feux soûterreins qui avoient causé de si grandes agitations, n'eussent brûlé la terre, & ne l'eussent mise pour long-temps hors d'état de rien produire, outre que les exhalaisons brûlantes avoient causé une si grande sécheresse, que tout avoit jauni dans la campagne, & qu'après les secousses faites, il y eut des pluies si abondantes qu'on avoit sujet d'appréhender que tous les grains ne fussent pourris ; mais on fut agréablement trompé, & jamais la récolte n'avoit été plus belle. On s'étoit encore attendu que tant de terre remuée, tant d'exhalaisons dans l'air, de si grandes révolutions dans les eaux, de si grandes agitations dans les corps, causeroient des maladies dangereuses; cependant il n'y eut jamais moins de malades. Peu à peu la tranquillité revint, & le pays reprit sa premiere forme, excepté dans les endroits où les dérangemens avoient

été si considérables, qu'il n'eût pas moins fallu qu'un nouveau tremblement de terre pour les rétablir, les montagnes resterent où elles avoient été transportées, les rivieres ne retournerent point dans leur ancien lit, celles qui avoient disparu ne reparurent plus, & les nouvelles continuerent de couler, & parmi les isles qui s'étoient nouvellement formées, quelques-une subsisterent & s'accrûrent même avec le temps par le limon qui s'y attaché, & des arbres qui s'y arrêterent ; mais les autres se disperserent peu à peu par la force du courant. Un des plus considérables effets, c'est l'accroissement de l'isle au Coudre, qui est à moitié chemin de Tadoussac à Quebec, & d'un gouffre profond & très-dangereux, qui se forma aux environs, & dont les anciens voyageurs ne parlent point du tout.

Tous ces événemens avoient été prédits à l'avance ; dès le commencement de février il s'étoit répandu un bruit sourd qu'il y auroit bien-tôt un tremblement de terre dont on n'avoit pas d'exemple dans l'histoire, & ce bruit étoit fondé sur les discours d'une personne éminente en piété qui s'en étoit ouverte à un petit nombre de ses amis, & qui se donnoit de grands mouvemens pour engager tout le monde à calmer par la pénitence le courroux du ciel irrité. Le 3 du même mois une Algonquine, fervente Chrétienne, étant la nuit dans sa cabane, éveillée & assise sur son lit, entendit une voix bien distincte qui disoit que *dans deux jours il arriveroit des choses inouies.* Le lendemain étant dans la forêt avec sa sœur, elle entendit encore très-distinctement la même voix, qui lui dit, *demain entre cinq & six heures du soir la terre tremblera d'une maniere terrible.* Elle rapporta ce qu'elle avoit entendu à ceux de sa cabane, qui se mocquerent d'elle. Une jeune fille

de la même nation, qui menoit une vie toute angélique, & avoit été miraculeusement guérie d'une maladie jugée incurable par les Médecins, vit en songe, la nuit du 4 au 5, la Mere de Dieu, qui lui marquoit toutes les circonstances de ce tremblement. Le soir du 5, peu de temps avant que le tremblement commençât, elle parut hors d'elle-même, & se mit à crier plusieurs fois de toute sa force, *ce sera bien-tôt*, à peu près comme l'historien Joseph le rapporte de cet homme qui annonça la ruine de Jérusalem. Tous ceux qui entendirent cette fille furent saisis d'horreur & de crainte.

La Mere de l'Incarnation dont nous parlons ailleurs fort au long, & à qui ses vertus, ses travaux, ses lumieres, ses ouvrages, ont assuré l'estime & la vénération de tout le monde, avoit reçû du ciel plusieurs avis, dont elle avoit fait part au P. l'Allemand son Directeur. Le 5 février, étant en oraison, sur les cinq heures & demie du soir, elle vit le Seigneur extrêmement irrité contre le Canada, & se sentit entraînée par une force supérieure à lui demander justice des crimes qui se commettoient. Tout ce qu'elle pouvoit faire, c'étoit d'offrir à Dieu de ferventes prieres, afin que sa justice ne fût pas sans miséricorde, & qu'en frappant les corps, elle voulût bien faire grace aux ames : *Un moment après j'eus*, dit-elle dans ses lettres, *un pressentiment ou plûtôt une assurance infaillible que la vengeance divine étoit prête à éclater, & que le mépris que l'on faisoit des ordonnances de l'Eglise en etoit la principale cause.* Elle apperçut aussi quatre démons furieux & enragés aux quatre coins de la ville de Quebec, qui agitoient la terre avec tant de violence, qu'ils sembloient vouloir tout renverser, & une personne au milieu d'eux, d'une beauté admirable & d'un port

port majestueux, qui de temps en temps lâchoit la bride à leur fureur, & la retenoit quand ils étoient sur le point de tout perdre. Elle entendoit la voix de ces démons qui disoit : *Voilà bien du monde effrayé, nous prévoyons qu'il y aura beaucoup de conversions ; mais cela ne durera guere, nous trouverons bien le moyen de ramener le monde à nous.* Une autre fois, étant devant le S. Sacrement pour tâcher d'appaiser la colère de Dieu, & s'offrant à être la victime de tout le peuple, elle fut saisie de frayeur à l'aspect d'une personne pleine de majesté & de puissance, sur l'habit de laquelle étoient écrites de toutes parts ces paroles, *quis ut Deus?* Elle portoit une balance dans une main, & de l'autre trois flèches, au bout desquelles étoient écrites ces paroles, *impiété, impureté, défaut de charité.* Une autre fois étant en oraison, elle apperçût dans sa chambre une lueur qui représentoit une épée nue, & en même temps elle entendit une voix éclatante qui disoit, *sur qui, Seigneur, sur qui?* Elle n'entendit point la réponse, mais une foule de voix confuses qui poussoient des plaintes & des hurlemens. Quelques surprenantes que soient ces visions, dont chacun croira ce qui lui plaira, deux choses sont incontestables, l'une, c'est qu'elles n'ont pas été faites après coup, mais qu'elles ont été connues avant l'événement ; l'autre, que cet événement n'a été que trop réel & trop affreux, & qu'il ne pouvoit être prévû, & qu'à en juger par l'effet qu'il produisit, il a tout l'air d'un avertissement du ciel. Il n'est pas rare que la miséricorde divine en pareille occasion avertisse les coupables que la justice de Dieu est prête à les punir, afin qu'ils préviennent par la pénitence les châtimens qui les menacent. Les Histoires saintes sont pleines de

ces traits de bonté, qui nous font voir, que Dieu ne veut point la mort du pécheur, & qu'il ne tient pas à lui qu'une sincere pénitence ne le ramene. Nous allons reprendre l'histoire de la vie du saint Prélat & des affaires publiques qui se passerent de son temps, auxquelles il eut quelque part.

LIVRE DOUZIEME.

LES Jésuites ont les premiers porté la foi dans l'Amérique septentrionale, puisqu'ils ont été les premiers au Port Royal, à l'Acadie, à Pentagoet; mais les Récollets sont les premiers qui l'ont apportée dans le Canada, proprement dit. M. de Champlain, Gouverneur général sous cinq Vice-Rois différens * les y amena. Le sieur Nouel, un des associés de la compagnie, fort attaché à ces Peres, les lui proposa. La pauvreté dont ils font profession, qui dans la suite les en exclut pendant plusieurs années, les fit préférer d'abord aux autres Religieux. M. de Champlain crut qu'une Colonie naissante & fort pauvre, qui ne pouvoit fournir aucun revenu, seroit moins chargée par des Missionnaires qui vivent d'aumônes. Ses successeurs penserent au contraire que des mendians sont toûjours à charge au public, & qu'il valloit mieux avoir une Communauté capable de posséder des fonds avec qui on en est quitte une fois pour toutes, en lui faisant des concessions qu'elle cultive à son gré. Les Récollets se chargerent de bâtir un Séminaire, c'est-à-dire un College pour élever la jeunesse, selon le langage du temps; car quoique sans doute on eût cultivé avec plus de soin les enfans qui auroient eu des dispositions pour servir l'Eglise, on ne pensoit guére alors à former un Clergé. Le Prince de

* *Le Prince de Condé, le Maréchal de Thémines, le Comte de Soissons, le Duc de Montmorenci, le Duc de Levis-Ventadour.*

Condé, Vice-Roi, donna pour cet établissement cinq cens écus sur la gratification qu'il avoit reçûe de la Compagnie, & la Compagnie se chargea d'entretenir les Religieux jusqu'à ce que le Séminaire fût bâti.

Le P. Jean Dableaux, Gardien, deux Prêtres & un Frere, tous de la province de Paris, à laquelle cette Mission fut attribuée, partirent de Honfleur, port de mer de Normandie, avec M. de Champlain au mois d'avril 1615. La traversée fut heureuse, ils arriverent à Tadoussac le 25 de mai suivant, & y célébrerent la premiere messe qui ait été dite en Canada. Ils y firent peu de séjour & continuerent leur route jusqu'à Quebec, où ils s'établirent. La petite Colonie dont M. de Champlain avoit jeté les fondemens, étoit composée d'une cinquantaine de personnes, hommes, femmes ou enfans. Les années suivantes il vint quelques autres Religieux qui formerent une Communauté. On bâtit une Chapelle, que ces Peres, selon l'esprit de leur Ordre, dédierent sous le nom de l'immaculée Conception de la sainte Vierge: c'est aujourd'hui la Paroisse. Ils songerent à se loger; M. de Champlain leur donna un bel emplacement à un quart de lieue de Quebec, sur la riviere S. Charles. Ils y bâtirent un couvent sous le nom de Notre-Dame des Anges, où ils se proposoient de faire le College, ce qui n'a pas eu lieu. Au reste ils choisissoient mal; cet éloignement de Quebec étoit incommode. Ils le sentirent dans la suite, & voulurent s'établir dans la ville, mais ils y trouverent de grandes difficultés. Comme alors rien n'étoit défriché aux environs de Quebec, & que l'emplacement étoit une belle prairie, ils le préférerent à une situation plus commode.

Les Récollets firent d'abord les fonctions curiales

à Quebec, à Tadoussac & aux Trois-Rivieres, & les continuerent jusqu'en 1629. Ils furent faits prisonniers par les Anglois & amenés en Angleterre. Pendant ces quatre années, ils se répandirent parmi les Sauvages avec beaucoup de zele & de charité, baptiserent plusieurs enfans, firent quelques prosélites dont la plûpart ne persévérerent pas; mais la difficulté d'apprendre la langue, & le peu de fruit qui se faisoit dans ces premiers temps, les obligerent de revenir à Quebec. La mort leur enleva le P. Pacifique Duplessis, fort bon Religieux, qui instruisoit les enfans aux Trois-Rivieres, & qui fut généralement regretté. Les Sauvages en firent périr un autre. Le P. Nicolas Viel revenant à Quebec, après avoir demeuré deux ans parmi les Hurons, se mit dans un canot avec des Sauvages qui y venoient aussi. Ils prirent leur route par la riviere des Prairies. C'est un bras du fleuve S.-Laurent qui sépare l'isle de Montréal de l'isle Jesus. Au milieu de ce canal assez étroit, on trouve un rapide dangereux qu'on ne s'expose guere à passer. Au lieu de faire un portage de quatre à cinq cens pas, ces barbares se hasarderent de le passer en canot. Le canot tourna, les Sauvages se sauverent à la nage, mais le Récollet se noya. On ne douta point que peu affectionnés, comme ils étoient à ce Religieux, ils n'eussent pris cette route pour le faire périr, sous prétexte du naufrage qui étoit comme inévitable. Ils se saisirent de ses effets, & ne s'embarrasserent point de s'excuser. Cet accident a fait donner à ce rapide le nom de saut au Récollet, qu'il porte encore. Le Frere Pacifique avoit rendu un grand service à la Colonie. Huit cens Sauvages mécontens s'étoient assemblés auprès des Trois-Rivieres dans le dessein de détruire tous les François. Il en fut averti, & en donna

avis à propos. On se tint sur ses gardes. Il manœuvra de son côté si bien qu'il gagna plusieurs Sauvages & les amena tous enfin à une réconciliation sincere.

Les Jésuites vinrent vers ce temps-là se joindre aux Récollets pour travailler à la conversion des Sauvages ; mais la guerre renversa bien-tôt tous leurs pieux desseins. L'Amiral Davidkent s'empara de l'habitation de Quebec. Par un des articles de la capitulation, les Récollets & les Jésuites eurent la liberté d'emporter les vases sacrés & leurs livres ; mais la Chapelle & leurs deux maisons furent pillées. On les amena en Angleterre, d'où ils passerent en France. Ce malheur decouragea les Récollets. Quoique l'habitation de Quebec fut rendue à la France trois ans après, ils ne reparurent plus en Canada que quarante ans après. Il n'y en avoit point quand M. de Laval y vint, & plusieurs particuliers s'étoient emparés de leur terrein & de leur Monastere, qu'ils eurent dans la suite assez de peine à se faire rendre. Les Jésuites à la paix prirent la place vacante, & commencerent l'Eglise qui subsiste aujourd'hui. M. de Laval n'y trouva qu'eux quand il en prit le gouvernement.

Les progrès que faisoient le Clergé & les Jésuites réveillerent l'attention des Récollets. Quatre Religieux croyant la Colonie assez bien établie, pour n'avoir plus à craindre les Anglois, s'embarquerent pour la Nouvelle France au mois de juin 1669. La traversée ne fut pas heureuse, ils firent naufrage près du port. La Compagnie du Canada ne les avoit vû partir qu'avec peine, pour ne pas surcharger la Colonie par une Communauté de mendians qu'on auroit beaucoup de peine à nourrir ; les oppositions se renouvellerent lorsqu'après le naufrage on avoit proposé un second

embarquement, mais M. Talon, qui revenoit à Quebec en qualité d'Intendant, applanit tous les obstacles, & obtint le consentement de la Compagnie. C'étoit leur protecteur declaré ; six Récollets arriverent avec lui à Quebec au mois de juillet 1670. M. Talon se servit de son autorité pour leur faire rendre leur maison & leur terrein ; ils y bâtirent un fort joli couvent qu'ils ont depuis rendu à l'Hôpital général, pour s'établir dans la ville, où ils ont un des plus beaux établissemens de la Colonie.

M. de Laval avoit toûjours extrêmement honoré l'état religieux ; il étoit étroitement lié avec les Jésuites, mais il ne goûtoit point l'établissement des Récollets en Canada, & il avoit témoigné sa répugnance quand il en entendit parler. Il craignoit que la difference des intérêts & la diversité des principes dans la conduite des ames, si ordinaire entre le Clergé & les Religieux, ne troublât la paix d'une Eglise naissante, où tout tire à conséquence, que les idées d'exemption & d'indépendance dans lesquelles les Religieux mendians sont communément élevés, n'affoiblissent la subordination. Il craignoit enfin que des mendians ne fussent à charge dans une Colonie très-pauvre, où les légitimes Pasteurs avoient tant de peine à vivre & à faire subsister les pauvres qui y étoient sans nombre. La protection décidée de M. Talon augmentoit ces alarmes. Ce Magistrat dans son premier voyage s'étoit montré fort prévenu contre le Prélat & son Clergé, on savoit qu'il amenoit ce nouveau Corps pour le traverser, pour donner à la Colonie des Ministres plus indulgens & à sa dévotion, & des correspondans à la Cour, correspondans dangereux par la facilité qu'ont les Récollets établis à Versailles d'agir auprès des Ministres, ce qu'on a crû depuis avoir plus d'une

ſois éprouvé. M. Talon ſe vantoit de ſon côté d'avoir enfin apporté la liberté des conſciences, & les Récollets ont cent fois déclaré depuis dans leurs diſcours & dans leurs écrits qu'ils étoient les martyrs de cette liberté, & que c'étoit là l'unique ſource des perſécutions qu'ils ſouffroient. C'étoit bien clairement annoncer la diverſité de conduite.

On ſe trompoit ſans doute de part & d'autre dans ces jugemens mutuels, parce que des deux côtés il régnoit beaucoup de piété. Quoi qu'il en ſoit, la charité eſt généreuſe. M. de Laval, plein de confiance en Dieu, conſidérant les beſoins d'une Egliſe naiſſante qui n'a jamais trop d'ouvriers, & trouvant du mérite dans ces ſix Religieux, leur fit & leur fit faire par ſon Clergé l'accueil le plus favorable, leur procura des ſecours abondans, leur fournit pendant plus d'un an la nourriture & les meubles, & quoiqu'ils fuſſent venus malgré lui, il leur donna d'abord quatre Miſſions, les Trois-Rivieres, l'iſle Percée, la riviere S. Jean & le fort appelé depuis fort Frontenac. Ces bons Peres en furent ſurpris, ils ne ceſſoient de louer la charité de l'Evêque, & avouoient ingénuement que n'étant venus que pour ſe battre avec le Clergé, ils ne pouvoient comprendre qu'on eût pour eux tant de bonté. C'étoient de bons Religieux qui furent toûjours unis au Clergé : le caractere de leurs ſucceſſeurs fut bien différent.

Il falloit avoir un Couvent. Le Roi leur en accorda les lettres patentes avec douze cens livres de penſion, à condition de ne pas quêter. C'étoit en vérité trop exiger d'eux, & le Roi apparemment ne s'attendoit pas à être obéi ſur cet article. La penſion fut payée, mais la quête ſe fit à l'ordinaire. Il eſt vrai qu'ils prétendirent que ne pouvant en qualité de Franciſcains jouir d'aucune

penſion, ces douze cens livres n'étoient données que pour les Miſſions, & non pour le Couvent, & que c'étoit le Couvent & non les Miſſionnaires qui faiſoit la quête. Les lettres patentes ſont datées du camp de Condé, au mois d'avril 1676. On leur rendit l'emplacement qu'ils avoient autrefois ſur la riviere S. Charles ; ils y bâtirent une maiſon & une Egliſe aſſez jolie ſur les ruines de l'ancienne, où l'Hôpital général eſt aujourd'hui établi par la vente qu'ils lui en ont faite lorſque M. de S. Valier le fonda. M. Talon en poſa la premiere pierre, M. de Laval la bénit.

Cette ſituation n'étoit favorable ni à la direction ni à la quête ; les Pénitentes qui vouloient aller chez eux ; & les quêteurs qui venoient en ville, avoient un voyage à faire. Ils ſongerent donc à ſe loger dans la ville, & ſentant bien que dans un auſſi petit endroit qu'étoit alors Quebec, une ſeconde Communauté de mendians alarmeroit tout le monde, ils ſe bornerent à demander la liberté de ſe bâtir une infirmerie, afin d'y mettre leurs malades, qui dans le Couvent n'étoient pas à portée des Médecins ni des remedes. Sur ces repréſentations ils obtinrent du Roi par lettres patentes du 28 mai 1681, un emplacement dans la haute ville, près de la Cathédrale, appelé la Sénéchauſſée. Le 27 octobre ſuivant ils préſenterent leurs lettres patentes à M. de Laval. Ce Prélat leur permit de ſe bâtir une infirmerie, & d'y dire la meſſe, portes fermées, en faveur des Religieux malades, juſqu'à ce qu'ils fuſſent en état de ſe rendre au Couvent. L'infirmerie fut bâtie, & M. de Bernieres grand Vicaire alla par l'ordre de l'Evêque y planter une croix.

C'en fut aſſez pour les Récollets : entre les mains des Religieux tout eſt un germe fécond. L'infirmerie devint bien-tôt un hoſpice pour tous

les Religieux sains & malades, & l'hospice devint un Couvent, l'autel pour dire la messe devint une chapelle, & la chapelle une Eglise. Un chœur, & une sacristie l'assortirent. Le dortoir suivit l'infirmerie, le réfectoir & la cuisine accompagnerent le dortoir. Les portes qu'on fermoit d'abord pendant la messe, s'ouvrirent. Quelques pénitentes affidées y vinrent, & le public y fut reçû. La messe basse devint solemnelle; on donna la communion, on prêcha, on confessa, on celébra la fêtes de l'Ordre, elles furent annoncées par le prédicateur Récollet, & aussi-tôt ils y eurent des indulgences, on eut soin d'élever un clocher, pour servir, disoit on, aux observances régulieres, mais bien tôt la cloche appela le public aux offices. On fit le catéchisme aux enfans; on prit des pensionnaires laïques. Quelques années après un Récollet étant venu à mourir dans la prétendue infirmerie, M. de Laval fit défendre à la Communauté de l'y enterrer; il offrit même poliment de le faire enterrer à la Cathédrale, ou de le faire solemnellement accompagner par le Clergé à leur Couvent. Les Récollets refuserent tout, enterrerent le mort dans l'hospice, & inviterent par billets toute la ville aux obseques. Malgré tant de raisons de mécontentement, le Prélat, par une charité supérieure à tout, fit faire un service pour le défunt, dont il estimoit la vertu.

Si par toutes ces innovations les Récollets n'avoient voulu que se transporter dans la ville, en abandonnant le Couvent de Notre-Dame des Anges, comme ils ont été depuis obligés de le faire, leur entreprise auroit été plus tolérable; mais ils prétendoient acquérir le second établissement, & former une nouvelle Communauté, sans préjudice de la premiere, & c'est ce qui alarma toutes les maisons Religieuses de la ville de

Quebec. Sur leurs instances l'Evêque, qui d'ailleurs étoit offensé, fit signifier aux Récollets une défense de passer outre dans leur construction, avec ordre de s'en tenir aux termes de la permission qui leur avoit été accordée. Les grands Vicaires dresserent des procès verbaux de l'état des choses. Le Gouverneur & l'Intendant s'efforcerent de les arrêter, on entra même en négociation. M. de Laval offrit d'acheter fort cher leur emplacement, & de rembourser les frais de la construction. Tout fut inutile, & l'ouvrage avança toûjours. Un nouveau Gardien, plus traitable, fit semblant de vouloir le suspendre, & de blâmer ses Religieux; mais deux jours après il répondit qu'il n'étoit pas le maître, & qu'on s'étoit moqué de lui dans le couvent. On devoit s'y attendre, les Religieux mendians sont exempts, un Gardien qui ne fait pas le bien de l'Ordre est désavoué par la Communauté, & rien ne dédommage de la facilité de la direction & de la quête. On vouloit absolument un Couvent en ville, & on acheva de le bâtir. Alors le Prélat révoqua la permission qu'il avoit donnée de dire la messe pour les malades. Ce fut dix huit mois après le 12 juin 1683. Il ne gagna autre chose que de voir rappeler par leurs Supérieurs tous les Religieux qui étoient dans les Missions, & un refus absolu d'en accorder aucun jusqu'à ce qu'il les eût laissés libres dans leur entreprise.

Le Prélat, indigné de cette conduite, essaya pourtant encore les voies de la douceur, & leur donna mille marques de bonté; il leur fit prêcher la même année le carême à la Cathédrale. Il eut lieu de s'en repentir. Le Prédicateur hasarda des propositions repréhensibles, qui étoient une censure des principes & de la conduite du Clergé. Les grands Vicaires lui en firent des reproches,

mais ne purent l'engager à se rétracter. Son Supérieur, à qui on en fit des plaintes, ne fut pas plus heureux ; mais pour réparer le scandale, il monta lui-même en chaire le dimanche suivant, & expliqua ces propositions d'une maniere satisfaisante ; il ne voulut pas que ce Religieux prêchât, & il acheva de remplir la station. Il le renvoya même en France, mais ce ne fut pas sans peine. Le Gouverneur & l'Intendant vouloient le retenir ; il leur dit résolument : *Il restera, puisque vous le voulez ; mais il restera seul, nous nous en irons tous.* On le laissa partir.

Toutes les bontés de M. de Laval n'ayant produit aucun effet, enfin il leur interdit toutes fonctions ecclésiastiques dans le diocese, & il en écrivit au Roi. Il lui représenta que dans l'état où étoit alors la Colonie & la ville de Quebec, qui avoit tout au plus sept à huit cens habitans, une seconde Communauté de Récollets étoit inutile, puisqu'il y avoit déjà six autres Eglises ; qu'elle y seroit à charge, parce qu'une Colonie si pauvre n'étoit pas en état de nourrir tant de mendians ; qu'elle étoit préjudiciable à l'Hôpital, si nécessaire à la Colonie & presque sans revenu, à qui des mendians, toûjours plus remuans que des Administrateurs, enleveroient toutes les aumônes, & même préjudiciable aux Missions, puisqu'ayant deux Communautés à soûtenir, les Récollets seroient moins en état d'y fournir des sujets ; enfin que la Cathédrale & la Paroisse seroient désertes, soit par l'adresse qu'ont les Religieux d'attirer tout à eux, soit parce qu'il n'y avoit pas assez de monde à Quebec pour en fournir à tant d'Eglises. Le Roi eut égard à ces remontrances, l'année suivante il vint un ordre d'abattre le clocher, ce qui fut exécuté à regret. On proposa des accommodemens, l'Evêque n'en voulut pas ; il fallut obéir. Il leur rendit

rendit les pouvoirs, & tout le reste alla son train. Enfin pour paix avoir, on leur a laissé liberté toute entiere, & ils sont aujourd'hui transferés dans leur hospice. Ce fut en 1693 que M. de S. Valier obtint par accommodement qu'ils se contenteroient d'avoir un Couvent dans la ville, & il leur acheta celui de Notre-Dame des Anges, où est l'Hôpital général.

Cependant M. de Laval étoit mécontent de quelques Récollets. Malgré l'austérité de la réforme, ces Religieux avoient quelques mauvais sujets parmi le grand nombre de ceux qui travailloient avec édification. La Province de Paris regardoit cette Mission éloignée comme une espece de décharge, où l'on envoyoit, pour les punir ou pour s'en débarrasser, ceux dont on n'étoit pas satisfait. Ce n'étoit guere le moyen de les corriger ; l'autorité des supérieurs y est moins respectée, la liberté, la facilité, l'occasion du vice, incomparablement plus grande que dans les Couvens de France, où l'on est toûjours sous les yeux d'un Gardien & d'une Communauté réguliere. Il n'est pas étonnant que dans ces premiers temps il s'en soit trouvé qui menoient une vie licentieuse. Les choses ont bien changé ; on est attentif en France à faire un bon choix, & à rappeler ceux qui s'oublient. Je leur dois cette justice, pendant le temps de mon séjour à Quebec les Récollets édifioient la Colonie, & travailloient avec fruit. J'y ai vû le P. Justinien Durand, que je regardois avec tout le public comme un Saint. Dans ces premiers temps même le P. Eustache Maupassant, Gardien, ayant mené une vie peu convenable, la Communauté s'assembla, & le déposa. Il est vrai que son successeur nommé ayant refusé sa charge, & le coupable s'étant reconnu, & ayant demandé pardon en plein chapitre, on lui laissa finir son temps ;

ce qui fait la justification de la Communauté, à laquelle il seroit injuste d'imputer les fautes des particuliers.

Le P. Eustache Maupassant étoit un homme à talens. M. de Laval l'avoit entendu prêcher avec succès à Paris : il crût acquérir en lui un homme de mérite, & l'obtint de ses supérieurs. On le nomma Commissaire (espece de Provincial). M. de Bernieres l'amena en 1673 avec plusieurs Ecclésiastiques. M. le Gouverneur le prit pour son Confesseur, & envoya aux Trois-Rivieres le P. Gabriel, qui l'étoit auparavant. C'étoit un fort bon Religieux, qui alla depuis travailler chez les Sauvages Outaouas, où il fut massacré. Le P. Maupassant, homme intrigant, s'attira M. de Frontenac, & mit sa faveur à profit. Ayant appris la mort de son fils, jeune Officier, tué en France dans un combat singulier (circonstance qu'on ignoroit sans doute en Canada), il poussa la flatterie jusqu'à prononcer son oraison funebre dans un service solemnel que son pere fit faire pour lui.

Les déréglemens des domestiques de M. le Gouverneur, & le scandale qu'ils donnoient à la Colonie, étoient extrêmes : il les ignoroit apparemment, ou ne les croyoit pas, du moins il y paroissoit indifférent, & ne s'offensoit pas des avertissemens qu'on prenoit quelquefois la liberté de lui donner. Mais enfin il se lassa, & se brouilla sans retour avec le Clergé, qui en étoit l'auteur. M. Dudouit, homme du premier mérite, & l'un des Grands Vicaires, crût ne pouvoir mieux s'adresser qu'à son Confesseur pour arrêter le désordre. Il lui ouvrit son cœur, & le pria de se servir de la confiance qu'on avoit en lui, pour ouvrir les yeux à son pénitent. Bien loin d'entrer dans ces vûes charitables, ce Religieux empoisonna tout. M. de

Frontenac ne l'a plus pardonné. Il se déclara ouvertement contre M. Dudouit, & enveloppa dans la disgrace l'Evêque & le Clergé, comme complices, & ne cessa de les persécuter. Le Confesseur entra dans tous ses intérêts, parla en sa faveur jusque dans la chaire. En récompense M. de Frontenac combla de biens les Récollets, & leur fit bâtir une maison à ses dépens. Malgré tout cela la conduite de ce Pere déplaisoit si fort à la Communauté, comme nous l'avons dit, qu'il en fut déposé. Son successeur, par les menaces du Gouverneur, refusa la place, & le coupable rentra en lui même. Cet éclat déplût aux Récollets de Paris ; le délateur qui avoit mené cette affaire, étant revenu en France, y fut mal reçû : cependant l'année d'après le Roi fit revenir le P. Monpassant. Il courut, comme on peut penser, bien des libelles, qui ne servirent qu'à aigrir les esprits. Heureusement tout est fini depuis long-temps, & ces Religieux ont depuis ce temps-là toûjours édifié & servi utilement l'Eglise.

Autre sujet de mécontentement. Les Religieux mendians ont des intérêts à ménager ; l'éducation & la nécessité les y rendent infiniment sensibles. Outre l'affaire de l'hospice, que les Récollets regardoient comme capitale, & qui réveilloit toute leur vivacité, ils entreprirent de former deux autres établissemens, l'un dans la basse ville, ce qui leur auroit donné trois maisons dans Quebec, & l'autre aux Trois-Rivieres. Le Prélat s'opposa à tous les deux. Le second a réussi depuis ; mais le premier a totalement échoué, & pour ôter tout prétexte aux habitans de la basse ville, qui demandoient du secours & en avoient besoin, on leur fit dire la messe chaque fête & dimanche dans une maison particuliere, où l'on pratiqua une Chapelle ; on y bâtit ensuite une Eglise succursale,

où le Curé envoie un Vicaire qui leur fournit tous les secours spirituels. Pour faire réussir tant de projets les Récollets se livrerent à M. de Frontenac, dont ils crûrent la protection nécessaire. Ce Gouverneur vivoit en militaire, & n'étoit rien moins que dévot, & ses domestiques, comme on a dit, étoient fort dérangés. Le Clergé n'imputoit pas sans doute ces désordres aux Récollets, on sait que les avis des Confesseurs ne sont pas toûjours suivis; mais on trouvoit mauvais que connoissant une conduite que personne n'ignoroit, ils se déclarassent par tout, & même en chaire, ses fades panégyristes. Le Clergé de Canada, plein de ferveur, élevé dans un esprit de zele, & ne négligeant rien pour former une Eglise toute sainte, peut-être étoit-il plus frappé de l'apparence du vice qu'on ne le seroit en France, où la multitude des criminels familiarise presque avec le crime. Ce zele fut le péché irrémissible dont le contrecoup retomba sur l'Evêque & sur le Clergé. Un voyage que fit le Gouverneur en France, ne le changea pas; il rapporta ses préjugés, & dans toutes les occasions fit éclater son mécontentement. Une nouvelle affaire en fournit la matiere.

M. de S. Valier, pour ramener les Récollets & se préparer un épiscopat paisible, avoit montré beaucoup de considération pour eux dès son premier voyage, en qualité de Grand Vicaire, dans le plus grand feu de l'affaire de l'hospice, & quoiqu'il n'eût rien changé aux arrangemens de son prédécesseur, devenu Evêque, il leur accorda ses bonnes graces, parla d'eux au Roi avec éloge, & en 1692 leur obtint des lettres patentes pour un nouvel établissement à Montréal qu'ils avoient entrepris, & les fit nommer Aumôniers des Troupes du pays. Les Récollets par reconnoissance lui accorderent quatorze Religieux à la fois, qui furent

distribués dans les Missions de Canada, du Port-Royal & de Plaisance, où ils firent beaucoup de bien.

Une partie vint à Montréal commencer l'établissement. Le Séminaire de S. Sulpice, entrant dans les vûes de l'Evêque, leur fit l'accueil le plus favorable : il les logea, les nourrit pendant plusieurs mois. On les annonça, on les prôna par-tout avec soin. Le Curé de la paroisse de Ville-Marie en fit l'éloge en chaire, & exhorta tout le monde à leur donner du secours. Le Séminaire en donna l'exemple par de grandes aumônes. Ce sermon fut suivi d'un événement singulier : un enfant de sept à huit ans en fut touché, & n'ayant rien à donner, vendit sa poupée à ses compagnes; elle en fit cinq à six sols, qu'elle alla fort sérieusement apporter au Gardien des Récollets, pour bâtir, disoit-elle, leur monastere. C'en fut comme la premiere pierre. Dieu bénit cette jeune fille : elle a depuis vécu dans une grande piété, & elle est morte Religieuse Ursuline aux Trois-Rivieres. Sa petite aumône fut un germe fécond : ce Couvent est devenu fort considérable, & ne le cede point au Séminaire.

Mais le calme ne dura pas long-temps. Les Récollets célébrerent pour la premiere fois avec beaucoup d'appareil une fête de leur Ordre dans leur nouvelle Eglise. Ils inviterent l'Evêque & l'Intendant, qui étoient alors à Montréal, M. de Calieres Gouverneur particulier, le Séminaire, les Jésuites, & toutes les personnes de distinction. Le cérémonial entre l'Evêque, le Gouverneur & l'Intendant a long-temps été une matiere de dispute. Le Roi a terminé tout par un reglement qui entre dans un grand détail. Les honneurs particuliers du Gouverneur de Montréal n'étoient pas réglés : il prétendoit, entr'autres choses, avoir un prie-dieu dans l'Eglise auprès de celui de l'Evê-

que : le Prélat étoit bien éloigné de souscrire aux prétentions de M. de Calieres. Les Récollets, pour lui faire leur cour, peut-être par inadvertence, lui dresserent ce prie-dieu fatal, sur lequel il se mit fierement. L'Evêque, surpris, crut d'abord qu'on avoit voulu le commettre avec le Gouverneur, lui en dit un mot à l'oreille, dont il ne tint aucun compte, & l'office se fit sans bruit. Mais le Prélat ne parut plus à l'Eglise, non plus qu'au repas que donnerent les Récollets. Pendant ce repas plusieurs Dames de la ville, par une pétulence & une curiosité ordinaires au sexe, ayant trouvé la porte ouverte, ou peut-être forcé une foible clôture de pieux, entrerent dans le Couvent, allerent au réfectoir, & quêterent le long des tables. Les Récollets en furent mortifiés, mais le Gouverneur & l'Intendant s'en firent un jeu, & au lieu de les renvoyer, leur firent donner des rafraîchissemens.

Cette aventure fit grand bruit dans la ville, & l'Evêque ne tarda pas à en être instruit ; sans doute on lui exagéra & on empoisonna la chose. Il étoit piqué ; son zele s'anime, & il interdit l'Eglise des Récollets le 13 mai 1694. Ces Peres furent dociles, fermerent les portes, & garderent l'interdit pendant deux mois. Dans cet intervalle l'affaire fut mise en négociation. L'Evêque demandoit que le Gouverneur particulier renonçât par écrit à sa prétention du prie-dieu jusqu'à ce que la Cour eût prononcé. Il le refusa constamment : le Gouverneur général & l'Intendant s'y opposerent aussi, & l'interdit subsista. Mais les Récollets, las d'être en pénitence, inquiets sur la désertion de leur Eglise, animés par leurs confreres de Quebec & par M. de Calieres, qui en étoit l'occasion, crurent avoir assez fait, & cesserent de l'observer. Leur vénérable Discrétoire s'assembla le 16. juillet

1694, & là, disoient-ils, *le saint nom de Dieu invoqué, après avoir beaucoup gémi sur l'injustice qu'on leur a faite, il fut résolu, arrêté & décreté qu'on n'auroit aucun égard à l'interdit, & ordonné, sous peine de désobéissance, au Gardien & à tous les Religieux de faire publiquement leurs fonctions, comme auparavant.* Le décret, scellé du sceau de l'office, fut signifié à l'Evêque, & aussi-tôt exécuté. Les portes de l'Eglise furent ouvertes, le service se fit, les sacremens furent administrés plus solemnellement que jamais. Les Récollets prirent même ce singulier prétexte, qu'ils ne faisoient que suivre les intentions secrettes du Prélat, lequel fâché d'avoir fait tant d'éclat, étoit bien aise qu'on le tirât d'intrigue, & pour son repos n'auroit qu'à dissimuler. Cela pouvoit être vrai. En effet dans ce même temps, par une conduite assez peu conséquente, il approuva quelques Récollets pour travailler ailleurs, sans parler d'interdit, & il leur fit bien des caresses, quoiqu'il n'ignorât ni leur conduite ni le décret de leur Discrétoire.

Cependant un mois après, soit qu'il eût fait de nouvelles réflexions, ou que des gens inquiets, dont les maisons des Grands sont toûjours pleines, l'eussent fait changer, il parut irrité à l'excès, leur fit trois monitions juridiques, & prononça un second interdit contre leurs personnes, leur ôtant tout pouvoir de prêcher & de confesser, sous peine d'excommunication, *ipso facto*, les déclare irréguliers pour avoir célébré malgré la censure, & leurs absolutions nulles, même celles données aux Freres & aux Sœurs du Tiers-Ordre. Le Discrétoire s'assembla une seconde fois. C'est là que ces bons Peres lâchant toutes les écluses, font déborder cet océan immense de graces & de privileges par eux rassemblés dans la fameuse bulle *Mare magnum.* Ils mettent sans façon l'Ordre séraphique

au niveau de la Hiérarchie, leurs Provinciaux à côté des Evêques, & ſe regardent, diſent-ils dans leurs écrits, comme les confreres de tant de Papes, Cardinaux, Patriarches, Archevêques & Evêques qui leur donnerent l'être ſpirituel; & en conſéquence par un nouveau décret rendu le 2 octobre 1694, ſignifié à l'Evêque quelques jours après, le Diſcrétoire *déclare l'interdit nul dans le fond & dans la forme, & ordonne à tous les Religieux de continuer leurs fonctions.* Il ſe répand une foule d'écrits, les chaires retentiſſent d'anathemes, toute la ville n'eſt occupée que de l'interdit. Les uns regardent les Récollets comme excommuniés, & ſoûtiennent qu'on ne peut ſans péché aller dans leur Egliſe : les autres affectent de s'y rendre plus aſſidûment ; tels furent M. de Calieres perſonnellement intéreſſé, & le Gouverneur général, qui vint alors à Montréal, & qui, ſoit par averſion pour l'Evêque, ſoit par amitié pour les Récollets, ſoit par l'intérêt de dignité, prit le parti de ſon ſubalterne.

Cette affaire en fit naître deux autres. Malheureuſement M. de Quebec avoit donné priſe. Il diſoit dans ſa premiere monition que par charité pour l'honneur de leur Ordre, il n'avoit pas expoſé dans l'interdit les vrais motifs qui le faiſoient agir. Cette réticence injurieuſe offenſa les Récollets. Par un écrit qu'ils lui ſignifierent ils lui donnent formellement le défi de pouvoir rien avancer contre l'honneur de leur Ordre. Le Prélat, piqué à ſon tour, fit dans la derniere monition le détail de ſes raiſons ſecrettes, telles qu'étoient l'entrée des femmes dans leur Couvent, & l'amitié trop marquée du Gardien pour le Gouverneur, *amitié*, dit le Prélat, *injurieuſe pour le Gardien, & contraire à ſon devoir, pour des intérêts que tout le monde ſait, qu'on n'oſeroit exprimer, de peur de faire rougir le*

papier. Cette monition fut publiée au prône, & déclarée nulle par le Diſcrétoire. Ces termes peu meſurés, ou plûtôt outrageans, choquerent infiniment le Gouverneur, qui fit afficher à tous les carrefours & publier au ſon du tambour dans toute la ville une proteſtation pleine d'injures & de menaces contre l'Evêque : il en porta juridiquement ſa plainte au Conſeil Souverain, & il demanda réparation d'honneur ; mais l'affaire ne fut pas pourſuivie en Canada, & elle fut portée à la Cour, où le Prélat ſe rendit peu de temps après. Les troubles durerent pendant ſon abſence, juſqu'à ce qu'enfin le Roi les termina par ſon autorité.

Cependant le Gouverneur général, qui prit le parti du Gouverneur particulier, & faiſoit par-tout éclater ſon mécontentement, s'aviſa, pour jouer & le Clergé & l'Evêque, de faire repréſenter chez lui à Quebec la comédie du Tartufe. Il n'y a point en Canada de troupes de Comédiens ; il fallut former des Acteurs & faire des habits. Pendant trois ou quatre mois la maiſon du Gouverneur fut un théatre, où on les exerça. Toute la ville, ou plûtôt toute la Colonie, y fut invitée, & la piece fut repréſentée avec tout l'éclat dont on pût s'aviſer. Il ne ſe contenta pas de la faire jouer au château, il voulut que les Acteurs & les Actrices, les Danſeurs & les Danſeuſes, avec les violons, allaſſent tout habillés la repréſenter dans toutes les Communautés Religieuſes, à l'exception des Récollets. Il les mena d'abord aux Jéſuites, où tout le monde entra avec lui, enſuite à l'Hôpital dans la ſalle des Pauvres, où les Religieuſes eurent ordre de ſe rendre. Il vint enfin au parloir des Urſulines, fit aſſembler la Communauté, & fit jouer la piece en leur préſence. Il voulut de là venir au Séminaire, pour y donner le même ſpectacle, & mettre le comble à l'inſulte. On étoit prévenu, on

alla au-devant de lui pour le prier de n'y pas venir : il n'osa passer outre, & se retira fort mécontent. Les Femmes & les Filles de la Congrégation de la Sainte Famille, élevées dans des principes bien différens, se refuserent constamment à toutes les invitations du Gouverneur : elles ne voulurent être ni actrices ni spectatrices. Toutes les promesses, les menaces, les artifices, que leur résistance même rendoit plus vifs, ne pûrent engager que trois à se trouver à quelque représentation. Elles furent aussi-tôt exclues de la Sainte Famille, ce qui fut pris pour une nouvelle offense.

Il est aisé de comprendre que cette comédie, qui avoit trouvé tant de contradiction quand elle parut en France, n'en trouva pas moins en Canada, sur tout dans des circonstances où l'on ne pouvoit méconnoître & où on ne laissoit pas ignorer quels en étoient les masques. Il n'y avoit pas là d'Eglise à interdire, mais à la place l'Evêque ayant inutilement prié M. le Gouverneur de s'en abstenir, fit un mandement, qu'on publia au prône & qu'on afficha de tous côtés, par lequel il condamne la comédie, comme contraire aux bonnes mœurs, & défend de la représenter & d'y assister. Le Théologal à la Cathédrale, & le Recteur des Jésuites au College, prêcherent là-dessus par son ordre, & traiterent de péché mortel d'assister à cette représentation. La rupture éclatante du Gouverneur & du Prélat en fut la suite. Le Gouverneur à son tour traita cette conduite de tyrannie & d'inquisition plus sévere qu'en Italie & en Espagne, cita le Théologal & le Recteur des Jésuites chez lui, comme perturbateurs du repos public : il leur demanda leur sermon, ce qu'ils refuserent, & les menaça de les mettre en prison, ce qu'il ne fit pas ; il se contenta de porter ses plaintes au Conseil Souverain, pour en faire informer, & d'appeler

comme d'abus du mandement. Le Prélat se défendit, & la cause fut instruite ; mais le Conseil la trouva trop délicate pour se mêler de la juger. Par deux arrêts des 24 mars & 28 juillet 1694 il fut ordonné que les Parties se pourvoiroient par-devant Sa Majesté, & que toutes leurs pieces lui seroient envoyées, pour être par elle ordonné ce qu'il appartiendroit. Toute cette affaire y fut assoupie. Le Roi ordonna aux Parties de bien vivre ensemble, & il ne fut question ni de comédie ni de mandement.

M. de Laval n'eut dans ces dernieres affaires d'autre part que de donner des conseils modérés, & de travailler à adoucir les esprits & à les réunir : & sans doute par sa douceur & sa prudence il arrêta bien d'autres éclats auxquels vrai-semblablement on se seroit porté. Il ne vit qu'avec douleur le trouble dans sa chere Eglise ; mais comme il n'y avoit plus d'autorité, il ne pût que répandre des larmes, & offrir des vœux au ciel pour la paix.

Fin du premier Tome.

CE